

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 31<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Samedi 3 Décembre 1977.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 3449).
2. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3449).

Territoires d'outre-mer (p. 3449).

MM. René Jager, rapporteur spécial ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Lionel Cherrier, Daniel Millaud, Maurice Vérillon, Louis Perrein, Marcel Gargar, Serge Boucheny.

Adoption des crédits.

*Suspension et reprise de la séance.*

Tourisme (p. 3462).

MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Paul d'Ornano, Raymond Bouvier, Maurice Vérillon, Bernard Hugo, Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme ; Jean Chérioux.

Adoption des crédits.

3. — Ordre du jour (p. 3478).

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinquante-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 87 et 88 (1977-1978).]

Territoires d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le secrétaire d'Etat, avant d'aborder l'examen du budget des territoires d'outre-mer, laissez-moi vous exprimer le témoignage de la gratitude émue de mes collègues sénateurs lorrains, mosellans en particulier, pour l'hommage posthume qu'en votre nom personnel et au nom du Gouvernement, vous avez bien voulu rendre, lors de ses obsèques et à la tribune de l'Assemblée nationale, à notre compatriote et ami, M. Jean-Charles Schmitt, gouverneur de la Polynésie, qui a succombé à un tragique accident. Qu'il me soit permis à cette tribune de nous associer à cet hommage rendu à celui qui fut, tout au long d'une brillante carrière, un grand commis de l'Etat.

**M. le président.** Le Sénat tout entier, monsieur le rapporteur, s'associe à cet hommage, en particulier le président de séance qui était uni au défunt par des liens d'amitié personnels.

**M. René Jager, rapporteur spécial.** Je vous en remercie vivement, monsieur le président.

Si, dans la discussion du budget des départements d'outre-mer, qui a eu lieu hier soir, nous avons pu compter dans leurs rangs deux départements nouveaux, en revanche, le nombre des territoires d'outre-mer s'est amenuisé du fait de l'accession à l'indépendance des Comores et du territoire français des Afars et des Issas, le TFAI. Nous notons en passant l'accession possible et probable des Nouvelles-Hébrides à un statut similaire particulier non encore défini.

Je mesure avec beaucoup de collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, la tâche très lourde qui a été la vôtre pour mener à bien les diverses réformes institutionnelles, la mise en route, à l'autre bout du monde, d'une définition nouvelle des rapports de la métropole avec ses possessions lointaines, et le rôle prédominant que vous y avez joué pour parvenir, fût-ce avec quelques accrocs inévitables, à une heureuse issue de négociations parfois longues.

Le budget des territoires d'outre-mer pour 1978 reflète nécessairement ces modifications, ici par une présence plus affirmée, là par un désengagement, en sorte qu'il est difficile budgétairement de faire une comparaison valable d'un exercice à l'autre, d'autant que les deux « perles du Pacifique » que constituent la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie ont été dotées d'un nouveau statut modifiant, en l'accentuant, la compétence des assemblées territoriales et des conseils de gouvernement.

Cela dit, explorons rapidement les données budgétaires pour 1978 de ces territoires auxquels, pour être complet, il faut joindre Wallis et Futuna, sans oublier les Terres australes et antarctiques françaises.

Comparé à celui de 1977, le projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1978 s'élève à 442 millions de francs, contre 455,6 millions de francs en 1977.

Il se présente, pour la seconde année consécutive, de la manière suivante : l'assiette géographique du projet de budget pour les territoires d'outre-mer est réduite. En 1976, les Comores et Saint-Pierre-et-Miquelon abandonnaient le statut de territoire d'outre-mer et n'apparaissent plus dans le budget pour 1977. En 1977, le territoire des Afars et des Issas accède à l'indépendance et son départ entraîne une suppression de 49 millions de francs de crédits de fonctionnement.

Si l'on tient compte de cette diminution, l'ensemble des dépenses ordinaires augmente de 9 p. 100.

De même, les dépenses en capital enregistrent, pour les autorisations de programme, une diminution de près de 20 p. 100 qui traduit, d'une part, l'absence de dotation pour le TFAI, mais aussi une politique volontaire de diminution de ces crédits pour les autres territoires.

Dans le même temps, l'intervention des ministères techniques au profit des territoires d'outre-mer s'est développée. En application des décisions d'un conseil interministériel restreint du 10 juillet 1975, cette intervention devrait être générale.

Comme pour les départements d'outre-mer, un document budgétaire annexe donne un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses de l'Etat dans ces territoires. Ce document présente les mêmes lacunes que celui qui est consacré aux départements d'outre-mer et justifie une nouvelle fois le projet d'amendement qui vous a été proposé précédemment.

Si, en valeur absolue, l'ensemble des dotations budgétaires marque une certaine stabilité au cours des trois derniers exercices liée au départ de certains territoires, la part relative des crédits inscrits directement au budget des TOM diminue et traduit l'intervention directe croissante des ministères techniques.

Comparées à la place tenue par les dépenses de l'Etat dans les départements d'outre-mer, celles qui sont engagées dans les territoires d'outre-mer sont moindres compte tenu de la relative autonomie que ces derniers tirent notamment de ressources propres, dans des conditions économiques et fiscales qu'il faudrait discuter longuement et dont on trouvera l'essentiel dans mon rapport écrit.

D'un montant de 442,9 millions de francs, le budget des territoires d'outre-mer pour 1978 ne représente plus que 37 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat dans ces territoires, contre 42 p. 100 en 1976.

Par nature, les crédits se répartissent pour : les trois quarts en dépenses de fonctionnement ; 60 p. 100 de dépenses de personnel et de matériel ; 30 p. 100 en subvention aux budgets

locaux des territoires d'outre-mer, et un quart en dépenses en capital regroupées pour l'essentiel dans le FIDES — fonds d'investissement pour le développement économique et social — des territoires d'outre-mer.

Par grandes fonctions, nous devons distinguer principalement l'administration générale, les subventions aux budgets locaux et le FIDES.

Premièrement, l'ensemble des crédits destinés à l'administration générale est essentiellement destiné à financer des dépenses de personnel et de matériel. Parmi les principales mesures, nous noterons, outre la suppression des crédits de personnel et de fonctionnement affectés au territoire des Afars et des Issas, la prise en charge à 80 p. 100 des rémunérations de 1 120 agents des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française et budgétisation de ces effectifs, ainsi que des provisions pour l'augmentation des rémunérations publiques.

Deuxièmement, les subventions aux budgets locaux, d'un montant de 210 millions, sont réduites à un montant de 126 millions de francs pour 1978. Cette réduction est liée à la suppression de l'aide financière au TFAI — 27 millions de francs — et au transfert sur le budget de l'Etat de la rémunération de 1 120 agents — moins 66 millions de francs.

Il faut cependant faire deux remarques : en premier lieu, sur un total de 126 millions de francs, 61 millions sont destinés à financer le budget des terres australes antarctiques ; en second lieu, si les subventions pour Wallis et Futuna et les Nouvelles-Hébrides sont provisionnées, celles qui concernent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont dotées uniquement pour mémoire, la régularisation se faisant en fin d'exercice, selon une pratique déjà plusieurs fois dénoncée par mes prédécesseurs, par le recours à des dotations inscrites dans le collectif de fin d'année.

Troisièmement, outre 9 millions de francs consacrés à la recherche scientifique, l'ensemble des dépenses en capital est inscrit pour 75 millions de francs au FIDES.

Ces crédits sont utilisés soit pour développer des équipements collectifs et communaux, soit pour mener des actions économiques et sociales.

Dans mon rapport écrit, je fournis un compte rendu plus élargi de l'utilisation de ces crédits.

Si la situation économique mérite un examen particulièrement détaillé pour chaque territoire, on peut cependant préciser dès à présent les points suivants.

La Nouvelle-Calédonie a subi, en 1975 et en 1976, les conséquences de la crise économique internationale qui a ralenti l'activité de ses partenaires européens, qui lui achètent la plus grande partie de sa production métallurgique. La diminution des exportations a provoqué la formation de stocks importants qui, à leur tour, ont entraîné une réduction des extractions en 1976. Malgré une amélioration récente des exportations, cette industrie n'a pas retrouvé le niveau d'activité atteint en 1974.

Parmi les autres activités du territoire, qui restent marginales, seule l'agriculture a connu quelques résultats satisfaisants, notamment dans le domaine de l'élevage, des cultures maraîchères et du coprah.

En 1976, la croissance économique a légèrement repris en Polynésie, sous l'effet d'une amélioration du secteur touristique, qui a été ralenti précédemment du fait de l'augmentation des frais de transport.

Dans le secteur agricole, les conditions météorologiques ont été défavorables en 1976 et ont entravé les progrès enregistrés l'année précédente. L'amélioration des cours du coprah — qui constitue la principale production — a compensé dans une certaine mesure les pertes en volume. Les autres productions demeurent insuffisantes par rapport, d'une part, aux possibilités physiques d'extension et, d'autre part, aux besoins : élevage et surtout pêche.

L'économie des Nouvelles-Hébrides a bénéficié, en 1976, de l'amélioration des cours du coprah et du thon. Les recettes provenant des exploitations ont augmenté de 63 p. 100. L'élevage pourrait sensiblement améliorer ses résultats si la commercialisation de la viande était techniquement mieux organisée — installations frigorifiques et transports. Les résultats du secteur touristique ont été meilleurs.

L'activité économique des îles Wallis et Futuna est limitée. Le territoire est, en outre, éloigné et dépourvu de ressources. L'organisation économique est encore largement coutumière et est orientée naturellement vers l'agriculture, l'élevage et la pêche. La puissance publique finance des programmes d'équipement qui procurent une part importante du travail des populations.

Il y aurait, bien sûr, tant pour la Polynésie que pour la Nouvelle-Calédonie, à évoquer, aussi bien sur le plan économique que social, des problèmes cruciaux auxquels mes collègues, sénateurs de ces territoires, s'attacheront dans leurs exposés. Aussi, j'y insisterai d'autant moins qu'a paru cet été l'excellent rapport, présenté par M. Pierre Galoni au conseil économique et social, qui peut constituer à l'usage de tous les responsables au niveau de l'Etat et des élus du Parlement comme de ces territoires, une sorte de bréviaire richement documenté et apportant maintes fois des suggestions et des conclusions tout à fait valables.

Je crois d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui êtes toujours à l'affût de tout ce qui concerne ces territoires, que vous avez parfaitement saisi l'enjeu inéluctable des options qu'il y a lieu d'envisager, et cela sans retard. Dans votre exposé devant l'Assemblée nationale, vous avez parfaitement concrétisé et schématisé les problèmes en disant notamment :

« Les structures économiques des territoires ont été « déstabilisées » — un euphémisme — « par l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie et l'installation du centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie. L'accroissement spectaculaire du produit intérieur brut des territoires au cours de la dernière décennie s'est accompagné d'un déséquilibre des économies : hypertrophie du secteur tertiaire ; stagnation, voire récession du secteur agricole ; difficultés de diversification industrielle ; accentuation des clivages économiques et sociaux entre populations du chef-lieu et celles de l'intérieur ou des archipels. »

Et vous ajoutiez : « Le moment est venu de corriger ces déséquilibres et de donner aux populations de l'intérieur ou éloignées des centres des chances de promotion et la possibilité d'accéder à l'exploitation individuelle. »

Dieu vous entende, monsieur le secrétaire d'Etat, mais, sans l'avoir consulté, je suis persuadé que le Sénat sera unanimement d'accord pour vous appuyer sur la route que vous venez de tracer avec tant de clairvoyance et, je le souhaite, avec ténacité.

Permettez-moi de conclure sur un aspect des problèmes qui, à mes yeux, revêt une importance considérable.

L'avenir des territoires d'outre-mer me semble maintenant résider dans la mer. Au moment où notre pays livre à la fois la bataille de l'énergie et celle des matières premières, il paraît urgent que soit poursuivie avec des moyens singulièrement accrus l'exploration sous-marine du Pacifique et, à cet égard, même si les crédits de recherche inscrits au budget ne sont pas inférieurs à ceux de 1977, ils sont notablement insuffisants, voire insignifiants si nous devons — et nous le devons rapidement — mettre à jour les réserves exploitables des nodules polymétalliques qui sont évalués entre un et trois milliards de tonnes à l'échelle du monde et dont le secteur insulaire du Pacifique est largement pourvu.

Cette question, monsieur le secrétaire d'Etat, est au cœur des préoccupations du Sénat qui l'a longuement évoquée lors de la discussion du budget du ministère de l'Industrie. Tour à tour, mes collègues MM. Descours Desacres et Maurice Schumann et le ministre se sont penchés sur le dossier pour s'interroger sur la nécessaire intensification des études sur la résistance des matériaux en mer, sur la nécessité d'un renfort considérable de crédits pour le CNEXO — centre national d'exploitation des océans — pour le BRGM — bureau de recherches géologiques et minières — et tous les organismes qui étudient l'exploitation océanique, rendue accessible par le récent record mondial de plongée que nous avons tous applaudi.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais que votre passage aux DOM-TOM vous permette d'attacher votre nom à ce grandiose ouvrage dont bénéficieraient nos territoires d'outre-mer, à coup sûr, mais aussi et surtout l'économie française. Je ne me fais pas d'illusions sur l'ampleur, la complexité, le coût de la tâche, mais pour une fois nous associerions à la fois le prestige et la rentabilité.

C'est sous le bénéfice de ces observations que la commission des finances vous demande, mes chers collègues, d'approuver le budget que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).** Mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie, d'abord, votre rapporteur et votre président d'avoir bien voulu s'associer à l'hommage que le Gouvernement avait rendu à Charles Schmitt, gouverneur de la Polynésie française. En effet, monsieur le rapporteur, il était un de ces Lorrains patriotes, volontaires et chaleureux qui font l'honneur de votre région.

D'origine modeste, il avait, dans la Résistance, puis dans la carrière préfectorale, donné la mesure de ses capacités. Le sénateur Millaud sait bien la part qu'il a prise à la mise en application du statut que le Parlement avait bien voulu voter et qui a donné à la Polynésie française une organisation moderne qui lui permet de tirer de ses habitants le meilleur d'eux-mêmes.

Le nom de Charles Schmitt restera sûrement attaché à cette réussite et je crois que l'hommage que vous avez bien voulu lui rendre est tout à fait justifié.

Avant de présenter le budget des territoires d'outre-mer, je voudrais souligner quelques aspects, que vous avez d'ailleurs rappelés, monsieur le rapporteur, de l'évolution politique qu'ont connue ces territoires au cours de l'année 1977.

Vous avez eu raison de rappeler que nous avons conduit l'ancien territoire français des Afars et des Issas à l'indépendance dans le calme et dans l'ordre, et ce, d'ailleurs, en dépit des graves préoccupations que cause au monde entier la situation des pays voisins de la nouvelle République de Djibouti ainsi que des critiques et du scepticisme qui se manifestaient, les années précédentes, sur certains bancs de votre assemblée.

La vie politique des territoires français du Pacifique s'est clarifiée en raison, évidemment, de l'adoption de statuts de large décentralisation que vous avez bien voulu accepter, mais aussi des résultats des élections territoriales qui ont suivi l'adoption de ces statuts.

En Polynésie, le 29 mai dernier, s'est dégagée une majorité cohérente qui applique loyalement, avec sérieux, un statut dont l'adoption avait été demandée par l'unanimité des conseillers territoriaux. On peut affirmer, je crois, qu'un nouveau climat s'est instauré dans ce territoire, caractérisé par la qualité des relations qu'entretiennent les différentes forces politiques entre elles et avec l'administration.

La Nouvelle-Calédonie présente peut-être un visage politique un peu plus difficile. La crise économique du territoire, lequel est très industrialisé, s'est fait ressentir de manière plus brutale. Des revendications foncières délicates à résoudre et un déficit budgétaire sont des éléments qui se mêlent pour expliquer les insatisfactions et les incertitudes auxquelles nous pouvons cependant faire face et que les élections territoriales d'octobre dernier ont contribué, je pense, à dissiper.

Une majorité, certes réduite mais cohérente, s'est dégagée et s'est mise au travail. Un nouveau conseil de gouvernement a été élu dans le cadre du nouveau statut ; il a envoyé une mission qui se trouve à Paris en ce moment et avec laquelle j'ai le plaisir, présentement, de discuter de l'avenir, notamment économique, de ce territoire.

Aux îles Wallis et Futuna, une nouvelle classe politique est apparue à l'occasion des élections de mars dernier. J'ai reçu également une mission de l'assemblée territoriale assez récemment ; elle était brillamment conduite et j'ai pu avec elle mettre au point un certain nombre d'actions en faveur des secteurs essentiels de ce territoire.

Le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides — vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur — est à la veille d'évolutions déterminantes. Il a été décidé, au mois de juillet, à Paris, lors d'une conférence organisée avec nos partenaires britanniques et à laquelle participaient des représentants des partis politiques de l'archipel, de faire accéder ce condominium à l'autonomie interne au cours de l'année prochaine et à l'indépendance dans un délai maximum de trois ans. Ces mesures sont, je crois, très sages. Il est, pour l'instant, difficile de mesurer leur impact ; les prochains mois seront sans doute, à cet égard, décisifs.

La France souhaite naturellement conduire ce territoire à l'indépendance dans l'ordre et éviter que la situation du territoire des Nouvelles-Hébrides ne soit mise en cause par tels ou tels éléments.

Le budget des territoires d'outre-mer s'inscrit, vous l'avez souligné avec beaucoup de clarté, monsieur le rapporteur, dans votre rapport écrit comme dans votre intervention à la tribune, dans un contexte économique et budgétaire difficile.

En effet, l'année 1977 aura été marquée par une relative stagnation de l'activité économique, surtout en Nouvelle-Calédonie, où, vous le savez, l'industrie du nickel, comme l'ensemble de la métallurgie dans le monde, connaît actuellement une situation délicate.

Cette situation rend nécessaire un effort particulier de l'Etat par le moyen des investissements publics. Elle implique également que soit poursuivie la politique de diversification des économies locales.

Dans une telle situation, le rôle des interventions de l'Etat s'avère primordial. Le cadre en est désormais clarifié et les modalités administratives et financières arrêtées. Les engagements futurs devront témoigner de l'effort de la nation, mais aussi de la résolution des assemblées locales de procéder aux réformes nécessaires.

Pour 1978, je voudrais insister sur quatre orientations qui me paraissent fondamentales dans le cadre du progrès économique nécessaire.

Je parlerai donc successivement de la clarification des rapports entre l'Etat et les territoires, de la sauvegarde des subventions d'équilibre, de l'action en faveur des populations de l'intérieur et de celles qui ne vivent pas dans les centres, et enfin de l'intervention des ministères techniques.

La clarification des rapports entre l'Etat et les territoires est une préoccupation qui s'inscrit dans l'application aussi complète que possible que j'ai décidé de donner aux nouveaux statuts des territoires, en pleine coopération avec les élus locaux.

Cela me conduira à aborder trois points particuliers. D'abord, en ce qui concerne la politique de la fonction publique, le système actuel voit la coexistence de plusieurs statuts et ne me semble ni clair ni adapté. Une normalisation s'impose donc et elle est amorcée dans le cadre du présent budget.

Vous avez noté, monsieur le rapporteur, qu'en 1978 l'Etat prendra à sa charge 80 p. 100 des frais occasionnés par les corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. Cette action, fondée sur la budgétisation des postes, concerne 1 120 agents et représente un effort financier de 68 millions de francs. Cette mesure sera complétée, en 1979, par une prise en charge à 100 p. 100 et un transfert des postes aux budgets des différents ministères dont ces fonctionnaires relèvent pour leur gestion.

Cette mesure a l'avantage de faciliter le budget du territoire de la Polynésie française et de faire en sorte que, désormais, ce territoire puisse mieux se consacrer à l'effort de diversification de ses activités et au progrès économique, et soit dégagé d'autant des frais de fonctionnement entraînés par le paiement des fonctionnaires.

Pour ce qui est de la remise en ordre des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat, partant de la constatation qu'un niveau trop élevé des traitements publics outre-mer tend à maintenir le déséquilibre des économies, le Gouvernement a décidé de réduire progressivement l'écart entre les rémunérations du secteur public et celles du secteur privé.

Au cours du débat précédent, nous avons entendu les orateurs de la majorité comme de l'opposition remarquer que cet écart, important dans les départements d'outre-mer, rendait difficile le lancement d'activités économiques nouvelles puisque tous ceux qui recherchent un emploi ont tendance à entrer dans la fonction publique plutôt que de s'orienter vers des activités privées.

Cette difficulté qui se manifeste dans les départements d'outre-mer est évidemment beaucoup plus forte encore dans les territoires où l'écart entre les rémunérations du secteur public et celles du secteur privé était très important et rendait très difficile le démarrage d'activités nouvelles.

C'est ce qu'à l'unanimité avait constaté une mission du Conseil économique et social, concrétisée par un avis adopté ensuite par cette assemblée également à l'unanimité.

C'est la raison pour laquelle, malgré les difficultés psychologiques qu'entraîne toujours une certaine remise en ordre des traitements ou des avantages de la fonction publique, j'ai pris la décision, l'année dernière, que la dernière augmentation des traitements publics, intervenue au premier septembre, ne se répercuterait dans les territoires d'outre-mer que pour les deux tiers.

Un objectif final de réduction sera fixé au terme des études sur le coût de la vie qui ont été confiées à l'institut national de la statistique et des études économiques. C'était une réforme difficile mais il fallait la mettre en œuvre.

Le troisième aspect des rapports entre l'Etat et les territoires concerne la fixation des modalités de l'aide apportée par l'Etat aux territoires dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

L'extension de la procédure conventionnelle fixée par les articles 69 et 70 de la loi du 12 juillet 1977 doit permettre aux administrations et établissements de l'Etat d'intervenir, à la demande des territoires, selon des modalités parfaitement

souples et adaptées aux conditions locales. Cette procédure sera, je le crois, particulièrement utile dans les domaines de l'éducation et de la santé

Le deuxième chapitre de mon exposé sur lequel je voudrais appeler l'attention du Sénat a trait à la sauvegarde des subventions d'équilibre et des dotations d'équipement des différents territoires.

Malgré la rigueur qu'impose, à l'heure actuelle, la situation économique à l'ensemble de notre pays et donc à nos territoires d'outre-mer, j'ai tenu à ce que les chapitres de subventions de fonctionnement et de dotations d'équipement ne soient pas affectés.

S'agissant des subventions aux budgets locaux et malgré la stagnation relative de l'ensemble des dotations de ce chapitre, on peut constater, pour trois territoires, une légère croissance : 8 p. 100 pour Wallis, 7 p. 100 pour les Nouvelles-Hébrides et 1,6 p. 100 pour les terres australes et antarctiques françaises.

En ce qui concerne les dotations d'équipement, je dois souligner l'effort qui a été fait alors que l'ensemble des dotations du FIDES diminuera en 1978 de 11 p. 100 environ. Ainsi, au prix d'une compression des moyens de la section générale du FIDES, il sera proposé au prochain comité directeur de reconduire la section des territoires — 23 millions de francs prévus en 1978 — et les dotations aux communes : 20 millions de francs en 1978.

Le troisième point qui m'apparaît significatif, c'est l'action en faveur des populations de l'intérieur et des archipels dans les territoires du Pacifique.

Les structures économiques de ces territoires ont été, comme l'a dit votre rapporteur, déstabilisées par l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie et l'arrivée du CEP en Polynésie. L'accroissement spectaculaire du produit intérieur brut des territoires au cours de la dernière décennie a provoqué un déséquilibre des économies qui s'est traduit par une certaine hypertrophie du secteur tertiaire, une stagnation du secteur agricole et des difficultés de diversification industrielle, par l'accentuation des clivages économiques et sociaux entre populations du chef-lieu, que ce soit Nouméa ou l'île de Tahiti, et celles de l'intérieur, en Nouvelle-Calédonie, ou des archipels en Polynésie.

Le moment est venu de corriger ces déséquilibres et de donner aux populations autochtones des chances de promotion et des opportunités d'accéder à l'exploitation individuelle.

En Nouvelle-Calédonie — M. le sénateur Cherrier avait, l'année dernière, insisté à juste titre sur ce point — une politique de restructuration foncière sera engagée dès 1978. Elle consistera en un rachat d'un certain nombre de domaines peu exploités, qui feront l'objet d'un équipement avant d'être remis à la disposition d'exploitants, notamment mélanésiens, qui bénéficieront ainsi tout de suite de terres qu'ils pourront mettre en valeur. Cette politique foncière devra permettre de résoudre de très nombreux litiges politiques locaux car un certain nombre de terres sont contestées dans ce territoire, mais surtout de créer des exploitations agricoles intensives.

La dotation prévue à cet effet dans la loi de finances rectificative est de 4 200 000 francs.

La promotion de l'ethnie mélanésienne sera, de manière complémentaire, assurée par le moyen du FADIL — fonds d'aide au développement intérieur et des îles — créé à la fin de 1975 et dont l'organisation interne et les modalités d'intervention ont été fixées lors du dernier comité directeur du FIDES. Cette politique foncière doit permettre d'instruire de nombreux dossiers et une dotation supplémentaire de 2 500 000 francs est prévue au budget en faveur de ce fonds.

L'effort de restructuration et de rééquilibrage géographique des régions périphériques des territoires sera complété par les crédits d'équipement alloués aux communes rurales, tant en Nouvelle-Calédonie que dans les archipels polynésiens.

Une volonté politique apparaît dans le budget : celle d'éviter le déséquilibre entre les centres urbains principaux et le reste du territoire. C'est une volonté qu'il faudra conserver car il est normal, non seulement de diversifier les activités, mais de ne pas défavoriser les populations qui vivent à l'extérieur des centres.

Le quatrième point sur lequel je voudrais appeler votre attention, car il me paraît important, porte sur l'intervention des ministères techniques. Nous avons longuement, au cours de la discussion du budget des départements d'outre-mer, montré que, ces derniers se rapprochant des départements métropolitains, l'intervention des ministères techniques constituait les neuf dixièmes de l'action, donc de l'effort de l'Etat.

J'avais demandé au Président de la République et au Premier ministre, en 1975, d'engager l'intervention des ministères techniques également dans les territoires d'outre-mer car je me rendais bien compte que là résidait le moyen véritable de donner à ceux-ci les chances économiques qu'ils méritent.

La décision avait été prise en 1975; en 1977, elle entre vraiment dans la réalité, puisque ces interventions représenteront une somme de 700 millions de francs environ pour les budgets civils de l'Etat. Les domaines d'intervention et les efforts financiers demeurent cependant inégaux et inadaptés aux besoins actuels des territoires. La dispersion géographique des territoires, la nature des populations jeunes et en forte croissance créent, en effet, des besoins particuliers, notamment dans les domaines de l'éducation de base et de la santé.

Il faut poursuivre cette politique engagée en 1977; elle sera développée en 1978. Déjà, votre rapporteur l'a souligné, l'action des ministères techniques représente les deux tiers de l'action de l'Etat en faveur de ces territoires. C'est en approfondissant cette action — ce que je vais faire notamment avec la mission de Nouvelle-Calédonie que je reçois en ce moment même — que l'on peut prévoir des avantages supplémentaires en faveur de ces territoires dans les mois qui viennent.

Je crois qu'il est bon d'insister maintenant sur l'action qui a été menée ces derniers mois en faveur des communes des territoires.

Le Gouvernement a tenu à rapprocher le régime des communes d'outre-mer de celui des communes métropolitaines. En juin 1977, vous avez adopté un texte pour les communes de Nouvelle-Calédonie; un texte similaire a été voté hier par l'Assemblée nationale concernant les communes de Polynésie.

Ces textes, qui étendent certains articles du code d'administration communale, visent à alléger la tutelle exercée sur les communes, à conférer aux maires les mêmes pouvoirs de police que ceux que détiennent leurs collègues en métropole et, enfin — je crois que c'est là un point très important — à reconnaître aux budgets communaux de nouvelles ressources.

Il me semble qu'en ce domaine les préoccupations du Gouvernement rejoignent celles des maires de Polynésie, et plus spécialement celles de M. le sénateur Millaud qui a étudié attentivement ce dossier; elles devraient rejoindre également celles du Sénat qui s'est toujours montré attaché aux problèmes des ressources et des pouvoirs des communes.

Il est, en effet, primordial de donner à ces communes, encore jeunes, des ressources qui leur permettent d'effectuer, avec l'aide des subventions de l'Etat, les travaux d'équipement ou de modernisation indispensables.

Il est capital également d'envisager pour ces communes la décentralisation et, pour cela, de leur conférer les pouvoirs nécessaires afin que l'effort accompli en cette matière par la France en faveur des territoires se répercute au niveau des communes et que tous les Polynésiens, Calédoniens et Wallisiens aient le sentiment d'avoir désormais davantage de moyens pour exercer leurs responsabilités.

Je voudrais, en conclusion, indiquer à mon tour que la France doit avoir, dans le Pacifique, le grand dessein d'organiser, en étroite harmonie avec les responsables de ces territoires et en donnant à ceux-ci les pouvoirs d'intervenir sur leur évolution, de faire en sorte que l'image que ces territoires souhaitent donner de la France dans cette partie éloignée du monde fasse honneur à eux-mêmes et à notre pays.

Le « grand dessein » doit être aussi, monsieur le rapporteur, de réussir la politique de la mer dans ces territoires, politique qui sera, personne n'en doute, l'un des aspects fondamentaux de la fin de ce siècle.

Lorsqu'on sait que, grâce aux territoires et aux départements d'outre-mer, la France a aujourd'hui une « surface maritime », si je puis dire, de plus de dix millions de kilomètres carrés — surface qui ne serait que de 400 000 kilomètres carrés si l'on ne tenait compte que des eaux territoriales de la France métropolitaine — on se rend compte de l'ampleur du problème qui est posé au Gouvernement et au Parlement de notre pays.

C'est la raison pour laquelle, dès la semaine prochaine, une représentation particulièrement qualifiée de la Polynésie française viendra, à ma demande, étudier avec les divers ministères compétents — et vous savez qu'ils sont nombreux à s'intéresser à la mer — les grandes lignes d'une telle politique; ensemble, ils tenteront d'établir le recensement des moyens nécessaires et de définir les principaux objectifs.

Je serais heureux d'avoir l'occasion d'en discuter ensuite avec votre assemblée qui s'intéresse de près, et je m'en félicite, à ce problème essentiel.

Je m'efforcerais de donner aux représentants de ces territoires qui le souhaitent — et qui, d'ailleurs, d'après les statuts, en ont la compétence — les moyens de mettre en valeur ces immenses surfaces maritimes, leur donnant ainsi les chances d'un rayonnement exemplaire. Ces territoires lointains du Pacifique — ils sont aux antipodes — sont très fiers et très heureux, de représenter, à l'autre bout de la terre, la civilisation démocratique de notre pays et d'assurer son rayonnement intellectuel et économique.

Je suis sûr qu'avec les moyens que vous leur donnez et l'intérêt que vous portez aux tâches qu'ils entreprennent, vous facilitez grandement les efforts qu'ils s'imposent de leur côté.

Je tiens à remercier la Haute Assemblée de la contribution qu'elle a prise, au cours des derniers mois, et qu'elle continuera de prendre, d'après ce que vous avez dit, monsieur le rapporteur, au cours des prochains mois à l'action en faveur de ces territoires. (*Applaudissements à droite et sur les travées du RPR et de l'UCDP.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, vingt-quatre minutes;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt-huit minutes;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, dix-neuf minutes;

Groupe communiste, neuf minutes.

La parole est à M. Cherrier.

**M. Lionel Cherrier.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat budgétaire est, chaque année, pour nous représentants des lointains territoires d'outre-mer, l'occasion privilégiée de faire le point sur la situation politique, économique et sociale de nos territoires.

L'an dernier, je rappelais que la Nouvelle-Calédonie traversait, depuis 1973, une crise économique sévère, qui s'aggravait de mois en mois et se traduisait par une augmentation du chômage, des difficultés budgétaires quasi insolubles, un pessimisme général devant l'avenir et le risque d'une crise de confiance envers la France, pouvant déboucher sur de graves événements.

Je rappelais aussi que l'origine de ces difficultés se trouvait dans le non-aboutissement des projets d'industrialisation, envisagés dès 1960, promis solennellement depuis 1966, renouvelés d'année en année et jusqu'à maintenant par les plus hautes autorités de la République.

Jusqu'en 1960, l'exploitation des ressources minières calédoniennes s'est faite librement, se développant régulièrement en fonction des possibilités d'écoulement sur le marché national et international.

Jusqu'alors, la Nouvelle-Calédonie avait connu un développement harmonieux; elle avait ignoré le chômage, devant même faire appel à de la main-d'œuvre extérieure.

Le budget du territoire était en équilibre et, bien souvent, d'importants excédents budgétaires étaient versés à la caisse de réserve, favorisant par la suite des opérations à caractère social ou permettant de réaliser d'importants investissements.

De 1900 à 1960, on ne compta que très peu d'exercices déficitaires.

C'est en 1960 que, pour la première fois, le Gouvernement opposa son veto à la réalisation d'un important projet de construction d'une nouvelle usine métallurgique par la société canadienne International Nickel, le principal producteur mondial de nickel.

De longues discussions s'engagèrent sur la construction de cette deuxième usine.

En 1966, devant la grogne calédonienne, le général de Gaulle, en visite dans notre territoire, promettait que cette deuxième usine serait rapidement construite.

En 1968, le pouvoir central estima que le domaine minier et son exploitation devraient être du ressort de l'Etat, le minerai de nickel devenant minerai stratégique. Ce fut là l'objet de la loi

minière Billotte du 3 janvier 1969, loi qui marqua définitivement la fin de la libre exploitation minière en Nouvelle-Calédonie et qui acheva de paralyser notre économie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse : inlassablement, depuis 1969, les Calédoniens unanimes réclament l'abrogation de cette loi.

Le 18 décembre 1976, lors de la discussion du projet de loi concernant le nouveau statut du territoire, j'avais à nouveau attiré votre attention sur cette importante question. Vous m'aviez alors confirmé l'intention du Gouvernement de procéder très prochainement à une large déconcentration des pouvoirs de l'Etat, en particulier en ce qui concernait les compétences minières et l'éducation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me dire où en est cette réforme qui est capitale pour notre avenir.

Au fil des années, des montages financiers peu réalistes remirent constamment en cause la réalisation du projet INCO. Aujourd'hui, c'est-à-dire dix-sept ans après son annonce, ce projet n'a toujours pas vu le jour !

Mais je me dois de souligner ici, monsieur le secrétaire d'Etat, que, depuis 1974, le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à une solution satisfaisante.

C'est ainsi qu'un important accord a été enfin conclu en avril 1977 avec INCO, par lequel cette société s'est engagée à procéder, avant juin 1981, aux études techniques et financières nécessaires à la définition d'un programme d'exploitation des gisements latéritiques de Goro dans le sud du territoire.

Parallèlement, le projet de la construction, dans le nord, d'une usine métallurgique en vue de l'exploitation du gisement de la Tiébaghi, a connu des hauts et des bas.

Là encore, je dois souligner les efforts méritoires entrepris par le Gouvernement depuis 1974 pour aboutir à un résultat concret. Malheureusement, l'état dépressif du marché actuel du nickel n'est pas de nature à accélérer la réalisation d'un tel projet et sans doute n'est-ce pas avant plusieurs années que le territoire pourra en ressentir des effets bénéfiques au niveau de son budget.

Force nous est de constater la nocivité, pour l'économie calédonienne, de la politique irréaliste menée par le Gouvernement durant les années 1960 à 1973. Nous pouvons le déplorer, pour la Nouvelle-Calédonie certes, mais aussi pour la France : pour la Nouvelle-Calédonie, qui se voit aujourd'hui véritablement en état de faillite ; pour la France, qui aurait pu très rapidement devenir le premier producteur mondial de nickel, améliorant ainsi sa balance des paiements.

Rappelons que 200 000 tonnes de nickel-métal correspondraient, en valeur, à l'équivalent de trente jours de consommation française de pétrole.

Certes, il est inutile de s'appesantir sur le passé et il faut résolument se tourner vers l'avenir. Mais il est indéniable qu'en classant le nickel « minerai stratégique », le Gouvernement a privé le territoire de la libre disposition de sa principale source de revenus. En quelque sorte, l'intérêt particulier de la Nouvelle-Calédonie a été sacrifié à l'intérêt national.

Cela implique que les difficultés calédoniennes nées d'une absence d'industrialisation soient, au nom de cette même solidarité nationale, prises en charge par l'Etat.

Une mission de notre nouveau conseil de gouvernement vient de se rendre à Paris, afin d'exposer au gouvernement central les difficultés budgétaires du territoire et de lui suggérer les moyens d'y faire face dans l'immédiat. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de faciliter au maximum sa mission.

Malgré une aggravation importante de la fiscalité locale, le budget territorial de 1978 sera, en effet, en déséquilibre, l'impasse globale étant estimée à 2 200 millions de francs CFP.

L'application de la loi Debré et l'intervention directe des ministères techniques telle qu'elle avait été envisagée lors du conseil interministériel du 10 juillet 1975 devraient permettre de combler ce déficit.

Mais si le budget du territoire connaît des difficultés, les budgets communaux, dont le financement est assuré par un fonds intercommunal de péréquation, le FIP, lui-même alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales du territoire selon un pourcentage fixé par décret, se trouvent, eux aussi, dans une situation de plus en plus précaire.

Or, depuis la loi du 3 janvier 1969, les communes de Nouvelle-Calédonie sont devenues communes d'Etat. Plus récemment, la loi du 8 juillet 1977 a pratiquement aligné l'administration communale de Nouvelle-Calédonie sur le régime métropolitain.

Il en est résulté, pour ces collectivités, un accroissement considérable de leurs frais de gestion et d'équipement, alors que leurs recettes sont restées à un niveau pratiquement fixe du fait de la stagnation des recettes fiscales du territoire.

Seule une aide de l'Etat permettrait à nos communes de faire face aux nouvelles charges qu'elles ont à assumer. La nouvelle loi de juillet 1977 a d'ailleurs prévu, en son article 15, que « ... le fonds de péréquation peut recevoir des subventions de l'Etat destinées à l'ensemble des communes ».

Cette disposition devrait notamment permettre de transférer directement au FIP une partie de la subvention de moins-value fiscale que l'Etat verse au territoire, à la suite de la réforme de la fiscalité applicable aux sociétés minières.

Il apparaît ainsi souhaitable de limiter la participation du territoire au FIP au taux minimum de 15 p. 100 prévu par la loi de 1969, l'Etat versant à ce fonds une dotation complémentaire correspondant aux besoins réels des communes.

Enfin, puisque nous évoquons le problème communal, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que la loi du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal en Nouvelle-Calédonie, et qui était en quelque sorte une extension adaptée des livres I, II et V du nouveau code des communes, soit très rapidement complétée par l'extension des livres III et IV qui ont été publiés en annexe aux décrets des 7 et 28 mars 1977.

En ce qui concerne le projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1978, je dois vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'ai noté avec une certaine inquiétude la diminution de 12 p. 100 des ressources du FIDES.

Certes, cette restriction est appliquée aux dotations communes plus qu'aux sections territoriales et communales et nous pouvons constater qu'à court terme les crédits de paiement progressent de 2,6 p. 100 ; mais il faut rappeler que les dotations du FIDES pour 1977 avaient été reconduites en francs courants par rapport à 1976 et qu'en termes réels elles avaient donc enregistré une diminution proche de 10 p. 100.

Quant aux autorisations de programme, et si l'on tient compte de la dotation qui avait été affectée en 1977 au Territoire des Afars et des Issas, on s'aperçoit que la régression réelle des moyens d'engagement pour 1978 est de l'ordre de 11,6 p. 100.

Mises à part quelques opérations de recherche, il nous faut enfin déplorer l'absence des territoires d'outre-mer dans la programmation prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan.

Compte tenu de la profonde récession du marché du nickel, une relance de l'investissement public dans notre territoire apparaît pourtant plus que jamais indispensable et aurait justifié une augmentation des crédits du FIDES.

L'absence de grands projets d'investissement retentit plus particulièrement sur le secteur du bâtiment et des travaux publics dont les effectifs salariés, passés de 7 188 en 1970 à 3 893 en 1976, continuent à décroître en 1977.

La société immobilière et de crédit de Nouvelle-Calédonie — SICNC — dont le département immobilier connaît un déséquilibre financier croissant, a dû, pour cette raison même, réduire considérablement la dotation des crédits affectés à l'habitat urbain. Il en est résulté en 1977 une aggravation de la crise qui sévit dans le bâtiment.

Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation de cet organisme de crédit qui joue un rôle de premier plan dans l'économie calédonienne est des plus préoccupantes et mérite toute l'attention du Gouvernement.

Pour permettre le redressement de la situation financière de cet organisme, un certain nombre de mesures ont été envisagées et seront prochainement proposées aux autorités compétentes.

Il est de mon devoir d'attirer votre attention sur les conséquences extrêmement fâcheuses pour l'économie rurale calédonienne qui résulteraient de l'application d'une de ces mesures, à savoir le versement de la totalité de la redevance sur le produit de l'émission, au seul profit de la SICNC.

Cette redevance, qui est actuellement répartie entre la caisse locale de crédit agricole mutuel, la chambre d'agriculture et la SICNC s'élève globalement à 100 millions de francs CFP par an.

Une telle mesure priverait la caisse de crédit agricole et la chambre d'agriculture de leur principale ressource et entraînerait à court terme l'arrêt des activités de ces deux organismes qui jouent un rôle important dans le développement de l'économie rurale calédonienne et cela, à un moment où, compte tenu de l'état dépressif du marché du nickel, il apparaît plus que jamais nécessaire de développer le secteur rural.

Je rappellerai ici que la dégradation de la situation financière de la SICNC résulte exclusivement du fait que cet organisme, dans le cadre des grands projets de développement industriel envisagés en 1970, a réalisé depuis cette époque de grands ensembles immobiliers, en particulier deux ensembles de tours, qui aujourd'hui, du fait de la crise, sont en grande partie inoccupés.

A l'époque, les élus du territoire avaient sérieusement mis en garde les responsables de ces projets contre la construction de ces grands ensembles qui ne correspondaient pas à la spécificité de l'habitat local.

En 1972, la caisse centrale de coopération économique, qui finançait ces opérations immobilières, émettait à son tour des réserves sur la poursuite de la construction de ces grands ensembles, en particulier sur la construction de la cité de Magenta.

Malgré la sagesse de ces avertissements, les représentants de l'Etat dans le territoire décidèrent que les programmes envisagés devaient être poursuivis et, en 1972, votre prédécesseur à l'époque intervenait auprès de la caisse centrale pour que la totalité des fonds nécessaires soit rapidement débloquée.

Une dernière fois, au cours de sa séance du 27 juin 1973, l'assemblée territoriale intervenait pour demander l'arrêt de la construction de ces tours. Elle ne devait malheureusement pas être écoutée.

Aujourd'hui, 85 p. 100 des logements de ces tours sont inoccupés. Il y a là un manque à gagner important pour la société immobilière qui doit faire face au remboursement des sommes empruntées, tout en assurant l'entretien coûteux de ces immeubles.

Quels sont les responsables de cet état de choses regrettable ?

Ni le territoire, ni la caisse centrale, mais pour une grande part les représentants de l'Etat, qui ont cependant l'excuse d'avoir agi dans le contexte euphorique du boom calédonien de 1970.

Malheureusement, aujourd'hui, c'est le territoire et plus particulièrement la population rurale qui vont se trouver directement pénalisés. Aussi je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir pour que les mesures qui tendraient à priver la caisse locale de crédit agricole et la chambre d'agriculture de leur part sur la redevance sur le produit de l'émission ne soient pas retenues.

Pour permettre une relance de l'industrie du bâtiment dans le territoire et compte tenu des difficultés de la SICNC, de nouvelles sources de crédits doivent donc être trouvées.

Le moment paraît venu, monsieur le secrétaire d'Etat, d'envisager à nouveau l'extension en Nouvelle-Calédonie du régime d'épargne-logement.

Un tel projet de loi, déposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale le 26 mai 1971, avait été transmis au Sénat le 1<sup>er</sup> juin où il demeura en instance. Par la suite, le Gouvernement avait envisagé de demander la discussion de ce projet au cours de la session d'octobre 1975. Pour des raisons que j'ignore, ce projet ne fut pas examiné par le Sénat.

Compte tenu de la crise sévère que traverse l'industrie du bâtiment, l'extension de ce régime en Nouvelle-Calédonie serait hautement souhaitable et présenterait l'avantage de drainer une fraction importante de l'épargne calédonienne, laquelle demeure en grande partie improductive.

Puisque nous venons d'évoquer les problèmes du secteur rural, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous dire que j'ai noté avec la plus grande satisfaction vos déclarations devant l'Assemblée nationale concernant la mise en œuvre prochaine d'une politique de restructuration foncière en Nouvelle-Calédonie.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'évoquer cet important problème, tant avec vous-même qu'avec vos collaborateurs et je tiens ici à remercier le Gouvernement d'avoir retenu nos suggestions à ce sujet.

Les différents rapporteurs, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont développé les grandes lignes de cette politique de réaménagement foncier. Je n'y reviendrai pas ici, et je me bornerai à formuler un certain nombre d'observations sur les mesures préconisées.

Si la création d'une caisse de rachat des terres ne pose en elle-même aucune difficulté, sauf celle d'avoir à en assurer le financement, le problème du rachat et de la redistribution est en revanche beaucoup plus délicat et devra être abordé sur place, cas par cas, avec la plus grande prudence.

En particulier la mise en place de mesures d'ordre législatif et fiscal, telles que statut du fermage et du métayage, expropriation de terres non mises en valeur, droit de préemption, pour n'en citer que quelques-unes, ne devront être envisagées que dans le cadre d'un véritable plan de développement rural réaliste, en tenant compte avant tout des débouchés et sous réserve de la mise en œuvre d'une politique de crédit agricole adaptée au contexte territorial.

Aujourd'hui, de nombreuses terres sont souvent incultes tout simplement parce que leurs propriétaires, les jeunes ruraux en particulier, n'ont pas les moyens de les mettre en valeur ou n'ont pas de débouchés lorsqu'ils produisent.

Dans l'immédiat, le véritable problème réside dans l'ouverture d'un dialogue honnête et sincère avec les collectivités mélanésiennes concernées, afin d'aboutir dans un premier temps à un règlement des cas les plus litigieux.

Actuellement il existe assez de terres libres à la vente ou susceptibles de l'être pour que leur rachat puisse se faire à l'amiable, ce qui permettra de mettre en œuvre, dès maintenant, les grandes lignes de la politique de restructuration foncière qui demeure pour l'avenir l'un des plus sûrs facteurs de paix et d'harmonie entre les habitants de notre territoire.

Dans ce sens, je me réjouis de constater que pour la première fois apparaît dans la section générale du FIDES une ligne spéciale consacrée au FADIL — fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles — doté de 2 500 000 francs pour 1978.

C'est en quelque sorte la consécration officielle de ce fonds, qui sera appelé à jouer dans l'avenir un rôle capital en ce qui concerne la mise en valeur de la brousse calédonienne et qui, dans le cadre de la politique de restructuration foncière envisagée, doit devenir le véritable instrument de la promotion mélanésienne.

Je regrette par contre que les dotations de l'ORSTOM et du GERDAT aient été reconduites à leur niveau de 1977, ce qui, compte tenu de l'érosion monétaire, se traduit par une diminution réelle de l'ordre de 9 p. 100.

Ces deux organismes jouent pourtant un rôle de plus en plus important dans le territoire.

Enfin, en analysant le détail des crédits du FIDES tels qu'ils nous sont présentés, je n'ai pas trouvé trace du renouvellement de la dotation affectée au BRGM en vue de la poursuite de son programme d'élaboration de la carte géologique de la Nouvelle-Calédonie.

L'an dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que je vous avais interrogé sur les intentions du Gouvernement quant à l'application à la Nouvelle-Calédonie de la réglementation relative à l'extension de la zone maritime économique à une limite de 200 miles, vous m'aviez annoncé que le Gouvernement avait, en effet, décidé de fixer à 200 miles la limite des eaux territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie et que cela serait réalisé dans le courant de l'année 1977.

Pouvez-vous me dire où en est cette question très importante pour notre avenir économique ?

Je rappellerai ici, que la surface de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances est de 20 000 kilomètres carrés, alors que dans le cas de l'extension envisagée, sa surface maritime atteindrait près de 1 400 000 kilomètres carrés, c'est-à-dire se trouverait multipliée par soixante-dix, soit deux fois et demie la surface de la France.

Après le nickel, la mer constituera sans doute, à long terme, la plus grande chance de la Nouvelle-Calédonie.

Pour terminer, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous dire toute la satisfaction que vient d'éprouver le personnel de la police territoriale à l'annonce du dépôt par le Gouvernement, le 16 novembre dernier, du projet de loi qui porte son intégration dans la police nationale.

Cette intégration était, vous le savez, souhaitée depuis de nombreuses années. Aussi j'ose espérer que le Gouvernement demandera rapidement la discussion de ce projet de loi.

Je dois, en revanche, déplorer qu'aucun progrès ne semble avoir été fait en ce qui concerne l'interprétation de la loi du 29 décembre 1976, relative à l'imposition des Français de l'étranger.

Comme vous le savez, cette loi touche plus particulièrement les retraités de notre territoire, dont les retraites font l'objet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977, d'un prélèvement à la source, sans qu'il soit tenu compte de leur domiciliation, ni de leurs revenus et alors que les cotisations versées aux caisses dont ils relèvent ont été d'origine calédonienne.

Dès sa promulgation, les services financiers ont interprété cette loi de telle manière qu'ils considèrent les Français des TOM comme résidents à l'étranger.

En dehors du préjudice matériel qui leur est ainsi causé, car les intéressés continuent d'être assujettis à la fiscalité territoriale, cette interprétation lèse moralement les Français domiciliés dans les TOM qui conçoivent mal que la France se différencie de la République française dont ces territoires font partie.

Je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, d'apporter une solution favorable à ce problème.

De même, je dois vous dire la vive émotion qu'a suscitée auprès des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie la première réduction de l'index de correction des salaires survenue le 1<sup>er</sup> septembre 1977, alors que vous étiez convenus avec les syndicats intéressés, en août dernier, qu'une telle mesure ferait préalablement l'objet d'une étude approfondie et d'une large concertation.

Il apparaît souhaitable que cette concertation s'établisse dès que seront connus les résultats des études confiées à l'INSEE, lesquelles devraient permettre de déterminer le seuil fiscal de réduction de l'index de correction en tenant compte de toutes les contraintes locales.

Enfin, bien que je ne sois pas leur représentant direct, je ne voudrais pas, monsieur le secrétaire d'Etat, terminer mon intervention sans vous faire part de l'inquiétude de nos compatriotes des Nouvelles-Hébrides devant l'évolution alarmante de la situation politique dans cet archipel.

Dans la confusion actuelle et devant l'intransigeance du Vanua Aku Paty, l'ex-National Party, qui exige une indépendance immédiate, il est difficile de dire si le calendrier élaboré par la conférence de Paris des 19, 20 et 21 juillet, confirmé par l'échange de lettres signées entre les deux gouvernements le 15 septembre 1977, pourra être tenu.

Schématiquement, ce calendrier prévoyait l'élection d'une nouvelle assemblée territoriale le 28 novembre 1977, l'établissement d'un statut d'autonomie interne, enfin l'accession à l'indépendance vers 1980.

Qu'en est-il aujourd'hui de ce calendrier? Je souhaiterais que vous puissiez rassurer nos compatriotes Hébrides à ce sujet.

En conclusion, le projet de loi de finances pour 1978 ne donne pas au territoire que j'ai l'honneur de représenter, suffisamment de sujets de satisfaction pour que je puisse, dès à présent, me prononcer en faveur de son adoption.

Certes, nous nous trouvons aujourd'hui dans une période d'austérité et tous les Français, qu'ils soient de métropole ou d'outre-mer, doivent consentir des sacrifices. Mais, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation de la Nouvelle-Calédonie s'est profondément dégradée depuis 1973. Aussi des mesures de sauvetage énergiques doivent être rapidement prises si l'on ne veut pas voir ce territoire sombrer dans l'anarchie et l'aventure.

En me donnant les assurances que j'attends sur les problèmes que je viens d'évoquer, notamment en ce qui concerne l'accélération du programme de développement industriel, la réforme de la loi minière Billotte, l'aide au budget du territoire, la participation de l'Etat aux budgets des communes, le maintien des redevances versées par l'institut d'émission à la chambre d'agriculture et à la caisse locale de crédit agricole, l'extension en Nouvelle-Calédonie du régime d'épargne-logement et, enfin, la confirmation qu'interviendra rapidement une solution équitable au problème posé par l'imposition des retraités calédoniens, vous serez certain, monsieur le secrétaire d'Etat, de retrouver l'adhésion du représentant de cette terre lointaine qui n'a jamais marchandé sa fidélité à la France. (*Applaudissements à droite et sur les travées du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Millaud.

**M. Daniel Millaud.** Notre collègue et ami M. Jager, au nom de la commission des finances, a le grand mérite d'avoir réussi, dans son rapport écrit comme dans son intervention, à trouver

le fil d'Ariane permettant d'extraire du fascicule budgétaire bleu, les principales lignes budgétaires intéressant le territoire que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, venez développer l'action de votre département ministériel à travers votre budget.

Toutefois, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous également, monsieur le rapporteur, d'insister plus particulièrement, dans la première partie de mon intervention, sur certains éléments qui me semblent devoir mériter quelques explications de la part du Gouvernement.

Le premier élément concerne la situation des fonctionnaires des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. Je précise que ce corps des fonctionnaires ne représente pas le tiers des agents de la fonction publique en service dans le territoire.

D'après la présentation du budget qui nous est faite, il semblerait que les effectifs soient gelés à 1 120. Or, à la lecture du « bleu », on découvre à l'article 50 du chapitre 41-91, une dotation de 3 664 476 francs en application du décret n° 75-248 du 8 avril 1975 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des instituteurs de la Polynésie française.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette dotation correspond-elle à la prise en charge, dès 1978, des trois promotions de normaliens en instance de titularisation? Doit-on alors considérer qu'elle permettra de budgétiser des fonctionnaires supplémentaires, en dehors du chapitre 31-21 où seuls, j'insiste une nouvelle fois sur ce point, 1 120 agents sont pris en compte? Je me permets, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser cette question, car les intéressés restent à ce jour dans l'expectative et je dois vous dire que je partage vos inquiétudes.

M. le rapporteur insiste, en outre — vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, l'avez relevé — sur le fait que le montant des dotations du FIDES demeure, en francs constants, non seulement inchangé depuis plusieurs années, mais en diminution en ce qui concerne la Polynésie.

Je ne peux qu'approuver vos propos à l'un et à l'autre et souligner que l'Assemblée territoriale de Polynésie française a, certes, suivant les instructions du comité directeur du FIDES, mis à la charge du budget local, la plupart, sinon la totalité des postes tenus par des agents conduisant les opérations ponctuelles qui avaient été approuvées.

Il n'en reste pas moins vrai que les crédits ainsi libérés ne compensent pas la dépréciation monétaire. La section générale, qui englobe aussi la « sous-section » communale, ouvre à l'« administration » la possibilité d'interventions directes, et par deux sources distinctes, en faveur de communes dites « privilégiées ».

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, ne serait-il pas opportun que la loi de 1971, dont le rapporteur à l'Assemblée nationale a dit hier tant de bien, soit effectivement appliquée? En effet, celle-ci offre à l'Etat la possibilité de participer directement au financement du fonds intercommunal de péréquation. Or, j'ai le regret de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette possibilité qui est ouverte par la loi, n'est en fin de compte qu'une impuissance congénitale.

Je reste convaincu que, si l'Etat, qui a voulu généraliser le système communal en Polynésie française, prenait à son compte, et non à celui des ressources fiscales du territoire, une participation égale à celui-ci, une telle décision, monsieur le secrétaire d'Etat, recevrait l'aval unanime des membres élus du comité de gestion de ce fonds.

Je voudrais, à ce stade de mon développement, vous rappeler l'accord de principe que vous aviez bien voulu donner au conseil de Gouvernement, lors de votre visite officielle en Polynésie française le 10 août dernier, en ce qui concerne la reconduction à partir de 1978 de la prime spéciale d'équipement hôtelier qui avait été instituée par le décret modifié du 6 mai 1971 et qui est venue à expiration le 31 décembre 1975.

Je dois souligner auprès de mes collègues de la Haute Assemblée qu'en 1976, les dépenses effectuées par les touristes en Polynésie française, représentaient 220 millions de francs français, ce qui constituait un apport non négligeable dans l'équilibre de la balance touristique nationale.

Concernant le rétablissement de cette prime spéciale d'équipement hôtelier, vous pourriez être tenté, monsieur le secrétaire d'Etat, de me rétorquer, comme l'a fait votre éminent collègue Jacques Médecin devant la commission des affaires économiques, qu'il appartient au territoire de la Polynésie française de passer,



conformément à la loi n° 77-772 du 12 juillet 1977, des conventions pour la réalisation d'opérations particulières avec les ministères techniques.

Mais, s'agissant d'un engagement de votre part, et bien que la formule soit condamnée par notre rapporteur spécial, M. Jager, j'espère que cet engagement pourra être tenu et que ces lignes de subventions pour mémoire pourront recevoir en cours d'année une affectation pour cette opération.

Ce problème de l'intervention des ministères techniques, je l'aborde, maintenant, dans ce qui constituera le second volet de mon intervention. Le système a, effectivement, suscité un vif intérêt chez les élus territoriaux, puisque le conseil de gouvernement vous a saisi de nombreuses demandes dans les matières les plus variées.

Je citerai, pour mémoire, et en en oubliant certainement l'école d'agriculture d'Opunohu, la recherche agronomique, la formation professionnelle des adultes, l'enseignement technique hôtelier, l'école normale, le centre d'information et d'orientation, l'INSEE, FR 3, le développement culturel du territoire, la reforestation.

Je crains, malheureusement, que l'attrait de ce nouveau système ne soit amoindri en 1978, puisque seuls deux ministères avaient donné un accord de principe, ceux de l'agriculture et de la culture. Sans doute est-ce dû au calendrier qui a voulu que la loi portant nouveau statut du territoire n'ait vu son application intervenir qu'en juillet dernier, à une époque où, évidemment, les budgets des différents ministères étaient déjà arrêtés. Puis, il existe, il faut en convenir, une pesanteur, une conjoncture économique qui jouent et qui incitent essentiellement à l'austérité.

Mais, je souhaiterais également, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous faire partager ma crainte quant à ce nouveau système de l'intervention directe des ministères techniques. En effet, on ne doit pas exclure l'hypothèse où l'on verrait se substituer au secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, les différents ministères dont les interventions seront sollicitées. Or — vous le savez bien — il sera impossible de les contacter tous et de faire prendre en considération les dossiers présentés qui, pour ces ministères, ne représenteront que des soucis mineurs.

Cette crainte, monsieur le secrétaire d'Etat, je l'ai exprimée lorsque votre secrétariat d'Etat s'est vu enlever son autonomie, et lorsqu'il s'est trouvé rattaché au ministère de l'intérieur. Souvenez-vous en, je l'ai écrit à Tahiti. Aussi, aujourd'hui, suis-je plus que jamais persuadé que l'intervention des ministères techniques n'aura d'efficacité qu'à partir du moment où la « rue Oudinot » redeviendra un ministère plein.

Je tiens à ce que l'on me comprenne bien. L'autonomiste que je suis n'est pas saisi d'un soudain retour en arrière, un retour centralisateur, mais je sais que les intérêts de l'outre-mer français ne seront valablement défendus que le jour où le secrétaire d'Etat des départements et territoires d'outre-mer pourra régulièrement siéger au conseil des ministres et y défendre, auprès de ses collègues, les dossiers en instance dans les ministères techniques. C'est, à mon sens, une des conditions indispensables au développement économique équilibré et régulier de la Polynésie française dans le cadre des nouvelles institutions, développement économique de la Polynésie française qui constituera, mes chers collègues, la dernière partie de mon intervention.

Tous les rapports économiques sur le territoire que je représente font ressortir le déséquilibre monstrueux de sa balance commerciale, qui n'est pas couverte à 8 p. 100, exportations invisibles exclues. Ces mêmes rapports mettent en évidence la part économique importante représentée par le Commissariat à l'énergie atomique et le Centre d'expérimentation du Pacifique.

Il convient, comme le propose le rapporteur spécial dans son rapport écrit, d'étudier cette balance dans son contexte réel, c'est-à-dire qu'il faut extraire et isoler dans les statistiques douanières, d'une part les importations et exportations civiles, et, d'autre part, les importations et exportations intervenant pour les besoins des expérimentations nucléaires.

Ce travail de clarification est facile à réaliser, les statistiques douanières se faisant sur ordinateur, ce qui exclura, monsieur le secrétaire d'Etat, toute discussion de type oriental sur la détermination du montant du forfait du Centre d'expérimentation du Pacifique. Cette décision doit être prise localement par le conseil de gouvernement qui devra donner les instructions nécessaires dans ce sens au service des douanes.

Il convient, sur un autre plan, de normaliser les relations du territoire avec le Marché commun. Vous connaissez le dossier,

monsieur le secrétaire d'Etat. Après les calculs effectués en 1974, nous avons pu déterminer que notre Trésor, en ne percevant plus de droits de douanes sur les produits en provenance des pays étrangers du Marché commun, perd tous les cinq ans 2 milliards de francs CFP compensés, tous les cinq ans, par une subvention du FED d'un montant oscillant entre 350 millions et 500 millions de francs CFP.

Il faut également savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, que les accords de Lomé ont été étendus à plusieurs territoires étrangers du Pacifique dont les productions rentrent dans la CEE avec la garantie d'un prix plancher.

Or, la Communauté a pris une décision en 1976 : celle d'étendre aux territoires français d'outre-mer les mêmes avantages. Malheureusement, il ne suffit pas qu'une décision de la Communauté économique européenne soit prise et promulguée pour qu'elle en devienne pour autant applicable et le budget de la Polynésie s'essouffle à maintenir la production du coprah à un cours d'intervention convenable.

Tous les éléments que je viens de vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, amènent les instances locales à demander que la politique économique menée pour le développement de notre territoire se déploie dorénavant, et dans sa plus grande part, dans le cadre géographique du marché du Pacifique.

C'est ainsi que nous espérons, dès 1978, tirer des droits de pêche, dans la zone économique des 188 milles, une somme avoisinant 20 milliards de francs CFP.

Ne croyez pas que ce soit une approximation, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous nous référons, pour déterminer ce chiffre, à un rapport de l'Institut d'émission en date de 1976, qui précise que l'on peut pêcher dans cette zone économique de Polynésie un minimum de 1 100 000 tonnes de thonidés sans que l'on déséquilibre les réserves halieutiques de cette zone.

En attendant l'accord des armements concernés, nous demanderons, par votre intermédiaire monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une avance du Trésor soit consentie au territoire.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, aujourd'hui, pour vous rappeler et pour apprendre à mes collègues de la Haute assemblée que le décret d'extension de cette zone économique nécessite la signature de dix ministres et secrétaires d'Etat. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, si la marine nationale aura à sa disposition les moyens humains et techniques pour assurer une surveillance effective et efficace de cette zone.

L'exploitation des ressources de la mer, c'est également en Polynésie française l'exploitation des lagons. Comme le rapporteur et d'autres orateurs l'ont fait les jours précédents, je ne peux que déplorer que le CNEXO ne dispose pas de tous les moyens nécessaires pour accélérer ses études.

Il faut appliquer la loi, monsieur le secrétaire d'Etat. Le CNEXO doit réaliser la coordination de toutes les recherches qui sont engagées par tous les organismes intéressés en la matière, tels l'ORSTOM et le Museum d'histoire naturelle.

Le développement économique de notre territoire est lié au tourisme. Nous avons la chance d'avoir à proximité de notre territoire des pays aussi variés que les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, le Canada, qui constituent un réservoir inépuisable de voyageurs.

Je souhaiterais connaître la position du Gouvernement sur les conventions de transports aériens internationaux concernant la Polynésie, tant sur le plan tarifaire — la Pan-Am a proposé de réduire ses tarifs de 50 p. 100 — que sur le plan de l'augmentation des atterrissages — nous sommes saisis d'une proposition d'une troisième fréquence de la compagnie Air New-Zealand.

Je pourrais parler très longuement du développement économique de ce territoire, mais je ne voudrais laisser ni le secrétaire d'Etat, ni mes collègues. J'aurais pu aborder le problème des énergies nouvelles, celui qui a été évoqué dans son rapport écrit par M. Jager : le barrage de Papenoo.

Je voudrais, en conclusion, tenter de vous faire partager ma conviction profonde. Dans ce Pacifique lointain, la France, si elle en a l'audace et la volonté, doit former des femmes et des hommes qui participeront au rayonnement culturel français. Toutes les structures existent à partir desquelles on pourrait créer ce que l'on appelle déjà l'université française du Pacifique — le professeur Robert Debré, que j'ai vu à ce sujet, me conseille de la qualifier de « fondation » — de l'institut de recherches médicales Louis-Malardé au CNEXO en passant par l'école d'agriculture, l'école hôtelière, les antennes de l'ORSTOM et du museum d'histoire naturelle. Des stagiaires francophones,

voire anglophones, pourraient acquérir une formation de techniciens, de niveaux différents, mais qui auraient une culture pratique, scientifique française.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, à quelles portes de ministère devons-nous frapper pour être entendus ? Combien de fois devons-nous renouveler nos démarches pour aboutir à ce grand dessein ? A moins, tout simplement, que le Gouvernement de la République française n'ait aucun dessein dans le Pacifique...

Toutefois, je ne voudrais faire de procès d'intention ni à vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, ni à la République. J'ai voulu tout simplement tracer devant vous les lignes budgétaires pour 1979 d'un véritable et d'un grand ministère des territoires d'outre-mer français du Pacifique. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Vérillon.

**M. Maurice Vérillon.** Monsieur le président, je vous remercie de m'autoriser à me substituer à notre excellent collègue M. Gilbert Belin, qui a dû s'absenter, pour présenter quelques observations au nom du groupe socialiste que nous avons l'honneur de représenter l'un et l'autre.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux TOM diminue de 10 p. 100 en francs constants. On peut se demander si l'accession à l'indépendance du territoire français des Afars et des Issas justifie une telle évolution. Même si l'on tient compte de ce phénomène nouveau, le budget des TOM n'enregistre qu'une progression de 9 p. 100, ce qui est nettement inférieur à la progression générale de l'ensemble du budget et au rythme d'inflation réel.

Outre cette modification, due à l'évolution de la situation internationale, les nouveautés de ce budget sont fort réduites. On peut citer : l'accroissement du montant de la prise en charge par l'Etat des rémunérations des agents de l'administration polynésienne et leur budgétisation, l'inscription au budget des crédits du FADIL, le fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles, pour la Nouvelle-Calédonie, la diminution du budget d'investissement, notamment des autorisations de programme.

Ce dernier point mérite une attention particulière, car il concerne les secteurs dont l'objectif est de permettre un développement économique général des TOM à court et surtout à moyen terme.

Ainsi les crédits accordés à la recherche sont en diminution. Dans ces territoires, où des richesses naturelles énormes semblent exister, on peut se demander si un effort particulier de recherche ne serait pas souhaitable.

La diminution des ressources accordées au FIDES, qui, après l'indépendance de Djibouti, peut être estimée à 11 p. 100 environ, pose un problème comparable. Les investissements publics jouent un rôle dominant dans la vie de ces territoires. Ils servent de régulateur de la conjoncture générale et leur rôle doit être maintenu. Mais ce sont les critères de répartition qui doivent être repensés.

Quel est l'objectif véritable du gouvernement métropolitain pour la mise en valeur des territoires d'outre-mer ? Quels choix veut-il réaliser ? Quelles initiatives est-il décidé à accorder aux autochtones pour leur permettre de développer les secteurs qui leur semblent les plus importants ? Autant de questions.

Nous retrouvons le thème de la décentralisation, qui sera repris par mes collègues au cours du débat sur l'aménagement du territoire et qui a déjà fait l'objet de divers échanges lors de l'examen de la réforme du système communal en Nouvelle-Calédonie, par exemple.

**M. Louis Perrein.** Monsieur Vérillon, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Maurice Vérillon.** Volontiers.

**M. le président.** Ce n'est pas l'usage dans un débat organisé ; mais, puisque l'orateur le permet, vous avez la parole, monsieur Perrein.

**M. Louis Perrein.** Je voudrais simplement, après mon collègue M. Vérillon, attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat sur la formation du personnel communal dont, me semble-t-il, il n'a pas été fait état. En effet, à l'occasion d'une visite dans les territoires français du Pacifique, je me suis rendu compte que la soif de formation du personnel communal et d'information des élus était très grande.

A la suite de mon collègue M. Vérillon, je souhaiterais que M. le secrétaire d'Etat veuille bien nous donner des précisions sur ce qu'il entend faire en ce domaine, car il conviendrait de dégager des crédits pour que des structures soient rapidement mises en place et qu'enfin cette soif soit satisfaite.

**M. Maurice Vérillon.** Je remercie mon collègue de la précision qu'il a apportée et je poursuis mon exposé.

A qui, monsieur le secrétaire d'Etat, doivent profiter les richesses des territoires d'outre-mer et comment les mettre en valeur ? Voilà les véritables questions qu'il faut aborder.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'équilibre économique et social est encore très dépendant de l'exploitation du nickel. Les difficultés d'écoulement du produit, dues à la crise économique mondiale et au ralentissement industriel de certains pays développés comme le Japon, ont accru le chômage et provoqué une baisse générale de la consommation.

Peut-on accréditer vraiment, monsieur le secrétaire d'Etat, les propos que vous avez tenus sur l'implantation prochaine d'une usine de traitement de ce minerai ?

On peut se demander si cette situation aura pour conséquence de favoriser la relance du secteur agricole, très peu mis en valeur jusqu'à présent, car considéré comme non rentable. Je me permets de rappeler ici que, parmi les interventions des divers ministères au financement des territoires d'outre-mer, interventions qui représentent près de 80 p. 100 de l'ensemble des crédits qui leur sont consacrés, le ministère de l'agriculture ne figure toujours pas.

Le Gouvernement va-t-il enfin réaliser que sa politique « productiviste » d'exploitation des richesses, sans que la majorité des plus-values qui en découlent retourne aux habitants locaux, présente de graves inconvénients ? La position que vous avez adoptée, lors du débat sur une nouvelle répartition des circonscriptions électorales dans le territoire de Nouvelle-Calédonie, nous a laissés sceptiques sur votre volonté d'aboutir à un développement équitable.

Pour la Polynésie française, l'enjeu se situe dans les richesses de l'océan Pacifique. La richesse la plus aléatoire à l'heure actuelle, mais peut-être la plus prometteuse, est l'exploitation des nodules polymétalliques. Les recherches ne sont pas encore assez précises pour assurer que les gisements les plus riches, qui seront exploités les premiers, se situeront à l'intérieur ou à l'extérieur de la fameuse zone stratégique des 200 miles. Il semble indispensable d'éclairer rapidement l'opinion locale à ce sujet et de lui rendre les pouvoirs de décision qui devraient être les siens.

Nous aimerions sur ces questions, monsieur le secrétaire d'Etat, obtenir des réponses précises.

Les autres grandes ressources sont la pêche et l'ostréiculture ou l'aquaculture dans son ensemble. Mais toutes ces activités sont dans les mains soit du centre national pour l'exploitation des océans, soit de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer ou encore de l'association française pour l'étude et la recherche des nodules l'AFERNOD. Or, les autochtones ne sont pas assez concernés par la marche et les décisions de ces organismes, qui sont parfois liés à des intérêts économiques ou scientifiques particuliers.

Dans le troisième territoire d'outre-mer, Wallis et Futuna, une agriculture de subsistance et la pêche permettent difficilement de fournir à une population réduite, mais en expansion naturelle, des conditions de vie correctes. Cela oblige les habitants à s'expatrier, ce qui n'a jamais été un stimulant économique.

Que propose votre budget face à ce bilan assez sombre ? Tant que les habitants locaux continueront à être dépossédés des richesses naturelles de leur territoire au profit d'entreprises multinationales ou françaises, hélas ! aucune véritable politique de développement ne pourra être mise en place dans les territoires d'outre-mer.

Le Gouvernement n'apportant pas aux problèmes des territoires d'outre-mer des solutions que nous estimons indispensables, le groupe socialiste, à son regret, demeure extrêmement réservé quant à l'adoption de votre budget. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

**M. le président.** Jusqu'à présent, tous les orateurs ont respecté leur temps de parole.

La parole est maintenant à M. Gargar, à qui je rappelle que deux membres de son groupe sont inscrits dans la discussion et que leur temps de parole total est de neuf minutes.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre présente intervention se bornera à souligner l'insuffisance des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour le développement harmonieux de ces territoires lointains et pour le rattrapage des retards accumulés.

Comme les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer disposent d'un budget de pénurie et d'austérité. Nous voulons également exprimer à ces peuples des territoires d'outre-mer en lutte pour un changement et une totale décolonisation notre complète solidarité.

Hier soir, comme à l'habitude, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez tenté de déformer ma pensée. Vous avez dit qu'en défendant la thèse de l'autodétermination et de l'autonomie, j'allais vers l'indépendance, mais vous avez oublié que vous-même avez donné plusieurs définitions de l'autonomie.

Vous aviez dit que l'autonomie, c'était l'indépendance et que je réclamais pour les quatre DOM rien de moins que l'indépendance. Hier soir, l'un de vos supporters de la majorité, se trompant d'époque, a même appelé à la répression contre ceux qui réclament légitimement un changement de politique grâce auquel ils pourraient prendre en main leurs propres affaires et assumer directement des responsabilités.

A certaines occasions, vous donnez à la revendication d'autonomie un sens maximaliste, débouchant sur l'idée d'indépendance.

L'an dernier, vous m'aviez prédit que mon électorat me sanctionnerait à cause de mes propos. Il n'en a rien été, comme vous le voyez, puisque me voilà réinvesti de sa confiance, sur les mêmes bases, la même option d'autonomie.

**M. Serge Boucheny.** Très bien !

**M. Marcel Gargar.** A la vérité, l'administration avait tout mis en œuvre pour me faire échouer.

Dois-je vous rappeler également que vos interprétations sur le mot « autonomie » ont souvent varié ?

S'agissant de la Polynésie réclamant un statut d'autonomie, vous vous y opposiez en prétextant que l'autonomie équivalait à l'indépendance. Cependant, lorsque, sous la pression populaire, le référendum donna la victoire aux partisans de l'autonomie, vous avez changé d'opinion et déclaré sur les ondes que l'autonomie n'était pas l'indépendance et que les liens de ces îles avec la métropole allaient dans le sens de l'Histoire et du progrès. Notre solidarité est donc totale à l'égard de ces peuples désireux d'améliorer leurs conditions de vie et leur totale décolonisation.

Les Mélanésiens réclament leur droit à la différence sans dommage pour leur promotion sociale et la sauvegarde de leurs traditions. Nous condamnons avec eux la ségrégation dont sont l'objet les Mélanésiens et d'autres ethnies refoulées par des allogènes vers des régions arides aux sols infertiles.

Chômage, sous-développement, inflation, déséquilibre commercial, discrimination sont les lots de ces territoires. Les mesures gouvernementales ne sont pas de nature à porter remède à ces maux. Seul un gouvernement de gauche permettra des solutions heureuses pour ces populations situées aux antipodes. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le vocable un peu barbare de TOM, c'est-à-dire les territoires d'outre-mer, rassemble les débris, les vestiges de l'empire colonial français. L'essentiel, c'est qu'aujourd'hui ces pays se trouvent à présent, sous des formes diverses propres à chacun d'eux, à l'heure du changement démocratique.

La volonté de changement y est grande car les diverses formes de la domination et de l'exploitation coloniales y survivent encore.

C'est, en définitive, la permanence du fait colonial qui s'exprime par la brutalité répressive, le contrôle policier, le mouchardage, la provocation, l'information unilatérale, la fraude électorale, la manipulation des différences ethniques. Tels sont les fleurons de la politique giscardienne dans ces pays avec — cela va de pair — les paradis fiscaux de Nouvelle-Calédonie,

Wallis ou des Nouvelles-Hébrides et, bien entendu, les profits gigantesques pour les sociétés du Nickel Rothschild, Sofrana et autres sociétés multinationales. (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de dénégation.*)

Vous faites un signe de dénégation, monsieur le secrétaire d'Etat...

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Attendez...

**M. Serge Boucheny.** ... mais la vérité, c'est que notre politique a été déformée et que vous la déformez sciemment, monsieur le secrétaire d'Etat. J'en prends un exemple extrait du débat d'hier, que vous pourriez reprendre aujourd'hui. Vous accusez les communistes d'être des étrangers. Nous sommes toujours considérés comme des étrangers, qu'il s'agisse des communistes guadeloupéens, martiniquais ou autres.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. Serge Boucheny.** En réalité, c'est une argumentation faible, reposant sur des faits sollicités, et en inversant les facteurs vous ne changez pas la réalité des éléments. Ces peuples, qu'ils soient des départements ou des territoires d'outre-mer, restent seuls, malgré les discours, avec leurs problèmes, et ces problèmes sont grands et difficiles.

L'attitude des communistes français est fondée plus largement sur la conviction que l'exigence démocratique qui est celle des territoires d'outre-mer correspond à celle qu'en France même mettent en avant, à travers leurs luttes sociales et politiques, les travailleurs de notre pays.

Les communistes français dénoncent, pour leur part, les agissements antidémocratiques de l'administration en place, le monopole de l'information exercé par le pouvoir. Nous jugeons aberrante — et c'est sur ces questions qu'il faut répondre, monsieur le secrétaire d'Etat — l'attitude du pouvoir consistant à étouffer les particularités, à persister dans une politique assimilatrice, à refuser, par exemple, que les langues locales, tel le canaque, soient enseignées dans le secondaire.

Nous estimons que la France se devrait d'avoir une attitude tournant le dos au colonialisme, ouvrant la voie à des rapports nouveaux fondés sur l'aspiration des populations à gérer leurs propres affaires démocratiquement et, lorsqu'elles le souhaitent, dans le cadre de la République française.

Je trouve d'ailleurs une contradiction dans votre propos — qui confirme notre propre position. Lorsque vous avez parlé de Mayotte, hier, vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce pays pourrait prochainement voter et décider de son sort. Eh bien ! nous ne demandons pas autre chose. Nous ne demandons pas, comme vous l'avez affirmé, ni pour les départements, ni pour les territoires d'outre-mer, que, tous les deux ou trois ans, soit remis en cause le statut qui aurait été adopté par ces pays.

Telle est notre position et nous reconnaissons sans ambiguïté le droit à l'autodétermination pour tous les peuples d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. Adolphe Chauvin.** Pour tous les pays ?

**M. Serge Boucheny.** Pour tous les pays.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord répondre aux interventions de MM. Cherrier et Millaud qui, connaissant bien les questions dont ils traitent, ont approfondi un certain nombre de sujets très importants pour l'avenir de leurs territoires.

Monsieur Cherrier, les projets industriels que le Gouvernement a encouragés, malgré la crise du nickel de ces dernières années, ont, vous le savez, largement progressé. Vous avez eu raison de parler du projet du sud, celui de Goro, pour lequel l'engagement de la société Inco a été signé au cours de l'année 1977.

Vous n'avez pas non plus oublié le fait que le Gouvernement a facilité le développement de l'usine de Doniambo dont la production doit passer de 60 000 à 90 000 tonnes.

Vous avez encore eu raison de dire que nous avons largement progressé dans la mise en place du projet du nord, celui de Tiébaghi, puisque ce projet, annoncé depuis longtemps, mais

retarde en raison de la situation économique du nickel va, grâce à l'aide de l'Etat, pouvoir être réalisé, le Gouvernement ayant décidé qu'à côté des fonds investis par des entreprises américaines, pour plus de la moitié des capitaux nécessaires, c'est l'Etat, par le canal du bureau des recherches géologiques et minières, qui interviendra en Nouvelle-Calédonie. Je veux dire par là que, lorsqu'on critique l'insuffisance des moyens mis à la disposition des territoires d'outre-mer, il faut tout de même savoir que le BRGM, dans une opération comme celle-là, apportera à lui tout seul des capitaux supérieurs aux capitaux d'une année du FIDES. C'est la preuve que, chaque fois que c'est nécessaire, l'Etat fait son devoir pour le développement économique de ces territoires.

En tout cas, je renouvelle l'assurance que ce projet sera très prochainement signé, puisque le BRGM et l'AMAX se sont très sensiblement rapprochés. Je réponds par là également à M. Vérillon.

La déconcentration que vous souhaitez, monsieur le sénateur, à juste titre, accompagnera la décentralisation permise par le nouveau statut et je suis en train, avec mes services et ceux de tous les ministères, d'étudier toutes les mesures de déconcentration qui devront accompagner le statut de décentralisation.

Je vous rassure aussi au sujet du futur projet de loi pour l'extension des titres III et IV sur les communes : il est en cours d'élaboration.

La situation qui vous préoccupe de la SICNC est aussi un de mes soucis à l'heure actuelle. Des ressources nouvelles sont nécessaires ; des bénéfices de l'institut d'émission sont prévus, ainsi que, pour la première fois, l'intervention du Crédit agricole en Nouvelle-Calédonie.

Le texte sur les eaux territoriales devrait paraître au *Journal officiel* d'ici à une quinzaine de jours. Il paraîtra donc, comme je l'avais dit l'an dernier, au cours de cette année.

Le texte sur la police est inscrit à l'ordre du jour des prochaines discussions à l'Assemblée nationale. Vous avez donc satisfaction.

Je vous annonce aussi que je demanderai au prochain comité directeur du FIDES l'inscription d'environ 400 000 francs pour la carte géologique.

J'ai pris note de vos préoccupations pour les retraités et les fonctionnaires. Un fonctionnaire de l'INSEE se trouve d'ailleurs en ce moment en Nouvelle-Calédonie. L'étude du rapport qu'il me transmettra nous permettra de voir jusqu'où nous pourrions aller. Pour l'indice des fonctionnaires, je respecterai l'engagement pris à leur égard, mais il était naturel, pour le développement économique du territoire, de prévoir une diminution de l'indexation.

Pour les Nouvelles-Hébrides, le calendrier fixé en juillet sera respecté. Dès lundi, d'ailleurs, se tiendra aux Nouvelles-Hébrides la première réunion de l'assemblée territoriale nouvelle et le calendrier sera respecté, à savoir autonomie interne en 1978 et indépendance en 1980.

Le Gouvernement mettra naturellement tout en œuvre pour que nos ressortissants dans ces territoires ne pâtissent pas des événements.

Vous le voyez, monsieur le sénateur, tant par les mesures qui ont été prises que par celles qui sont prévues, vos sujets de préoccupation font l'objet, soit d'études attentives, soit de décisions favorables, ce qui est la suite logique des rapports que vous entretenez avec le Gouvernement et qui permettent de résoudre les problèmes réels qui se posent en Nouvelle-Calédonie.

Il en est de même d'ailleurs pour M. Millaud qui a évoqué un certain nombre de problèmes concrets intéressant la Polynésie française. Je lui dirai d'abord qu'il est prévu, en 1978, l'intégration de quarante postes nouveaux de fonctionnaires de normaliens au budget et que cette réforme d'ensemble sera réalisée en 1979 par le transfert de postes au ministère de l'éducation.

Je lui dirai aussi que la nouvelle loi communale que le Sénat va être appelé à voter prochainement — elle a été acceptée par l'Assemblée nationale hier — va permettre d'accroître les ressources fiscales des communes et leur permettre le recours aux emprunts car c'est aussi un des soucis du Gouvernement que l'améliorer la situation financière de celles-ci.

Pour la prime d'équipement hôtelier, j'ai obtenu l'accord du ministre délégué à l'économie et aux finances sur le principe de la reconduction du régime mis en place en décembre 1975 ; le décret devrait être pris rapidement.

Vous avez eu raison de souligner le progrès essentiel que représente l'intervention des ministères techniques. Elle n'intéressera pas seulement l'agriculture ou les sports, mais aussi, pour 1978, l'équipement et l'artisanat. M. le Premier ministre a donné des instructions à tous les membres du Gouvernement pour que cette intervention des ministères techniques soit une réalité au cours de l'année 1978. Si j'ai été sensible à votre désir de transformer le secrétariat d'Etat en ministère, mais ce ne sont pas les différences formelles ou juridiques qui comptent ; la vérité, c'est que la mission qui m'a été confiée par le Président de la République et le Premier ministre implique, en effet, mon intervention permanente auprès de tous les ministères et une action de coordination.

Quelle que soit la qualification juridique du domaine d'action dont j'ai la responsabilité, je m'efforce de m'acquitter de cette mission, et je le fais d'autant plus aisément que le Président de la République et le Premier ministre me facilitent la tâche.

L'évolution du forfait douanier pour le CEA CEP est très favorable. Il a doublé en sept ans ; de 19 millions de francs en 1970, il est passé à 38 millions de francs en 1977. J'ai obtenu l'accord pour 1978 sur la fixation d'un taux de réévaluation.

La possibilité, pour l'Europe, de s'approvisionner, aux cours mondiaux, en produits alimentaires et agricoles, compense largement, et même au-delà, les pertes de recettes que les importations de produits manufacturés entraînent pour le territoire.

Quant à l'aide du quatrième programme du FED, elle sera de 320 millions de francs CFP ; elle est donc très importante, et l'Europe a là un moyen d'assurer le développement de ces territoires d'outre-mer.

Vous le savez, nous envisageons, comme nous l'avons fait pour les départements d'outre-mer, la venue d'une mission à Bruxelles des responsables des territoires auprès des responsables européens et peut-être, un jour, la venue sur place des ministres européens compétents.

Pour la zone économique, le texte doit paraître prochainement. Nous utiliserons la procédure du contresigne simultané, ce qui fait que, malgré le nombre de ministres signataires, aucun retard n'interviendra.

Quant à la surveillance de cette zone, toutes les mesures nouvelles seront prises pour qu'elle soit assurée dans de bonnes conditions. J'attends beaucoup de la réunion qui aura lieu les 7 et 8 décembre prochain et qui permettra de définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre dans le but de réussir cette grande politique de la mer à laquelle vous êtes, à juste titre, attaché.

Vous avez, avec raison, évoqué le problème des énergies nouvelles. Le prochain comité directeur du FIDES prévoiera des sommes importantes pour faciliter la mise en place de ces énergies.

Tous les problèmes que vous avez évoqués, ainsi que M. Chérier, montrent que ces deux territoires ont des chances sérieuses. Vous souhaitez qu'ils assurent le rayonnement de la France dans cette partie du monde. Je partage entièrement votre conviction.

Outre les problèmes économiques, vous avez insisté sur les problèmes de la culture. Le Gouvernement se propose d'introduire l'enseignement supérieur, par le canal du technique, dans vos deux territoires et de faire en sorte que l'école d'Oponohou, par exemple, ait une influence régionale marquée.

Soyez assurés que tout sera mis en œuvre dans les années qui viennent, tant sur le plan économique que sur le plan culturel, pour faciliter à vos territoires ce rôle d'ambassadeur extraordinaire de la France qu'ils jouent dans le Pacifique.

Je répondrai à M. Vérillon que le FADIL ne subit pas de diminution. Au contraire, il lui reste des crédits et, pour la première fois, il apparaît dans le budget avec un supplément de 2,5 millions de francs qui s'ajoute aux dotations existantes.

Il n'y a pas non plus diminution des crédits pour les territoires d'outre-mer. S'ils ont suivi, pour les équipements, l'évolution des crédits d'Etat, chaque fois qu'un projet nouveau voit le jour — c'est le cas pour le projet du Nord, en Nouvelle-Calédonie — l'Etat intervient.

Ce que vous souhaitez, c'est le développement économique et le progrès social dans ces territoires, ainsi que le développement de toutes les activités possibles, qu'il s'agisse du nickel, de l'agriculture ou de la mer. Dans tous les secteurs essentiels, le désir de l'Etat est de faciliter la promotion des populations. C'est ce que nous faisons, par exemple, en matière d'agriculture, en pré-

voyant des crédits pour la réforme foncière souhaitée en Nouvelle-Calédonie par M. Cherrier et qui sera mise en œuvre dès cette année.

En ce qui concerne la formation du personnel communal, M. Perrein sait très bien que je me préoccupe personnellement d'assurer le financement de ce projet qui, d'ailleurs, répond à un vœu tout à fait légitime.

L'intervention de M. Gargar montre une fois de plus qu'il ne connaît pas les territoires d'outre-mer. Il commence par affirmer sa solidarité avec « les peuples en lutte ». Mais de quelle lutte s'agit-il ? Si ses propos étaient entendus dans ces territoires, ils feraient rire l'ensemble des populations.

Les populations ont souhaité des statuts de large décentralisation, qu'elles ont d'ailleurs obtenus. Si vous faites allusion à de nouvelles luttes, monsieur Gargar, c'est que vous pensez qu'après les statuts d'autonomie qui ont été accordés — c'est bien, d'ailleurs, ce que je disais hier et ce que vous avez l'air de nier aujourd'hui tout en disant le contraire — c'est que vous pensez, dis-je, qu'après l'autonomie, ces territoires doivent accéder à l'indépendance.

**M. Marcel Gargar.** Vous êtes fort en extrapolation !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** La seconde moitié de votre intervention a été consacrée à votre réélection — dont je vous félicite d'ailleurs, monsieur le sénateur — mais je ne suis pas certain que cela passionne les habitants des territoires d'outre-mer.

M. Boucheny a parlé, à propos des territoires du Pacifique, des « débris de notre empire colonial » et de la fraude électorale qui, paraît-il, mais il est bien mal informé, y régnerait. Le ton méprisant qu'il a employé n'augmentera pas beaucoup l'influence que le parti communiste y exerce. La méconnaissance des problèmes et le mépris qui ont toujours caractérisé le parti communiste à l'égard de ces territoires explique sans doute qu'il n'y a jamais rencontré la moindre audience.

Vous faites état d'une volonté de changement pour ces territoires ; or, c'est vous qui faites preuve de cette volonté en essayant d'y étendre votre influence. Mais je me permets de vous indiquer que si c'est ce que vous voulez réellement, vous feriez mieux d'étudier les problèmes concrets qui s'y posent et non de répéter les slogans que le parti communiste, dans le monde entier, applique à un certain nombre de territoires et qui sont particulièrement mal adaptés.

Vous parlez de brutalités. De quelles brutalités s'agit-il ? En Polynésie française, par exemple, l'assemblée territoriale a été occupée pendant plusieurs mois. Le Gouvernement n'a jamais demandé aux forces de l'ordre d'intervenir. Il a respecté la volonté locale et s'est efforcé de la comprendre. Il a mis au point un nouveau statut qui a été accepté à l'unanimité par les populations. C'est sans doute cela, les brutalités auxquelles vous faites allusion !

Vous parlez aussi de fraude électorale. Je vous répondrai que les territoires d'outre-mer sont exemplaires par la manière dont les élections y sont assurées. Tous ceux qui s'occupent des élections dans ces territoires savent bien qu'il n'y a pas la moindre fraude électorale.

**M. Serge Boucheny.** C'est merveilleux !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Vous répétez vos slogans sans connaître les problèmes et vous utilisez un ton tout à fait méprisant.

Vous ajoutez — ce qui est d'ailleurs assez comique venant d'un membre du parti communiste — que vous vous réjouissez du droit à l'autodétermination qui a été accordé aux Mahorais. Or le groupe communiste est le seul, dans cette assemblée, à avoir voté contre l'organisation d'un référendum à Mayotte lorsque celui-ci a été proposé par le Gouvernement. Mais peut-être n'étiez-vous pas là personnellement pour vous y opposer ? Quoi qu'il en soit, en justifiant l'autodétermination de Mayotte, vous avez pris une position qui n'est pas conforme à celle du parti communiste sur ce problème. Mais vous n'êtes pas à une contradiction et à une ignorance près !

**M. Serge Boucheny.** C'est de l'affabulation !

**M. Marcel Gargar.** C'est le champion des contradictions !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Si l'on veut réellement, dans ces territoires, développer l'économie, assurer le progrès social, donner toutes leurs chances aux habitants qui sont si méritants, il faut, certes, leur apporter en permanence le concours de l'Etat mais aussi leur donner le goût des réformes pour eux-mêmes et le goût du travail dans les secteurs où ils peuvent, sans aucun doute, améliorer telle ou telle production et diversifier leur économie. C'est ce que réalisent depuis plusieurs mois et même plusieurs années, avec beaucoup de mérite et de conscience, les élus et les représentants de ces territoires du Pacifique, avec souvent de nouvelles générations d'hommes politiques.

Au terme de cette discussion budgétaire, je dirai, contrairement aux orateurs du groupe communiste, que je fais tout à fait confiance aux responsables de ces territoires pour, avec l'aide tant matérielle que morale de l'Etat, assurer leur destin dans les meilleures conditions, et cela dans le cadre national. (Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.)

**M. Serge Boucheny.** Je demande la parole, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le président.** Conformément à l'article 37, je vous la donne pour une durée n'excédant pas cinq minutes.

**M. Serge Boucheny.** Je serai très bref, monsieur le président.

Je suis profondément peiné de la façon quelque peu désinvolte avec laquelle vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, répondu à nos questions. J'ai tenu à relever dans votre propos une contradiction au sujet de Mayotte. Mais nous ne considérons pas l'exemple de Mayotte comme un bon exemple. J'ai voulu le relever pour montrer — et c'est véritablement triste — que lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes, vous pratiquez la politique de l'esquive.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je n'ai pas voulu accabler votre ignorance tout à l'heure, mais, puisque vous m'y incitez, je vais le faire. Vous avez parlé d'un dialecte canaque qu'il faudrait favoriser. Peut-être l'ignorez-vous, mais il existe quatre-vingts dialectes mélanésiens. Par conséquent, la tâche que vous demandiez au Gouvernement et qui consiste à favoriser l'un d'entre eux est à la fois confuse et impossible.

**M. le président.** Plus personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 59 827 231 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

**M. Serge Boucheny.** Le groupe communiste votera contre ce crédit et contre tous les autres.

**M. le président.** Je vous en donne acte.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV, moins 95 019 696 francs. » — (Adopté.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme, 3 760 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 1 313 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 83 830 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 31 080 000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1978.

### Culture et environnement (suite).

#### III. — TOURISME

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la culture et de l'environnement, III. — Tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le secrétaire d'Etat, le tourisme dont vous êtes responsable est une activité dont on parle trop peu en dehors des périodes estivales.

Il est vrai que la masse des crédits que vous gérez n'est pas d'une importance considérable : 124 millions pour le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement sur une masse budgétaire de 274 millions de francs, alors que le budget global de l'Etat s'élève à près de 400 milliards de francs.

Cependant, l'importance du tourisme, et celle de votre action, ne se mesurent pas au volume des crédits dont vous avez la charge. Votre politique concerne la grande majorité des Français dans leurs aspirations aux vacances et aux loisirs.

En effet, comme l'a souligné le rapport de la commission présidée par M. Jacques Blanc, « Les Français se définissent aujourd'hui par deux réalités et un rêve : les deux réalités sont le travail et la famille ; le rêve, celui de s'en évader par le voyage. L'exotisme, la fuite vers un ailleurs que la publicité se charge de rendre irrésistible. »

Le rêve devient réalité pour plus de la moitié des Français. En effet, 54 p. 100 de nos compatriotes ont pu partir en vacances plus de quatre jours en 1976. En accordant la priorité au tourisme social, votre budget tend à faire en sorte qu'un plus grand nombre encore de Français puissent réaliser leurs désirs.

La priorité sociale de ce budget ne peut donc pas être contestée, mais il faut, d'une part, inclure dans le tourisme social la démocratisation de certains loisirs comme la navigation de plaisance ou les sports d'hiver, d'autre part, poursuivre notre effort pour améliorer notre balance commerciale touristique.

La priorité donnée par ce budget au tourisme social se traduit par l'augmentation très nette des subventions d'équipement consenties aux associations ainsi que par l'augmentation des dépenses d'investissement en faveur du tourisme rural.

Encore faut-il que cette extension, si j'ose dire « démographique », jointe à celle, « géographique », qui se développe sur la mer, le littoral, en zone rurale — plaines, rivières, lacs et montagne — que cette extension, dis-je, se conjugue avec un étalement des vacances qui permette un développement dans le temps hors des strictes et brèves saisons dites d'hiver ou d'été.

Sur ce point comme sur bien d'autres, je laisse à mon très compétent collègue, M. Paul Malassagne, membre du conseil supérieur du tourisme et chargé du rapport pour avis, le soin de développer sa convaincante argumentation puisée pragmatiquement dans une longue expérience de ces problèmes.

Peut-être le tourisme dit de « fin de semaine » constituera-t-il le premier pointillé de cet étalement des loisirs qui semble gagner de nombreux milieux et dont le témoignage nous est aujourd'hui perceptible.

Mais revenons à nos crédits et aux brefs commentaires qui les concernent car, bien entendu, mes chers collègues, vous trouverez chiffres, tableaux comparatifs, graphiques et données explicatives dans mon rapport écrit qui n'a pu, et je le regrette, être mis en distribution que ce jour en raison d'incidents techniques survenus lors de son impression.

Les subventions d'équipement pour le tourisme social permettent de construire des villages de vacances et d'aménager des terrains de camping et de caravaning. Ces subventions sont versées aux communes, à des comités départementaux de tourisme, à des syndicats intercommunaux ou à des associations privées.

Elles augmentent, en 1978, de 33,5 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme et de 52,6 p. 100 pour les crédits de paiement, ce qui est tout à fait appréciable.

La priorité donnée ainsi aux hébergements sociaux offre plusieurs avantages : elle permet de concilier la satisfaction des besoins d'une clientèle nombreuse en même temps que de préserver l'environnement ; elle rend également possible la mise en valeur du milieu rural tout en associant les collectivités locales à la promotion du tourisme.

La liaison entre le tourisme social et la préservation de l'environnement a été soulignée par le programme d'action prioritaire n° 24 du VII<sup>e</sup> Plan. En effet, une partie de ce programme de défense du patrimoine naturel est consacrée au développement du tourisme social, particulièrement sur le littoral.

L'aménagement de terrains de camping peut permettre de donner satisfaction au grand nombre de touristes qui préfèrent le bord de mer, tout en préservant les derniers 20 p. 100 d'espace naturel de notre littoral.

L'implantation de villages familiaux de vacances se révèle moins nuisible à l'environnement que la prolifération de résidences secondaires ou la réalisation de grandes stations touristiques. Vous avez pu le constater, monsieur le secrétaire d'Etat, en honorant mon département de votre visite, cet été.

Dans l'optique de ce programme n° 24, les crédits du chapitre 66-01 du secrétariat d'Etat serviront au financement d'une importante opération de développement d'hébergements sociaux sur la côte aquitaine.

Un programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan, le programme n° 23 démontre, lui, le lien existant entre tourisme et animation des zones rurales, d'une part, entre tourisme social et tourisme rural, d'autre part. Enfin, ce programme permet d'établir également l'existence d'une liaison entre le tourisme vert et la défense de l'environnement.

Ce programme de valorisation des zones rurales consacre son action n° 2 aux loisirs et au tourisme, établissant ainsi un lien entre le maintien de la population rurale et le développement du tourisme. L'activité touristique peut contribuer, en effet, à stabiliser la population rurale en permettant de créer des emplois non agricoles, notamment dans l'hôtellerie, par exemple. Cette population doit, en plus, profiter du tourisme vert pour développer ses propres loisirs en utilisant les différents équipements mis en place.

Puisque je viens de citer l'intérêt de l'équipement hôtelier, je ne saurais omettre de souligner notre satisfaction d'avoir vu le taux de la TVA s'adapter pour mettre fin à des situations difficiles — notamment pour certaines exploitations familiales — en faisant cesser une discrimination fiscale irritante pour ceux qui la subissaient.

Je ne doute point du souci de qualité qu'auront ces exploitants pour être à la hauteur de la réputation de leurs collègues de l'hôtellerie classée et voir ainsi se poursuivre la promotion et l'amélioration d'un parc hôtelier qui doit rester digne de notre pays.

Le programme n° 23 souligne, l'autre part, le lien existant entre tourisme rural et tourisme social en prévoyant la création de 250 000 places de camping et de nombreux lits en villages de gîtes.

Enfin, ce programme établit un lien entre tourisme vert et défense de l'environnement en prévoyant la préservation et l'ouverture à tous des espaces naturels de nos campagnes, ainsi que la protection des paysages par le contrôle du développement des résidences secondaires.

La participation du budget du secrétariat d'Etat à l'exécution du programme d'action prioritaire n° 23 se traduit tout d'abord par l'augmentation des dépenses d'investissement en faveur du tourisme rural. Si cette augmentation est en soi peu significative en ce qui concerne les autorisations de programme, puisqu'elle n'est que de 1,29 p. 100, elle est, en revanche, beaucoup plus forte pour les crédits de paiement : plus 44 p. 100.

L'exécution de ce programme d'action prioritaire bénéficie également de la progression très forte des subventions aux associations de tourisme social.

Il faut signaler que les deux tiers des moyens prévus pour l'exécution de ce programme sont regroupés dans le cadre de ce que l'on appelle « les pays d'accueil ». Les opérations dites « de pays » ou « de villages éclatés » permettent d'associer les collectivités locales au développement des activités de tourisme et de loisirs qui les intéressent directement.

Afin d'aider les collectivités et les populations locales à organiser elles-mêmes l'accueil des touristes et les activités de loisirs, des assistants techniques du tourisme ont été mis

en place ; leur rôle est un peu analogue à celui des assistants techniques du commerce et de l'artisanat dont on peut dire qu'ils ont déjà fait leurs preuves.

Les opérations de pays permettent de mettre fin au saupoudrage des crédits d'origines très diverses — ils viennent de l'Etat, des régions ou des départements — en concentrant les moyens disponibles sur la réalisation d'actions programmées ayant pour objet la réalisation de petits équipements de sports et de loisirs, la création d'hébergements et la mise en place de techniciens de développement, comme nous venons de le signaler.

Ainsi la priorité donnée au tourisme social et au tourisme rural ne présenterait-elle que des avantages si elle n'avait pour contrepartie, il faut le reconnaître, un certain relâchement de l'effort de promotion touristique destiné à équilibrer notre balance touristique et, de surcroît, une diminution des investissements exécutés par l'Etat en montagne et sur le littoral.

En ce qui concerne le relâchement de l'effort de promotion touristique, le paragraphe 3 de l'action n° 2 du neuvième programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan prévoit d'augmenter le tourisme étranger en France. Les moyens budgétaires consacrés à l'exécution de cet objectif n'augmentent pratiquement pas, alors que le solde positif de notre balance touristique tend à se rétrécir d'une façon régulière.

Quant à la diminution des investissements exécutés par l'Etat en montagne et sur le littoral, les chiffres sont éloquentes. Pour la montagne, les autorisations de programme diminuent de 13 p. 100 et les crédits de paiement de 27 p. 100 ; pour le littoral, la diminution est de 17 p. 100 en autorisations de programme et de 22 p. 100 en crédits de paiement.

Cette évolution ne doit conduire ni à une diminution de la fréquentation par les touristes étrangers de nos côtes et de nos montagnes, ni au freinage de la démocratisation de certains loisirs, comme les sports d'hiver et la navigation de plaisance.

Le taux de départ des vacanciers en hiver n'est encore que de 18,1 p. 100. La diminution de l'enveloppe « moyenne montagne » risque de freiner l'essor des petites stations de ski situées dans des zones à altitude moins élevée que celle des grandes stations. La diminution des crédits consacrés aux stades de neige risque de rendre plus difficile l'accès aux sports d'hiver des citadins des zones de montagne avoisinantes.

En ce qui concerne la navigation de plaisance, je rappellerai tout d'abord qu'il s'agit d'une forme de loisir qui est loin d'être démocratisée puisque l'on compte un bateau pour sept membres de profession libérale, alors que la proportion n'est que de un pour mille cinq cents chez les ouvriers.

Je dirai ensuite que c'est non seulement une activité épanouissante pour ceux qui la pratiquent, mais que c'est également le débouché d'une industrie qui ne demande qu'à prospérer.

Plus sensibilisé que quiconque au développement de la plaisance en raison de son incidence sur l'emploi dans mon département, bordé par cent quatre-vingts kilomètres de côtes atlantiques, en comptant les îles bien entendu, je dois noter que les ports, avec leurs services annexes, mais surtout avec la production en série de bateaux et de leurs accessoires, assurent, dans la France entière, des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois.

De surcroît, un intérêt direct de cette activité apparaît dans notre balance commerciale pour un chiffre d'affaires à l'exportation garanti par la qualité et la diversité de notre production en ce secteur.

A tel point que l'on rencontre de plus en plus de chantiers navals, même à l'intérieur des terres, de nos campagnes, qui fixent de façon bien inattendue, près de leur sol consacré à la culture, des ruraux dégagés de leur activité traditionnelle par la modernisation et la mécanisation des exploitations agricoles.

Il n'est plus rare de rencontrer sur les routes des files de coques, rutilantes et parfois imposantes, mêlées au flot des touristes en transhumance vers la mer, avant de se trouver plus à l'aise sur leur élément naturel. Peut-être ainsi s'habituent-elles aux encombrements prochains des chenaux d'accès de leurs ports qui sont devenus de véritables parkings et qui constituent d'ailleurs l'un des nouveaux soucis des responsables des collectivités locales à frange maritime.

Je vous demanderai encore, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est la somme des crédits consacrés à l'aménagement de ports de plaisance, quelle est leur répartition entre ceux qui

figurent au ministère de l'équipement et ceux qui sont comptés dans le budget des services généraux du Premier ministre et quelles sont enfin les dépenses consacrées par le secrétariat d'Etat au développement de cette activité.

Je rappellerai que les nouveaux modes d'équipement prévus — mouillages forains, parc de stationnement d'hivernage à terre — permettent de concilier le développement de la pratique de ce sport avec la préservation de l'environnement chaque jour plus précieux.

Des crédits sont ouverts pour des études. Nous n'en discutons pas le principe, monsieur le secrétaire d'Etat. Tout décideur doit être éclairé. Mais nous aimerions connaître plus précisément les motivations de lancement de ces études et surtout mieux connaître l'utilisation qui en est faite afin de pouvoir en apprécier plus justement au moins quelques impacts.

Je note aussi chaque année, monsieur le secrétaire d'Etat, un intérêt sporadique de bien des membres du Gouvernement pour les « vacanciers » qui vont partir, comme j'en faisais la remarque au début de ce rapport.

Il y a là un mouvement sympathique dans la mouvance d'un moment, juste avant et pendant ce qu'il est convenu d'appeler la « saison ». On aimerait trouver ce sentiment d'intérêt et de coordination tout au long de l'année. Puis-je en voir le premier signe dans le conseil des ministres tenu cette semaine ?

Je vous poserai une dernière question, monsieur le secrétaire d'Etat : comment favoriser une meilleure connaissance du produit touristique de la France, auprès de l'étranger, certes, dont l'effet en retour est direct sur notre balance des paiements, mais aussi auprès des Français eux-mêmes, qu'il s'agit de mieux informer et de convaincre de visiter nos sites les plus remarquables, ceux intéressants également, qui sont souvent fort proches de leur résidence, sans oublier nos cités riches de souvenirs ?

L'incidence en serait non moins directe sur notre situation en devises. Que comptez-vous faire en ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, pour inciter nos compatriotes à découvrir la France ?

Sous réserve de ces quelques remarques et de ces quelques critiques, votre commission des finances, mes chers collègues, vous demande d'adopter les crédits du secrétariat d'Etat au tourisme.

Je terminerai en remerciant les membres de cette administration qui ont fourni, dans les délais demandés, des réponses d'une excellente qualité aux questions que je leur avais adressées. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a quarante-huit heures, vous aviez la lourde charge de dresser, en conseil des ministres, le bilan de santé de ce « mal-portant » — je me refuse, en effet, à employer le mot « malade » — qu'est le tourisme en France.

Je regrette — et vous aussi sans doute — que votre exposé au conseil ait précédé et non suivi le débat qui va s'instaurer aujourd'hui devant notre assemblée à l'occasion de l'examen du projet de budget du tourisme pour 1978.

Vous y auriez recueilli, certes, des regrets et des critiques, mais vous y auriez entendu aussi formuler des espérances et proposer des moyens pour redonner à la France et aux Français confiance dans leur avenir et leur devenir, vu sous l'angle des loisirs.

Au début de notre session, vous avez eu l'extrême amabilité de venir recueillir nos suggestions et de nous faire un exposé devant la commission des affaires économique et du Plan.

Aussi, permettez-nous de penser que ce n'est pas sans argument et sans conviction que vous avez fait votre exposé devant M. le Président de la République.

Dans quelques instants, vous voudrez bien nous faire part, je n'en doute pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette discussion dont nous serions heureux de connaître certains résultats, sans, bien entendu, violer pour autant le secret des délibérations gouvernementales.

Mes chers collègues, vous trouverez, dans mon rapport écrit établi au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, les chiffres, les pourcentages, les statistiques que vous

désirez connaître. Je regrette, à mon tour, qu'en raison de certains événements ce document vous ait été distribué si tardivement.

L'examen du projet de budget ayant été fixé à un samedi après-midi — c'est-à-dire à la fin d'une semaine particulièrement chargée — vous comprendrez que je ne veuille pas alourdir inutilement les débats de notre assemblée par des énumérations fastidieuses.

Dans ce même souci, et sachant bien qu'il le ferait avec toute la précision et l'objectivité dont vous venez d'être les témoins j'ai laissé à mon collègue, M. Yves Durand, le soin de vous exposer la partie purement financière du projet de budget, me contentant, pour ma part, de ne citer au passage que les chiffres-clés.

Au début de ce débat, il nous est apparu indispensable de rappeler toute l'importance du phénomène que constitue le tourisme, phénomène présentant un double aspect : à la fois social et économique.

En ce qui concerne le premier, par suite des contraintes de la société moderne, l'aspect social a fini par s'imposer à chacun de nous, à quelque niveau de responsabilité que nous nous trouvions.

Sur ce point, même le ministre de tutelle, M. le ministre de l'économie et des finances, a bien été obligé de le prendre en considération et d'entrouvrir les cordons de la bourse, ne serait-ce que pour abaisser le taux de TVA applicable aux hôtels non classés, dits « de préfecture », de 17,60 à 7 p. 100. Il s'agissait là d'une mesure réclamée depuis plus de cinq ans à cette même tribune.

L'aspiration profonde de nos contemporains aux loisirs constitue un fait de civilisation que personne ne peut nier et dont le développement, qui était prévisible, est désormais, et fort heureusement, inéluctable.

Le droit aux loisirs pour tous constitue le cadre naturel dans lequel doit s'inscrire toute politique touristique.

1976, dernière année connue officiellement par l'INSEE, a vu le nombre de Français partis en vacances augmenter de façon sensible puisque, de 52 p. 100 en 1975, il a pratiquement atteint le chiffre de 54 p. 100. Il n'en demeure pas moins que, pour certains de nos compatriotes, prendre des vacances est encore un objectif inaccessible.

Corrélativement à cette fonction sociale, le tourisme représenté, en France, un secteur économique important. Il suffit de rappeler que son chiffre d'affaires constitue plus de 8 p. 100 du produit intérieur brut, que ce tourisme est la deuxième activité exportatrice fournisseur de devises, qu'il représente 12 p. 100 de la consommation des ménages et qu'il offre 1 600 000 emplois, dont 600 000 emplois directs.

Parmi les activités « économiques », l'activité touristique est dans le peloton de tête de celles qui résistent le mieux à la crise que nous traversons. Elle n'a, en effet, subi aucune aggravation notable en matière de chômage.

Sans doute ce bilan peut-il paraître satisfaisant aux yeux de certains esprits enclins à penser que, puisque le char roule sans trop de heurts et de grincements, il y a lieu de laisser aller. Mais cette semi-satisfaction — ou cette semi-insatisfaction, suivant le côté où l'on se place — est, en réalité, l'arbre qui cache la forêt.

Tout cela signifie que la politique que nous menons en matière de tourisme et que vous subissez malgré vous, monsieur le secrétaire d'Etat, est une politique au jour le jour. Si nous n'y prenons garde, elle risque de connaître des lendemains amers.

Vous n'avez aucune responsabilité dans cet état de fait, monsieur le secrétaire d'Etat, je tenais à l'affirmer bien haut ici. Vous faites plus qu'il n'est possible de faire avec les moyens qui vous sont donnés. Mais quand donc les vrais responsables, et tout particulièrement le ministère de l'économie et des finances, prendront-ils conscience de la réalité du phénomène touristique ? Quand donc comprendront-ils qu'une activité économique qui représente 8 p. 100 du produit intérieur brut ne peut pas se satisfaire des quelques 3/10 000 qu'elle perçoit au titre des charges nettes du budget général ? Quand donc comprendront-ils que le simple doublement de ces 3/10 000 aurait des effets induits, permettrait un apport nouveau de devises et des rentrées fiscales importantes qui compenseraient, et de beaucoup, les pertes qui résulteraient, pour le budget, de ce doublement ?

Enfin, quand donc comprendront-ils qu'à l'horizon 1980, si la mesure préconisée était adoptée, ce serait, demain, la création de 100 000 emplois nouveaux qui deviendrait possible ?

Jetons un regard sur les pays européens pour constater que leur exemple me donne raison et justifie le cri d'alarme que je lance de cette tribune

Depuis des années, l'Espagne équilibre son budget grâce aux ressources importantes qu'elle tire de son tourisme. La Yougoslavie et la Grèce sont venues plus tardivement au tourisme, mais elles ont, en moins de cinq années, décuplé leurs entrées de devises et sont désormais parfaitement équipées pour recevoir — et je demande que vous reteniez bien ce chiffre — le quart du potentiel vacancier européen disponible.

Voilà des exemples que le ministère de la rue de Rivoli ferait bien de méditer ; cela l'inciterait peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, à mettre à votre disposition les moyens financiers indispensables à la bonne marche d'une activité qu'il a trop longtemps considérée comme secondaire.

Le projet de budget pour 1978 qui nous est soumis est en augmentation de 13,8 p. 100, en ce qui concerne les crédits de paiement, et de 8,2 p. 100 pour ce qui est des autorisations de programme. C'est un effort certes appréciable, mais encore nettement insuffisant.

L'augmentation consentie ne représente, au mieux, que l'actualisation rendue nécessaire par l'érosion monétaire. Elle est la conséquence de la hausse du coût de la vie.

De plus, votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est bien trop sélectif, dans la mesure où n'ont été prises en compte que les opérations dites prioritaires. La promotion touristique, notamment, n'y trouve plus son compte.

Au vu des questions qu'elle a posées et des réponses qu'elle a reçues, votre commission, dont je suis le porte-parole, a dressé un constat. A partir de celui-ci, nous verrons, dans un deuxième temps, si vous le voulez bien, quels sont les orientations que nous aimerions voir être définies et les moyens que nous aimerions voir être mis en œuvre.

Réjouissons-nous d'abord de voir que le nombre de Français qui prennent des vacances augmente de façon régulière et appréciable. Mais constatons aussi avec regret que près de quatre millions de nos compatriotes ne prennent aucun congé annuel loin de leur domicile, et cela pour des raisons essentiellement financières.

Ce sont, bien entendu, les catégories socio-professionnelles les moins favorisées qui partent le moins et, faute d'avoir mis en place les services d'entraide et de remplacement nécessaires, nos agriculteurs voyagent encore très peu.

Il faut quand même souligner quelques résultats satisfaisants : le Français, avec vingt-six jours de congé en moyenne par an, détient le record absolu mondial de la durée des vacances. A ce sujet, notre commission a bien voulu reprendre une idée qui avait été lancée : elle s'est déclarée favorable à l'octroi d'une cinquième semaine de congés payés, tout en souhaitant que ces cinq semaines soient réparties en deux ou trois périodes, de façon à favoriser l'étalement des vacances, problème fondamental sur lequel nous aurons, dans quelques instants, l'occasion de revenir.

La répartition des séjours de vacances l'hiver, pour cette année, s'est faite de façon assez satisfaisante, et cela grâce à l'octroi des congés scolaires par zone. En revanche, en été, la répartition des départs se fait toujours aussi mal : près de 30 p. 100 des départs ont lieu entre le 28 juillet et le 3 août, soit six jours seulement.

Par ailleurs, la concentration maximale se fait toujours du 15 juillet à la fin du mois d'août, ce qui n'est pas sans poser de graves problèmes de saturation et ce qui risque, de plus, d'engendrer des difficultés avec les populations qui reçoivent tous ces vacanciers.

En ce qui concerne les lieux de séjour, la mer conserve toujours son attrait, tant sur la clientèle française que sur la clientèle étrangère. Toutefois, et cela a peut-être été dû aux fortes chaleurs enregistrées durant l'été 1976, la montagne et l'espace rural ont connu une vague exceptionnelle de fréquentation qui, d'ailleurs, s'est maintenue en partie en 1977.

Les Français partis à l'étranger ont été un peu moins nombreux qu'en 1975, mais ils sont allés plus loin, utilisant largement ce mode de locomotion très rapide que constitue l'avion.



Enfin, Français et étrangers venus en France ont marqué, d'une façon nette, leur préférence pour les hébergements bon marché.

On peut s'inquiéter de l'évolution défavorable de notre balance des paiements touristique due, en partie, à l'accélération des dépenses des Français à l'étranger. En effet, il faut totaliser les dépenses de deux touristes étrangers pour compenser celles d'un Français parti au-delà de nos frontières.

Profitant de la dépréciation de la livre anglaise, nos compatriotes, et tout spécialement ceux du nord de la France, ont largement profité d'un certain tourisme de fin de semaine d'où le négoce n'était pas exclu, bien au contraire. Malheureusement, il en est résulté une perte appréciable de devises, sans parler de la concurrence déloyale faite à nos commerçants.

Lors d'un séjour récent en Grèce et en Turquie, j'ai pu moi-même constater que le touriste qui y faisait des achats bénéficiait de tarifs préférentiels s'il payait en deutschemark, en dollars et même en francs français. On peut regretter que la commercialisation touristique en France ne passe pas systématiquement, comme dans ces pays européens, par la recherche ponctuelle de devises dites fortes.

L'essor considérable pris par la navigation de plaisance en 1975 s'est encore affirmé en 1976 et en 1977. La navigation à voile ou à moteur représente aujourd'hui 1 500 000 pratiquants, 380 000 bateaux, 250 ports de plaisance fort bien équipés, 180 000 constructeurs produisant annuellement 90 000 bateaux à des prix — et là je suis un peu en contradiction avec mon collègue le rapporteur de la commission des finances — rendus très abordables par l'utilisation de nouvelles matières premières, moyennant quoi on peut dire que la navigation de plaisance s'est démocratisée et que, déjà, même l'ouvrier en profite. Je pense que de tels chiffres se passent de commentaires.

La politique d'aménagement de la montagne connaît une déflation des crédits qui lui sont affectés; cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle ne se traduit pas par un report favorisant l'espace rural proprement dit. Mais puisque mon collègue M. Durand a, voici quelques instants, et quoique vendéen, fort bien exposé ce problème de la montagne, je n'y reviendrai pas.

Les opérations essentiellement touristiques menées en Languedoc-Roussillon et en Aquitaine, qui sont grosses dévoreuses de crédits — et cela depuis bien des années — devraient désormais arriver à leur terme et céder la place à d'autres régions, non moins touristiques, qui seraient particulièrement heureuses de pouvoir bénéficier d'aides équivalentes.

Même si cela n'est pas très exactement dans vos attributions, monsieur le secrétaire d'Etat, il nous est difficile de ne pas parler du thermalisme.

A notre grand regret, le thermalisme non seulement ne connaît pas le regain d'activité que nous avons souhaité et que le rétablissement partiel des remboursements de frais de cure par la sécurité sociale pouvait laisser espérer, mais encore marque une régression.

Les curistes étrangers sont venus moins nombreux en France en 1976, alors que les Français susceptibles de recevoir des soins thermaux sont allés plus nombreux à l'étranger, et notamment en Italie.

Cette désaffection tient essentiellement au fait que les collectivités concernées n'ont pas fait, ou n'ont pas pu faire les investissements nécessaires à la modernisation des établissements de cure. Le même phénomène est constaté en ce qui concerne l'hôtellerie. De plus, il faut bien l'avouer, le corps médical lui-même, peut-être par ignorance, peut-être par manque d'information, ne joue pas le jeu et n'apporte pas la collaboration que le thermalisme serait en droit d'en attendre.

Toutefois, l'année 1977 jette une lueur d'espoir sur ce sombre tableau. En effet, lors de la conférence internationale du thermalisme, qui s'est tenue pour partie à Paris, pour partie en Auvergne, Mme Veil, ministre de la santé, a affirmé son désir de redonner à la France la place qu'elle mérite en matière d'hydrothérapie.

Désormais, cette science sera enseignée dans certaines facultés de médecine et des chaires et laboratoires y seront créés.

Enfin, vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, n'avez-vous pas, à Vichy, déclaré que l'environnement et l'animation étaient les conditions indispensables pour rendre bénéfique une cure thermale et que le thermalisme ne pouvait être dissocié des activités de loisirs ?

Voilà dressé, dans ses grandes lignes, le bilan de santé du tourisme français. Nous connaissons les maux dont il souffre; voyons quels remèdes il conviendrait de lui appliquer.

Nous l'avons déjà dit, partir en vacances demeure encore, pour certains Français, du domaine du rêve. C'est donc en direction des plus démunis que doit s'orienter prioritairement l'effort.

Aucune catégorie ne doit être exclue du droit aux loisirs. Successivement, et avec beaucoup de compétence et d'autorité, le conseil supérieur du tourisme, le Conseil économique et social et vos services qualifiés, monsieur le secrétaire d'Etat, se sont préoccupés de ce problème. La conclusion de tous ces travaux se trouve dans le rapport présenté à M. le Président de la République par M. Jacques Blanc, alors chargé de mission. On y trouve cette affirmation: « A l'aide à la pierre, qui doit être maintenue mais peut être mieux utilisée, doit venir s'ajouter dès maintenant l'aide à la personne. » Comment y parvenir ?

Dans un premier temps, la solution passe par un doublement de l'aide accordée par les caisses d'allocations familiales, auquel il conviendrait d'ajouter la création d'un « titre vacances » suivant des modalités qui restent à définir. Sur ce dernier point, nous estimons que le système à créer doit être largement décentralisé pour éviter tout monopole syndical ou financier. Il doit également favoriser un étalement des vacances. Enfin, il doit être ouvert à tous les Français, salariés ou non, ainsi qu'aux handicapés, qui ne doivent en aucun cas être exclus du phénomène des loisirs.

Il faut se rendre à l'évidence, toute nouvelle augmentation du nombre de Français candidats aux vacances entraînera obligatoirement une action globale et déterminée en ce qui concerne l'étalement des vacances. Vous m'excuserez de taper ainsi, depuis des années, sur le même clou! Mais, quel que soit le volume des équipements réalisés, ils seront toujours utilisés de façon irrationnelle et anarchique tant que plus de 60 p. 100 des vacanciers français partiront entre le 14 juillet et le 15 août.

Sans cet étalement, depuis si longtemps préconisé, nous allons assister — nous en avons déjà quelques exemples — à des phénomènes de rejet qui se traduiront par des conflits entre estivants et populations des régions d'accueil; nous assisterons également à un refus des collectivités intéressées — qu'il s'agisse des départements ou des communes — de participer à des investissements dont la rentabilité ne serait basée que sur deux mois.

L'étalement des vacances est devenu, par la force des choses, une affaire d'Etat, et la seule solution susceptible de résoudre ce grave problème passe — je le dis malgré notre désir de défendre les libertés individuelles — par une solution d'autorité. Ce point de vue a si bien été compris qu'enfin M. Beullac, notre ministre du travail, a obtenu aussi bien du patronat que des organisations syndicales leur accord pour tenter une expérience en 1978.

Cette expérience, qui va intéresser l'entreprise nationalisée Renault ainsi que ses sous-traitants, n'est pas limitative; elle va consister à faire prendre les congés par roulement sans entraver la marche continue de l'entreprise. Nous ne pouvons que souhaiter le succès de cette initiative qui a déjà fait ses preuves, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques.

Parallèlement à cette organisation temporelle, une meilleure utilisation de l'espace devrait être recherchée, notamment en favorisant un certain type de tourisme.

Le tourisme rural apparaît comme le secteur le plus adapté à favoriser un tourisme familial et social de qualité. Son aspect social est représenté par les facilités de se ravitailler sur place et à des prix que je qualifierai de favorables. Mais il passe aussi par une meilleure connaissance entre des gens qui ont des activités et un niveau de vie différents. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance de son aspect économique. Effectivement le tourisme en milieu rural nécessite des équipements plus légers et moins coûteux. De plus, il est un moyen de rééquilibrage entre les régions, grâce à une redistribution géographique de la richesse nationale et à des apports non négligeables, même s'ils ne demeurent que complémentaires pour nos populations rurales.

Votre commission a enfin tenu à ce que je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, que certains secteurs du tourisme en France devraient bénéficier plus largement de votre sollicitude, notamment celui des équipements dits sociaux.

Il conviendrait d'augmenter la capacité des hébergements collectifs: les villages de vacances, les gîtes, les chambres d'hôte, mais aussi, et surtout, les terrains de camping. Il faudrait

des milliers de places supplémentaires de camping, et pas seulement sur la côte méditerranéenne ou la côte aquitaine. Nous reconnaissons volontiers qu'un gros effort a été fait, mais il doit être encore amplifié. Corrélativement, il ne faudrait plus que le blocage des tarifs de camping classés une ou deux étoiles demeure l'obstacle majeur à l'amélioration des équipements existants et à la création de nouveaux terrains. Les collectivités locales exploitant en régie et les investisseurs privés, ne pouvant plus du fait de ce blocage rentabiliser leurs installations, ont tendance à réduire leurs dépenses portant sur ce secteur où les besoins se font de jour en jour plus grands.

Dans notre rapport écrit, nous insistons particulièrement sur les heureux effets de la politique que vous avez poursuivie en matière d'hôtellerie.

Longtemps délaissé, le parc hôtelier français connaît un renouveau depuis quelques années, notamment grâce à l'attribution de primes spéciales d'équipement hôtelier et de prêts assortis de conditions préférentielles. Fort justement vous les avez réservés, monsieur le secrétaire d'Etat, à la catégorie des hôtels une ou deux étoiles; notre satisfaction serait plus complète encore si vous vouliez bien supprimer les seuils qui interdisent aux petits hôtels de bénéficier d'aides à la modernisation.

Par suite d'un zonage en la matière, quelques départements de France, celui de Tarn-et-Garonne pour n'en citer qu'un seul, sont encore exclus du bénéfice de ces primes. Nous comptons sur vous pour mettre un terme à cette injustice flagrante.

Certains commissaires ont également exprimé le vœu que soit faite une meilleure utilisation des installations permanentes dans les collectivités receptrices. Les locaux scolaires, les salles omnisports, par exemple, pourraient servir de cadre à des activités d'animation touristique, et cela en dehors des périodes scolaires et sous certaines conditions d'emploi.

Notre collègue M. Millaud a souhaité une modification de la répartition des compétences ministérielles, notamment en ce qui concerne l'octroi de la prime spéciale d'équipement hôtelier, dans les départements et territoires d'outre-mer. Il a également souhaité, comme son collègue M. Valcin, que dans ces mêmes territoires soit favorisée, non la création d'hôtels dits « de luxe », mais celle d'hôtels plus modestes une ou deux étoiles.

Personnellement, je voudrais vous rappeler une question écrite que j'ai posée il y a presque un an maintenant. Elle a trait au fonctionnement des délégations régionales et spécialement au fonctionnement des comités régionaux de tourisme. Est-il permis d'espérer que, comme les parcs naturels régionaux, nos comités régionaux de tourisme puissent, un jour, recevoir, de la région, toute disposée à cela, certains crédits de fonctionnement, sans avoir recours à des artifices financiers et juridiques ?

Je ne doute pas que le nouveau statut qui va être octroyé à ces organismes leur donnera, sans doute, cette possibilité, la seule qui permette d'utiliser complètement les moyens financiers exceptionnels provenant des régions. Créer l'outil, c'est bien, mais l'utiliser c'est mieux.

En ce qui concerne la formation professionnelle, je voudrais rappeler ici que le tourisme représente une potentialité importante d'emplois, mais j'ajoute, d'emplois nécessitant une spécialisation. L'image de marque de la France touristique et gastronomique mérite donc qu'on se penche sur la question de la formation professionnelle dans le domaine du tourisme et des loisirs. Où en est le problème, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Je vous prie de m'excuser d'avoir été peut-être un peu long dans mon exposé, mais vous savez bien qu'en matière de tourisme les horizons sont-ils illimités ou presque. Ceci explique cela. J'en arrive à ma conclusion.

Notre monde se dirige peu à peu vers une nouvelle conception des loisirs. L'évolution de nos sociétés industrielles tend de plus en plus à faire disparaître le cloisonnement temporel, et cela afin d'appréhender la vie dans sa globalité.

Durant des siècles, la politique menée en matière de travail n'a pas tenu compte de la nécessité d'y adjoindre une politique des loisirs. Mais, en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, où les contraintes de la vie sont devenues insupportables, même pour la santé de l'homme, il ne doit plus y avoir — pensons-nous — scission entre le temps de travail et celui des loisirs. Ceux-ci doivent s'inscrire dans le temps de vie.

Sous l'action conjuguée de l'augmentation du pouvoir d'achat, des congés payés, de ces contraintes d'environnement dont je parlais, la croissance constante du marché touristique est

devenue un phénomène économique mondial sur lequel les gouvernements ont leur mot à dire. Ils doivent notamment veiller à ce que le tourisme ne soit pas ou ne devienne pas une jungle, un champ d'activités ouvert aux seuls chasseurs de profit. La France se doit d'être présente au premier rang dans cette compétition qui doit servir l'individu et non l'asservir.

En votant votre projet de budget, le Sénat, non seulement marquera ainsi son approbation pour l'œuvre que vous avez accomplie avec beaucoup de cœur, de compétence et de volonté, à défaut de moyens; mais surtout son vote constituera pour vous un encouragement à aller plus vite et plus loin dans la tâche qui est la vôtre, la nôtre et celle de la France.

Votre commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable au projet de budget présenté et demande, en conséquence, au Sénat de bien vouloir l'adopter. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 32 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 30 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 25 minutes ;

Groupe communiste, 13 minutes.

La parole est à M. d'Ornano.

**M. Paul d'Ornano.** Le budget du tourisme est un petit budget et sa part dans l'ensemble des dépenses de l'Etat s'est encore trouvée réduite cette année, puisque les crédits qui lui sont affectés marquent une progression plutôt inférieure à la moyenne.

L'importance du tourisme à notre époque, en tant que phénomène économique et social, n'est cependant plus à démontrer.

Le chiffre d'affaires qu'il représente, les devises étrangères qu'il nous apporte, les emplois qu'il assure justifient que soit portée la plus grande attention à son développement.

Dans une civilisation qui se veut de loisirs, une majorité seulement de Françaises et de Français utilisent ces derniers. Aussi est-il permis de s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'autre moitié ne part pas en vacances.

On peut se demander, en particulier, si l'actuel marché du tourisme représente bien un éventail suffisant pour permettre à chacun, quels que soient ses moyens, de se dépayser quelques jours par an.

Notre ami M. Jacques Blanc le dit d'ailleurs dans l'introduction au rapport de la commission d'étude qu'il a présidée : « Pour certains Français — personnes âgées, handicapés, familles nombreuses aux revenus modestes — prendre des vacances est encore un objectif inaccessible. C'est en faveur des plus démunis que doit s'exercer prioritairement l'effort ».

Il convient donc, semble-t-il, de privilégier la programmation d'équipements d'accueil accessibles aux personnes de revenus modestes.

A cet égard, on ne peut que se féliciter des efforts accomplis en faveur du développement des villages de vacances et des terrains de camping et de caravanning : 34 p. 100 d'augmentation des crédits en autorisations de programme et 53 p. 100 en crédits de paiement permettront, je pense, assurément, des réalisations importantes en ce domaine.

Cependant, il faut tenir compte, du fait qu'un certain nombre de nos compatriotes ne peuvent ni ne souhaitent se rendre dans les régions qui, attirant traditionnellement le plus de touristes, reçoivent l'essentiel des équipements collectifs et de l'aide de l'Etat.

De plus en plus nombreux, d'ailleurs, sont ceux qui recherchent le calme de nos campagnes, de nos provinces dont les attraits demeurent encore trop méconnus.

Il y a là, cela ne paraît pas douteux, un champ d'action particulièrement vaste pour un tourisme social au sens véritable du mot.

Pour la promotion de cette forme de tourisme, nous pourrions, semble-t-il, à l'instar de ce qui se pratique dans de nombreux autres pays, comme l'Allemagne, l'Angleterre et l'Autriche notamment, développer davantage le logement chez l'habitant.

En allant au-devant de la demande croissante de moyens d'hébergement à prix modérés que formulent les touristes — aussi bien français qu'étrangers d'ailleurs — un tel système augmenterait sensiblement nos possibilités d'accueil, sans faire appel à de nouveaux investissements coûteux et inutilisés la plus grande partie de l'année.

Il permettrait en outre des contacts et des échanges fructueux pour tous, logeurs ou touristes, et faciliterait ainsi la compréhension entre ruraux et citadins, français et étrangers.

Le secrétariat d'Etat au tourisme pourrait à peu de frais apporter son concours à la promotion d'une telle forme d'hébergement.

Je voudrais maintenant dire un mot des procédures d'aide individuelle qui sont parfois recommandées pour faciliter le départ en vacances des plus démunis.

Le mécanisme le plus souvent vanté et le plus réclamé réside dans la formule du « chèque vacances ». Directement inspirée de celle du « titre restaurant », elle permettrait d'associer l'employeur et l'Etat aux efforts financiers consentis par certaines familles pour partir en vacances.

Bien que séduisant, pratiquement et socialement, ce système demande, selon moi, à faire l'objet avant d'être expérimenté d'un examen approfondi.

Il présente, au surplus, l'inconvénient majeur de ne pouvoir être appliqué qu'en faveur des salariés, et de laisser de côté des catégories sociales dont il convient pourtant de favoriser l'accès aux vacances : agriculteurs, fonctionnaires, commerçants, artisans et retraités.

Cela dit, je voudrais en arriver à des problèmes concernant plus spécialement l'organisation de vos services, monsieur le secrétaire d'Etat.

Des intentions vous ont été prêtées de vouloir mettre sur pied une nouvelle organisation territoriale des structures du tourisme.

Les bruits répandus à ce sujet ont suscité beaucoup de craintes, sans qu'il soit possible de savoir si elles étaient ou non fondées.

Je souhaiterais donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez clairement exposer devant le Sénat vos motivations et vos buts en la matière, afin que toute la lumière soit faite sur ce projet de réforme des échelons régionaux de votre département.

Avant d'en terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais encore appeler votre attention sur un dernier point.

L'action n° 2 du programme d'action prioritaire n° 9 du VII<sup>e</sup> Plan vise à augmenter le tourisme étranger en France, en gagnant la clientèle des marchés traditionnels mal couverts, comme celui de l'Amérique du Nord ou les marchés nouveaux du Moyen-Orient, de l'Amérique du Sud, de l'Australie par exemple.

Cette action suppose le développement des services de représentation du tourisme français à l'étranger et de ses moyens de promotion.

Les crédits affectés à cette action ne paraissent pas refléter une amélioration par rapport à 1977, alors qu'il me paraît du plus haut intérêt de ne pas négliger cette source importante de rentrée de devises.

Sous le bénéfice de ces quelques observations le groupe de l'union des républicains et des indépendants, au nom duquel je me suis exprimé, votera, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget.

Il tient, par ce geste, à rendre hommage à l'action que vous menez avec persévérance pour un développement harmonieux du tourisme et l'accès aux loisirs pour tous. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bouvier.

**M. Raymond Bouvier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, l'examen du projet de loi de finances pour 1978 concernant votre département ministériel me conduit à deux motifs objectifs de satis-

faction. Il s'agit, d'abord, de la proposition d'uniformiser le taux de TVA pour toutes les formes d'hébergement, mettant ainsi fin à une injustice fiscale et sociale qui n'a que trop duré — l'Assemblée nationale a adopté ce texte dans l'article 10, j'espère bien que notre Assemblée confirmera ce vote — puis de l'effort particulier que vous proposez, à travers votre budget, pour des opérations de tourisme social en milieu rural.

J'ai pu, à titre personnel, expérimenter cette formule et je dois vous avouer, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, que je n'ai eu qu'à m'en féliciter. Les plus sympathiques de mes clients étaient d'ailleurs niçois !

En revanche, sur le plan global et bien que vous nous proposiez une progression des crédits de 13,8 p. 100 par rapport à 1977, nous ne pouvons que déplorer l'insuffisance notoire des crédits propres au secrétariat d'Etat au tourisme qui s'élèvent à 124 millions de francs et des crédits d'autres budgets affectés à l'équipement touristique qui portent sur 150 millions de francs environ, ce qui représente un total, pour 1978, de 274 millions de francs contre 271 200 000 francs en 1977.

Si l'on tient compte simplement de la hausse du coût de la vie, vous nous permettez de dire que la progression attendue est quasiment nulle. Cela est d'autant plus inquiétant qu'à l'intérieur du budget propre l'augmentation des frais de fonctionnement progresse de 21,7 p. 100.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous regrettez plus que quiconque l'insuffisance des moyens financiers mis à votre disposition. Tout en reconnaissant les difficultés de la conjoncture actuelle et la nécessité d'avoir, d'abord, des recettes avant d'inscrire ou d'engager des dépenses, je pense que le moment est venu, pour le Gouvernement et pour le pays, de donner d'autres dimensions, d'autres volumes aux actions qu'il doit conduire et financer en matière touristique.

Cinquante millions de Français, pendant trois mois de chaque année qui passe, ne parlent ou ne rêvent que de vacances. Il y a là une carte économique et sociale à jouer, si nous voulons véritablement permettre au plus grand nombre de nos concitoyens et à toutes les couches sociales de notre pays l'accès aux loisirs.

Je ferai porter ma réflexion, mon intervention, sur quatre points : les aides au financement de l'hôtellerie, la diffusion des hébergements en milieu rural, les aides financières aux collectivités et l'aide à la personne.

J'évoquerai, tout d'abord, les aides au financement de l'hôtellerie. Nous savons qu'en dehors des stations classées ou réputées l'hôtellerie traditionnelle et l'hôtellerie du secteur rural se dégradent de façon inquiétante, alors qu'elles répondent toujours à un besoin de la clientèle et restent une nécessité économique locale que personne ne discute.

Je demande donc, de façon très ferme, parce que très juste, l'octroi de prêts et des primes spéciales d'équipement hôtelier, non seulement pour la construction d'affaires nouvelles, mais également pour la rénovation et la modernisation des hôtels existants avec la suppression des zones et des seuils.

La petite hôtellerie, exploitée à l'échelle familiale, est celle qui, à notre avis, a le plus de chance dans bien des cas, nous devons l'aider. La mise en place d'un dispositif particulièrement avantageux, lorsqu'il s'agit d'opérations entreprises par des jeunes pour leur installation, doit être envisagée sérieusement et rapidement.

Nous réclamons également une plus grande compréhension et moins de tracasseries de la part de l'administration à l'égard des hôteliers en matière d'équipement, de classement, de sécurité, de prix. Tout en reconnaissant la nécessité de certaines normes, il faut rappeler les difficultés rencontrées par ceux qui ont encore le courage d'entreprendre quelque chose sous leur propre et seule responsabilité.

En ce qui concerne la sécurité, il y a, dans bien des cas, exagération et incohérence. C'est souvent inadmissible et parfois dérouter. En matière de TVA, les « forfaitaires » devraient être, à notre avis, remboursés, lorsqu'ils disposent d'un crédit supérieur à leur dû, sans attendre la fin de l'exercice ou la conclusion d'un nouveau forfait.

J'examinerai, ensuite, la diffusion des hébergements en milieu rural. L'éventail des possibilités offertes par des formules connues est très large : gîtes ruraux, gîtes communaux, chambres d'hôtes, auberges rurales, aires naturelles de camping, campings déclarés, campings aménagés. Ce sont autant de formules qui ont fait

leurs preuves et doivent être développées. Pour cela, nous demandons une meilleure information des ruraux et des urbains. Nous réclamons une politique réellement incitatrice qui s'appuie sur des moyens financiers importants et une véritable promotion commerciale.

J'analyserai, à présent, les aides financières aux collectivités. Nous pensons que le secrétariat d'Etat au tourisme devrait apporter une aide financière plus substantielle aux communes ou aux syndicats intercommunaux engagés dans des équipements touristiques. Cette aide devrait tenir compte de la situation financière des communes concernées.

L'existence du fonds d'action locale est un moyen tout trouvé et expérimenté pour une intervention indispensable et urgente dans le cas de certaines collectivités courageuses qui se trouvent dans une situation inextricable. La justice, la solidarité appellent, sur ce point, un examen attentif et objectif de la situation.

Je déplore, pour ma part, la coupe claire qui vient d'être infligée aux stades de neige. Il conviendrait, pourtant, d'accomplir un effort en ce domaine, puisque 18 p. 100 seulement des Français vont à la neige.

Sur le plan des méthodes, nous estimons que le secrétariat d'Etat au tourisme aurait avantage à traiter directement avec les préfets de nos départements, par le biais, si possible, d'une enveloppe globale mise à la disposition de chaque préfet. Ce dernier procéderait, avec le concours des élus et des services compétents, à la répartition des fonds dans son département.

C'est également au niveau du département et, éventuellement, des CRT que l'on pourra étudier et appliquer la nouvelle et très importante directive nationale pour l'aménagement et la protection de la montagne.

En ce qui concerne les CRT, nous nous permettons, monsieur le secrétaire d'Etat, d'attirer votre bienveillante attention sur la situation, paraît-il, précaire des délégués régionaux au tourisme.

Les dispositions arrêtées tout récemment par le conseil des ministres du 30 novembre appellent, de ma part, la précision suivante. Tout d'abord, en ce qui concerne l'aide à la personne — et ce sera le dernier point de mon exposé — par le biais des bons de vacances, nous enregistrons avec satisfaction l'augmentation des crédits affectés à ces bons qui passeront de 250 millions à 300 millions de francs.

Votre tentative d'ouverture des résidences secondaires dans les périodes dites « hors saison » pour location à des touristes qui auraient la possibilité d'étaler leurs vacances est une bonne mesure, de même que l'abaissement du taux de TVA sur le produit de ces locations éventuelles, puisqu'il est dans vos intentions de le ramener de 17,6 p. 100 à 7 p. 100.

Personnellement, j'irai plus loin en précisant que lorsqu'une telle location serait consentie à des personnes dont le salaire est inférieur à 2 500 francs par mois, il devrait y avoir une exonération pure et simple de la TVA.

Vous envisagez de débloquer 16 millions de francs pour les gîtes ruraux et le camping à la ferme, plus 4 millions de francs pour ouvrir l'accès des forêts domaniales au public. Nous approuvons votre action.

Vous prévoyez de déconcentrer les normes et les conditions de classement des hôtels. Les établissements de petites et moyennes catégories bénéficieraient de conditions plus souples dans l'attribution des prêts. Il était temps, car le patrimoine hôtelier se dégrade. En effet, il faut rappeler que, dans ma région du moins, nombre d'hôtels saisonniers d'été ne se sont jamais remis, d'une part, de la perte de la clientèle d'Afrique du Nord qui séjournait autrefois dans cette région, d'autre part, de l'annulation des réservations pour l'été 1968, à la suite des événements de mai de la même année. C'est une réalité connue et vécue.

Les mesures que vous pourrez prendre, les aides financières que vous pourrez proposer seront les bienvenues, non seulement en Aquitaine et en Vendée, mais également dans la région Rhône-Alpes et en Savoie.

Telles sont les observations ou les idées que je tenais à formuler à l'occasion de la présentation au Sénat du budget 1978 pour le tourisme.

Sans nier le fait que les stations d'intérêt national et régional sont et resteront les locomotives dont le train du tourisme français a besoin, je dis avec conviction que nous devons tout faire pour un tourisme accessible au plus grand nombre. C'est un des

moyens de redistribution, de rééquilibrage entre les groupes professionnels entre les régions. Ce sera peut-être le seul moyen de rapprochement entre les Français. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Vérillon.

**M. Maurice Vérillon.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du budget du tourisme, des crédits du secrétariat d'Etat, c'est plutôt une réflexion sur le tourisme. Elle se révèle d'autant plus nécessaire que ce grand fait social est de plus en plus difficile à appréhender, nécessitant une nouvelle et urgente orientation de la politique touristique.

C'est ce qui apparaît dans les excellents rapports de nos collègues MM. Yves Durand et Paul Malassagne et aussi — je le reconnais volontiers — dans vos préoccupations, monsieur le secrétaire d'Etat.

L'activité touristique représente quelque 120 milliards de francs, plus de 8 p. 100 du produit intérieur brut, et un apport de devises de 17 500 millions de francs, soit 6 p. 100 de la valeur des exportations. Elle nécessite 600 000 emplois.

En face de ce bilan, le budget du secrétariat d'Etat se monte à 124 millions de francs, soit 3/10 000 des charges nettes du budget général. Notons, par souci d'objectivité, qu'il n'intègre pas l'ensemble des ressources d'aménagement touristique mobilisées sur fonds publics.

Cette réserve faite, votre budget apparaît donc bien insuffisant, qui, pour favoriser le tourisme social, sans parvenir, et de loin, à tenir les promesses du Plan, doit amputer toutes les autres actions du secrétariat d'Etat.

Je ne m'attarderai pas à une étude critique du budget lui-même : ce fut le rôle de nos rapporteurs. Tout au plus, en quelques minutes, rappellerai-je que sa progression, de 1978 sur 1977, est de 13,8 p. 100, les dépenses en capital s'élevant à 63 millions de francs environ, c'est-à-dire plus 8,2 p. 100 en autorisations de programme, et à 63 800 000 francs, soit plus 17,9 p. 100, pour les crédits de paiement.

Si les moyens de liquidation des programmes d'équipement sont accrus, c'est au prix d'un ajustement sévère des dépenses de fonctionnement, qui, revalorisées de 9,7 p. 100, se montent à 60 200 000 francs.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties, je bornerai mon exposé à deux sujets et à ma conclusion.

En premier lieu, l'augmentation des autorisations de programme permet-elle d'appliquer une priorité au tourisme social ? Cette priorité reconnue aux équipements sociaux ne paraît pas être à la mesure des orientations tracées par le VII<sup>e</sup> Plan, qui comporte deux programmes prioritaires. Du fait que la contribution de l'Etat ne se limite pas aux ressources confiées au secrétariat d'Etat, d'autres ministères intervenant pour financer des formules proches qui s'inspirent de la même finalité, nous n'avons qu'une vue partielle des sommes effectivement consacrées par les finances publiques à ces interventions. C'est un sujet sur lequel je me permettrai, monsieur le secrétaire d'Etat, d'insister.

En ce qui concerne particulièrement les villages de vacances, à titre d'exemple, les attributions qui leur sont faites ne concordent guère ni avec les déclarations d'intention du Gouvernement, ni avec les objectifs du plan qui prévoyaient la création de 15 000 lits de villages de vacances par an. Il en est de même pour les 150 000 places de camping initialement prévues. L'effort consenti dans ce budget ne permettra de réaliser que 1 600 lits de villages de vacances et 17 000 places de camping.

Je me réserve d'aborder le sujet des chèques de vacances, dont l'institution a été rejetée récemment par l'Assemblée nationale.

Le deuxième sujet de mon propos, c'est l'accentuation des concours aux équipements sociaux qui rongent toutes les autres actions du secrétariat d'Etat. Certes, j'ai toujours été et je suis de plus en plus convaincu de la priorité qui doit être donnée aux actions du tourisme social. Mais l'indigence de vos moyens vous conduit à ne porter qu'un intérêt très insuffisant aux actions d'intérêt touristique. Les crédits consacrés aux encouragements et interventions apparaissent réduits de 30 p. 100 et les dotations affectées au programme prioritaire de développement du tourisme étranger se voient revalorisées de moins de 5 p. 100.

Notons aussi, à ce propos, la diminution de 60 000 francs qui affecte les crédits « Opérations de promotion sur le marché étranger ». Or, il nous faut non seulement vendre nos produits

touristiques, mais aussi favoriser et promouvoir la recherche de clientèle. Cela ne sera pas plus possible à l'étranger qu'en France même : les concours aux organismes locaux de tourisme, aux syndicats d'initiative, aux comités régionaux restent au même niveau ; il ne sera pas possible, en 1978, de réaliser le programme de renforcement des délégations régionales si vivement souhaité l'an dernier par le secrétariat d'Etat au tourisme lui-même.

Les missions interministérielles d'aménagement régional voient leurs dotations amputées de près d'un quart sur les deux derniers budgets. Leurs actions, d'ailleurs, sont malheureusement plus axées sur l'équipement littoral que sur l'arrière-pays rural, contrevenant ainsi aux conceptions plus récentes d'un aménagement touristique en profondeur.

Quant au thermalisme, il a connu cette année une stagnation qui donne de réelles inquiétudes. Il est indispensable de le soutenir.

Dois-je aussi signaler la chute permanente des crédits destinés à l'aménagement de la montagne : 5 millions de francs de moins en 1977, 2 470 000 francs en 1978 ? Il est vrai que certains sites ont été déjà aménagés, mais le développement du tourisme en moyenne montagne, que je connais bien, nécessite un effort considérable de la part des collectivités régionales et locales, que le Gouvernement n'aide pas réellement. La volonté affirmée dans les discours n'a pas, dans le budget, son reflet véritable.

Vous me permettez de dire quelques mots du tissu commercial et hôtelier. J'ai le sentiment qu'il se transforme de façon inquiétante. La petite hôtellerie, dont on parlait tout à l'heure, née de l'initiative locale, continue à s'amenuiser, alors que les grands établissements financiers poursuivent leurs installations de chaînes d'hôtels. De 1970 à 1976, le nombre de chambres quatre étoiles aurait progressé de 58 p. 100, celui des deux étoiles de 33 p. 100 et celui des modestes une étoile de 0,50 p. 100 seulement. Notons cependant l'intérêt bien tardif que l'on porte aux hôtels dits « de préfecture ».

Président depuis une vingtaine d'années des Logis de France de mon département, promoteurs de ces hôtels deux étoiles nouvelles normes qui ont la faveur de la plus grande partie de la clientèle, je dois mettre l'accent sur les difficultés de plus en plus grandes rencontrées par leurs réalisateurs, malgré l'aide apportée par nombre de départements, notamment sous forme de bonification d'intérêts, rendue de plus en plus dérisoire avec l'augmentation du loyer de l'argent.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que me suggère l'étude du budget du tourisme.

Avant de conclure, j'aurais garde d'oublier les récentes mesures envisagées par le Gouvernement, par vous-même, sur les conseils du rapport de M. Jacques Blanc pour l'accès aux vacances et le développement du tourisme familial et social. Les mesures préconisées ne paraissent pas être très originales et les crédits mis en œuvre sont nécessairement insuffisants.

Ce sont toutefois des mesures qui ne sont pas sans utilité : favoriser l'utilisation ou la création de divers types d'hébergement au profit de la plus large clientèle, ouvrir l'accès de l'espace pour un accueil du public, en particulier dans les forêts domaniales, renforcer les mesures d'organisation pour l'harmonisation des activités touristiques saisonnières et des loisirs permanents, enfin accroître l'aide à la personne.

A ce propos, j'ai lu que la caisse nationale des allocations familiales consacrerait, en 1978, 100 millions de francs supplémentaires aux « bons vacances ».

Vous nous annoncez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement discutera de la proposition du rapport Blanc de créer un titre vacances.

Pourquoi, dès lors, n'avoir pas accepté dès cette année l'adoption du chèque vacances, titre spécial de paiement utilisable exclusivement en règlement de prestations de vacances, notamment pour le transport, l'hébergement, la restauration et l'animation ?

Le rejet de cette mesure populaire, véritable pierre d'achoppement, ne permet pas aux groupes socialistes de nos assemblées de donner un avis favorable à votre budget.

J'en viens maintenant à ma conclusion, que j'intitulerais : « Pour une politique des loisirs. » Je reconnais bien volontiers, monsieur le secrétaire d'Etat, les actions que vous tentez pour résoudre un bien difficile problème, mais face aux implications sociales et économiques du développement du tourisme, les moyens mis à la disposition du secrétariat d'Etat paraissent bien faibles. Alors que se réalise « l'explosion vacancière », le moment

semble venu de mettre sur pied une organisation cohérente et globale qui prenne en compte les incidences des problèmes suscités par l'évolution d'un secteur en pleine expansion.

En effet, si son développement n'est pas ordonné, le tourisme se détruit lui-même. Les exemples ne manquent pas : la prolifération anarchique des résidences secondaires, outre qu'elle représente un important gaspillage immobilier, consomme les espaces verts ; le défaut d'accueil organisé est source de conflits entre touristes et résidents permanents, concurrents en matière d'utilisation des sols. Parce qu'il devient fonction collective, le développement du tourisme exige un cadre structurel d'organisation et de coordination.

Comme M. Jacques Blanc dans son rapport au Président de la République, comme le Conseil économique et social dans son avis sur l'association des populations résidentes au développement du tourisme, il faut appeler à la création d'un véritable ministère des loisirs, maître d'outils capables d'engendrer des mécanismes novateurs. Car il faut donner une autre image du temps de loisir que celle qui prévaut encore au moment où une mutation s'engage dans les habitudes de vie, qui fera que la qualité de la vie passera plus par une extension du temps libre que par une hausse nominale des revenus. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hugo.

**M. Bernard Hugo.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, étant le dernier orateur à intervenir dans cette discussion, je constate que beaucoup de chiffres ont déjà été cités. Aussi m'excuserez-vous d'en répéter certains, les plus indicatifs ; j'essaierai d'éliminer les autres.

Alors que l'augmentation moyenne des dépenses de l'Etat est de 12,5 p. 100 et correspond pratiquement à la hausse du coût de la vie, celle dont bénéficie le tourisme n'est que de 0,96 p. 100, si l'on tient compte des crédits des autres budgets affectés à l'équipement touristique. Par rapport au budget de l'Etat, la part attribuée au secrétariat d'Etat au tourisme régresse. Elle était de 0,084 p. 100 en 1977, elle sera de 0,058 p. 100 en 1978.

La déshumanisation, sans cesse croissante, des conditions de vie et de travail entraîne un besoin toujours plus grand de repos, de vacances, de loisirs et de détente. La pratique touristique devrait satisfaire, en grande partie, ce besoin et permettre un enrichissement culturel certain.

Les statistiques communiquées par vos propres services — dont on pourrait contester ou tout au moins discuter la manière dont elles sont élaborées — démontrent que près d'un Français sur deux n'a pas les moyens de partir en vacances et que, parmi ceux qui ne partent pas, les ouvriers sont les plus nombreux.

Pourtant, vous avez pu écrire avec juste raison, et vous me permettez de vous citer : « L'homme peut d'autant mieux supporter les difficultés de notre siècle qu'il a pu avec bonheur profiter de ses vacances. »

C'est pourquoi le front populaire, auquel vous avez pratiquement rendu hommage lors du débat à l'Assemblée nationale, a institué les congés payés.

Quarante années ont passé depuis cette conquête ; les moyens de communication se sont considérablement développés ; le cinéma, puis la télévision, ont fait découvrir d'autres horizons, d'autres peuples à des millions et des millions de Français qui rêvent de dépaysement et ont besoin de repos pour récupérer leur force de travail, avant même de pouvoir profiter de leurs vacances pour s'épanouir pleinement.

Or le droit aux vraies vacances est refusé à de nombreux Français et plus particulièrement à de nombreux travailleurs, victimes du chômage total et partiel, dont le pouvoir d'achat diminue chaque année du fait de la politique d'austérité pratiquée par votre Gouvernement. Les salaires stagnent alors que les prix de l'essence, du péage, du train, des remontées mécaniques augmentent régulièrement.

Ainsi, même ceux qui prennent des vacances — au prix de sacrifices que vous soulignez vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat — partent moins loin, moins longtemps, dans des conditions moins confortables, et, de l'avis même des professionnels du tourisme, dépensent moins. D'ailleurs, sur 41,35 p. 100 de ceux qui partent passent leurs vacances chez des parents ou chez des amis, ce qui est souvent agréable, 80 p. 100 d'entre eux préféreraient un autre moyen d'accueil ; 21 p. 100 — dont je suis — pratiquent le camping, alors que 54 p. 100 ne le font que par nécessité. Près de la moitié de ceux qui passent leurs vacances à la campagne préféreraient aller au bord de la mer.

Ces pourcentages ne sont pas suspects, puisqu'ils sont extraits du rapport remis au Président de la République par la commission d'étude pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances, présidée par M. Blanc.

Ce rapport constate que les lieux de vacances se répartissent selon les possibilités et non les souhaits. Il faut donc beaucoup d'humour, monsieur le secrétaire d'Etat, pour accuser le temps d'être le seul responsable de cette situation ou encore pour affirmer que, si 50 p. 100 des Français ne partent pas en vacances, c'est qu'ils n'en veulent pas ou que, mal informés, ils ne savent même pas qu'ils pourraient partir.

La réalité, c'est que six millions de travailleurs gagnent moins de 2 000 francs par mois alors que 1 400 000 sont au chômage. Quelles vacances pourraient-ils prendre ?

Pendant ce temps, M. Hersant a englouti six millions de francs dans une luxueuse croisière pour présidents directeurs généraux et autres financiers. L'inégalité est trop grande et révoltante !

Les hôtels de luxe se développent tandis que le saccage du littoral se poursuit avec les murs de béton sur les plages et les marinas pour parvenus de la fortune. Tout cela avec la bénédiction de vos services et des pouvoirs publics qui accordent allégrement permis de construire, facilités financières et fiscales, car il faut faire tourner très vite les capitaux qui doivent rapporter beaucoup aux groupes financiers tels que Paris-Bas, Rothschild et Suez, pour ne citer que les principaux.

Les crédits pour l'aménagement des ports de plaisance ont été augmentés de 100 p. 100. Et la pratique de la voile — j'en parle en connaissance de cause — n'est pas encore aussi démocratique que l'un de mes collègues a bien voulu le dire tout à l'heure.

En revanche, des projets sociaux — ceux de « Tourisme et travail » par exemple, que vous connaissez bien — sont attaqués et retardés, tels ceux de Saint-Augulf, Tournon, Valmon et celui de Villefranche, évoqué longuement à l'Assemblée nationale. Ce dernier projet correspond aux aspirations des Villefrancois et des travailleurs des 54 comités d'entreprises engagés. Ce n'est pas avec une pirouette que vous vous en tirerez, en déclarant respecter maintenant la volonté de la nouvelle municipalité, alors que vous avez combattu l'ancienne ; et vous savez très bien que ce ne sont pas les quelques dizaines de voix des propriétaires non-résidents à Villefranche qui ont fait basculer l'ancienne municipalité, qui changent quoi que ce soit aux besoins et à la volonté des travailleurs de cette région.

J'en profite pour rendre hommage aux associations de tourisme social, dont la finalité essentielle est de permettre l'accès du plus grand nombre à des vacances de qualité, et qui sont de plus en plus systématiquement assujetties aux dispositions fiscales applicables aux entreprises commerciales, sans qu'il soit, le moins du monde tenu compte de leur caractère spécifique ! Il est même envisagé de taxer ou d'imposer le montant des cotisations versées par leurs adhérents, tandis que diminue l'aide qui leur est accordée par les pouvoirs publics. A moyen terme, c'est leur disparition qui est envisagée car, finalement, le secteur associatif est concurrentiel du secteur commercial, lequel, je le disais à l'instant, veut augmenter sans cesse le montant de ses profits, car il existe, il serait temps de le dire, un « marché du loisir » que l'on exploite sans scrupule.

Le budget pour 1978 n'apaisera pas les inquiétudes du secteur associatif. Certes, nous nous réjouissons que les autorisations de programme pour le tourisme social soient en augmentation de 33 p. 100, grâce, vous en conviendrez, à l'action de ces associations, mais cette augmentation est insuffisante eu égard au retard accumulé dans ce domaine depuis plusieurs années, d'autant qu'au cours d'un même exercice, les crédits de paiement sont de beaucoup inférieurs aux autorisations de programme et que les crédits prévus pour le tourisme social ne représentent que 15,7 p. 100 de l'ensemble des crédits du secrétariat d'Etat au tourisme, soit 0,009 p. 100 de l'ensemble du budget de l'Etat.

L'ensemble du budget pour 1978 du secrétariat d'Etat ne nous semble pas correspondre à l'apport économique et aux ressources que le tourisme procure à l'Etat.

D'après vos chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat, les vacanciers de 1977 auraient dépensé 45 milliards de francs et le chiffre d'affaire global du tourisme aurait atteint 120 milliards de francs en 1976, soit 8 p. 100 du produit intérieur brut et près de 12 p. 100 de la consommation des ménages. L'apport de devises par les touristes étrangers est équivalent à 6,4 p. 100 de nos exportations et environ à un tiers de la facture pétro-

lière. Mais avec 5,6 p. 100 des importations françaises, la balance touristique a diminué de 1976 à 1975, on l'a dit tout à l'heure, de 21,7 p. 100.

Le prix des services, notamment dans l'hôtellerie et la restauration, est tel que les touristes français et étrangers préfèrent gagner des contrées plus lointaines, mais plus économiques. Les efforts du Gouvernement actuel portent essentiellement sur l'hôtellerie de luxe par le biais du fonds de développement économique et social et M. Vérillon a évoqué l'augmentation beaucoup plus grande du nombre de chambres, 56 p. 100 pour les quatre étoiles, que pour les une étoile, 0,5 p. 100. Nous pensons, nous, élus communistes, qu'il faut faire porter l'effort principal sur le tourisme social. C'est d'ailleurs ce que préconise le rapport Blanc, déjà cité. Celui-ci considère comme nécessaire la réalisation de 150 000 places de camping et de 15 000 lits de villages de vacances par an.

Vos crédits, en subventionnant à 30 p. 100 le prix total des divers projets des associations, comités d'établissement, municipalités, caisses d'allocations familiales, ne permettront de réaliser que 17 000 places de camping. A ce rythme, nous réaliserons un peu plus de 10 p. 100 des prévisions du VII<sup>e</sup> Plan qui préconisait, je le rappelle, 750 000 places de camping et 160 000 lits dans les villages de vacances.

En réalité, compte tenu de la taxe sur la valeur ajoutée, la subvention ne s'élève plus qu'à 12 p. 100 maximum et les charges de plus en plus lourdes, les taxes qui pèsent sur les budgets des communes et des diverses associations ralentissent la réalisation des équipements de loisirs et des infrastructures d'accueil. C'est dans la distorsion grandissante entre les besoins non satisfaits et une politique de réalisations ségrégatives pour privilégiés, réalisations qui doivent amener la plus grande rentabilisation possible des capitaux investis, que se trouve l'origine de la crise du tourisme et des vacances dans notre pays.

Ce ne sont pas les crédits proposés aujourd'hui qui nous permettront d'amorcer la sortie de la crise et les remèdes que vous avez proposés, monsieur le secrétaire d'Etat, lors du conseil des ministres de mercredi dernier, confirment notre appréciation.

Ce que nous voulons, ce sont de bonnes vacances pour tous, des vacances qui profitent aussi réellement aux régions touristiques. Et en premier lieu, ce qui peut permettre à chacun de partir en vacances, c'est l'évolution générale du pouvoir d'achat et du niveau de vie des travailleurs et de leurs familles. Or votre Gouvernement impose l'austérité.

Une politique sociale des vacances devrait d'abord généraliser la cinquième semaine de congés payés. Je pourrais vous poser la question : seriez-vous d'accord ? Elle devrait également s'efforcer d'abaisser le coût des vacances, des transports et des moyens d'accueil, et devrait alléger la charge qui pèse sur les plus pauvres.

Nous nous battons, dès maintenant, pour imposer ces mesures et si la gauche l'emporte en mars prochain, nous les prendrons.

Que proposons-nous ? Pour alléger le coût des transports, il faut créer un deuxième billet de congés payés à tarif réduit et en généraliser l'usage à tous les moyens de transports.

Il faut alléger les péages routiers, car les trois quarts des Français partent en vacances avec leur voiture, et attribuer des bons d'essence vacances à tarif réduit.

Il faut — et notre rapporteur a insisté longuement sur ce problème — étaler davantage les vacances, notamment pour faciliter l'écoulement de la circulation.

Il faut aider les organisations agricoles à mettre sur pied un service de remplacement efficace, à un coût abordable, pour les exploitants agricoles qui constituent toujours la catégorie qui profite le moins des vacances et du tourisme.

Pour abaisser le prix des vacances, il faut lutter efficacement contre la spéculation foncière et immobilière. Il faut rembourser totalement aux communes la TVA qui entrave la réalisation de leurs projets et j'approuve pleinement la décision de l'Assemblée nationale d'uniformiser en baisse le taux de la TVA sur les divers types d'hébergement.

Il faut aider davantage encore la coopération intercommunale, interdépartementale ou interrégionale.

Il faut accroître le rôle et les moyens des comités d'entreprise qui pourront décider, en toute liberté, de l'utilisation de leurs fonds.

Il faut aider véritablement le secteur associatif en augmentant l'aide à la pierre, afin d'alléger le coût des installations du tourisme social, et en supprimant les charges fiscales qui

compromettent son développement. Des prêts à long terme et à intérêt préférentiel doivent être accordés aux associations et communes. L'étalement des vacances permettrait d'abaisser également le prix des services en allongeant leur période d'activité.

Pour assurer le départ de tous, et compte tenu de l'étalement des vacances qui devrait permettre de répartir 80 p. 100 des séjours d'été entre juin et septembre, nous devons prendre des dispositions dans les meilleurs délais pour réaliser ce qui manque, à savoir, au-delà du rapport Blanc et selon les estimations des organisations et associations spécialisées : 1,5 million de places de camping ; 300 000 lits de vacances ; 150 000 lits d'hôtels une et deux étoiles ; 150 000 hébergements locatifs et gîtes ruraux.

Il faut, enfin, mettre rapidement en place un système d'aide personnalisée que nous avons appelé « chèque vacances » et dont le rapport Blanc et le Conseil économique et social ont jugé l'institution comme essentielle et urgente sous l'appellation de « titre vacances ». Peu importe l'appellation, seul le contenu nous préoccupe. Si nous avions voulu que ces titres vacances fussent distribués en 1979 par les entreprises à leurs salariés ou par les organismes sociaux à leurs usagers, il aurait fallu que le principe de l'exonération des charges sociales et fiscales pour la contribution des employeurs fût reconnu dans la loi de finances et soumis à l'acceptation du Parlement, afin que les décrets d'application puissent être mis à l'étude et promulgués avant la fin du premier semestre de 1978. Le Gouvernement s'en est enfin préoccupé mercredi dernier, mais il semble que ce soit pour minimiser le nombre des bénéficiaires et pour retarder l'application de cette mesure.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce système pourra-t-il être mis en place en 1979 ? Le retard pris par les études m'en fait douter et m'inquiète. Je voudrais bien savoir ce que vous préparez et ce que vous en pensez.

Quant aux « bons vacances », les caisses d'allocations familiales devront se contenter de cent millions de francs supplémentaires pour réduire les inégalités. Il leur en aurait fallu le double, mais les impératifs budgétaires, avez-vous dit, ne l'ont pas permis. L'aide personnalisée est encore insuffisante.

J'aurais voulu évoquer bien d'autres problèmes encore, notamment la protection de l'environnement et des sites contre toute forme de pollution, mais je ne le ferai pas, faute de temps. Les mesures prises, là aussi, sont bien timides.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les insuffisances de votre budget justifient le vote hostile du groupe communiste. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement (Tourisme).** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier vos rapporteurs, MM. Yves Durand et Paul Malasagne, pour la qualité de leur présentation du budget de mon secrétariat d'Etat et le soin avec lequel ils ont étudié l'ensemble du problème touristique. Je n'en suis d'ailleurs absolument pas surpris, puisque j'ai pu apprécier le remarquable travail accompli dans ce domaine, comme elles en ont d'ailleurs l'habitude, par les commissions de votre Haute assemblée.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances m'a demandé de lui apporter des précisions sur la politique que mon secrétariat d'Etat entend suivre, notamment en ce qui concerne la promotion à l'étranger, la politique de la montagne, la navigation de plaisance, les crédits d'études et l'information de la France vis-à-vis des Français.

Vous avez dit, monsieur le rapporteur, que les crédits étaient en baisse en ce qui concerne la moyenne montagne. Des études rigoureuses qui ont été faites il résulte — je réponds en cela au souci exprimé par M. Hugo au sujet de la protection de l'environnement — que la montagne française ne peut être équipée que sur 5 p. 100 de sa superficie totale. Il est bon de savoir que, grâce aux initiatives de l'Etat, mais aussi à celles des stations, c'est-à-dire des collectivités locales, et aux initiatives privées, 3 p. 100 de la montagne française sont déjà équipés. Elle l'est donc plus qu'à moitié. Si l'on veut respecter les sites, il ne reste plus que 2 p. 100 d'efforts à réaliser, ce qui nous permet de réduire les crédits sans pour autant ralentir les actions de développement que nous jugeons indispensables.

Cela m'amène à vous parler de l'aide qui a été accordée aux grandes stations. Elle a été en diminution, entre 1977 et 1978, de 600 000 francs, passant de 7 900 000 francs à 7 300 000 francs.

Cette aide sera engagée de façon prioritaire, non pour créer de nouvelles stations, mais pour parachever les actions en cours qui permettent de créer 3 000 emplois directs chaque année. Cela est conforme aux orientations fixées dans le discours que M. le Président de la République a prononcé à Vallouise, en août dernier, et à la circulaire sur l'aménagement de la montagne qui a été publiée récemment au *Journal officiel*.

La moyenne montagne se place dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 24 intitulé : « Valoriser les zones rurales », et elle associe étroitement, conformément au rapport Brocard, les populations résidentes. Les crédits dans ce domaine sont en augmentation et passent de 3,5 millions de francs en 1977 à 4,6 millions de francs en 1978, soit 1,1 million de francs de plus.

Vous avez également indiqué, messieurs les rapporteurs, qu'après quinze ans de développement extrêmement rapide de la navigation de plaisance les orientations définies lors des travaux préparatoires du VII<sup>e</sup> Plan affirment la volonté de démocratiser les loisirs nautiques, reprenant ainsi l'orientation de M. Guichard, qui tendait à favoriser les projets ayant un caractère social plus affirmé. En 1977, on comptait en France 1 500 000 pratiquants utilisant 350 000 bateaux. En 1950, le nombre des bateaux de plaisance en circulation était de 20 000. Nous avons contribué à la démocratisation de la navigation de plaisance, et vous l'avez souligné, messieurs les rapporteurs. Vous n'avez pas dit, contrairement à ce qu'a déclaré M. Hugo, que la plaisance était démocratique ; vous avez dit qu'elle était en train de se démocratiser, ce qui est la vérité. Pour faire face à une demande accrue au niveau des bateaux de faible tonnage et bon marché, nous consacrerons à la plaisance, en 1978, grâce au ministère de l'équipement, un crédit de dix millions de francs auxquels le secrétariat d'Etat au tourisme ajoutera 1,6 million de francs. En tout cas, vous avez raison, messieurs les rapporteurs, la plaisance est la source de créations d'emplois permanents.

J'en viens aux crédits d'études. Nous effectuons tout d'abord des études fondamentales générales en liaison avec d'autres administrations, le Commissariat général du Plan, l'INSEE, le CNRS, par exemple. Nous réalisons aussi des études techniques et préopérationnelles pour les actions sur le terrain par l'intermédiaire de l'un des trois services d'études dépendant de mon secrétariat d'Etat et chargés de l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural. Ces études sont destinées à mesurer les impacts économiques et sociaux sur l'environnement des actions à réaliser. J'en citerai un exemple, monsieur Durand.

L'étude des possibilités d'aménagement de la zone agricole proche du littoral, réalisée dans votre région — Vendée et Charente-Maritime — et confiée à la SAFER Poitou-Charentes, va permettre l'établissement d'un programme d'action tendant à la réalisation d'acquisitions foncières dans la zone littorale pour la création de campings, mais avec des prolongements à l'intérieur des terres. En effet — vous en avez souligné la nécessité les uns et les autres, mesdames, messieurs les sénateurs, et nous l'avons constamment présente à l'esprit — il ne faut plus développer le littoral au détriment de l'immédiat arrière-pays. Au contraire, nous entendons développer le tourisme perpendiculairement au rivage, afin que le flux touristique bénéficie en même temps à la partie littorale et à la partie de l'espace rural qui se situe immédiatement derrière.

Parmi les études globales réalisées par notre administration, je citerai la plus importante, à laquelle l'INSEE participe : l'ouverture d'un compte « Tourisme » dans la comptabilité nationale française. Cette étude sera terminée en 1979. Elle nous permettra de connaître l'importance économique réelle du tourisme sous ses aspects physiques et financiers. Nous compléterons ainsi un vide qui, il faut bien l'admettre, a été souligné devant les assemblées. En effet, on nous demande souvent quelle est l'importance des fonds d'Etat qui concourent, à travers les différents départements ministériels, à la promotion et au développement de l'activité touristique en France. Or il est très difficile de les cerner avec exactitude.

Vous avez parlé de la découverte de la France par les Français. Je vous rappellerai sommairement les deux actions que nous avons menées à ce titre.

Il s'est agi, en premier lieu, de l'opération Nord-Sud—Est-Ouest qui visait à faire découvrir la France par les Français, certes, mais aussi à la leur faire découvrir hors saison, en un mot à provoquer à la fois l'étalement dans l'espace et dans le temps. Nous avons, je crois, enregistré des succès importants dans ce domaine, puisque de très nombreuses régions, sous-frequenterées en avril, mai, juin ou septembre, ont consenti des forfaits de vacances à des prix très intéressants, qui ont été largement utilisés et qui vont en se développant.

Vous savez très bien que le tourisme ne peut pas répondre à des exigences dirigistes, étatiques ou centralisatrices et qu'en la matière, on ne peut agir que par incitations. Celles-ci, qui relèvent d'une coopération avec les différents organismes professionnels du tourisme, nous permettent, pour l'instant, d'enregistrer de bons résultats, que nous accentuerons encore.

La publication de magazines, tels que *Cet été la France* et *Cet hiver la France*, concourt à l'information de diverses clientèles, notamment celle du troisième âge à travers les bureaux d'aide sociale.

Je reviendrai dans un instant sur les décisions prises par le conseil des ministres, mais je puis dès maintenant vous dire que le secrétariat d'Etat au tourisme dispose de trois mois pour proposer au Gouvernement une structure opérationnelle permettant de mieux informer les Français sur leurs possibilités de séjour en France. Je pense, à cet égard, à la création d'un office national du tourisme, qui serait un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat au tourisme, mais qui aurait une liberté opérationnelle totale, ce qui pourrait en renforcer l'efficacité. Si le détail même de cette structure n'a pas encore été envisagé, on peut dire que l'esprit en serait celui que vous avez défini.

Je voudrais maintenant dire à M. Malassagne, rapporteur de la commission des affaires économiques, que je ne suis pas le faiseur de miracles qu'il souhaite, et je le déplore. Mais je ne peux faire plus que ce que me permettent les moyens dont je dispose. Je rappellerai dans un instant les mesures que j'ai fait approuver en conseil des ministres mercredi dernier, grâce à l'aide généreuse et compréhensive de mes collègues membres du Gouvernement, qui ont pris conscience — et je m'y suis largement employé — de la part qui revient au tourisme dans le cadre de leur propre budget.

Je dois aussi vous remercier, monsieur Malassagne, d'avoir procédé à une étude approfondie de ce budget et d'avoir souligné que les loisirs sont un fait de civilisation. Il est vrai que 54 p. 100 des Français partent en vacances. Nous sommes, à cet égard, le deuxième pays européen et vraisemblablement le deuxième pays dans le monde.

Le Président de la République considère que les loisirs sont un élément essentiel de la qualité de la vie. Le Gouvernement s'est saisi globalement des problèmes. Vous savez que, personnellement, j'ai toujours plaidé en faveur d'une concertation interministérielle permanente; vous l'avez souligné, messieurs les rapporteurs, ainsi que de nombreux orateurs. Le tourisme touche à tout et à tout instant; il s'intéresse à une multitude d'activités. Il convient donc, pour coordonner les efforts, qu'une véritable concertation interministérielle ait lieu et que des décisions puissent intervenir à ce niveau.

Le tourisme est un secteur économique de première importance et je m'efforce, malgré la modicité des moyens dont je dispose, d'en convaincre mes collègues du Gouvernement. Je pense y avoir partiellement réussi.

En ce qui concerne l'étalement des départs, qui ne sont pas à proprement parler du ressort du secrétariat d'Etat au tourisme, on est passé des intentions aux actes.

En 1976, M. Michel d'Ornano, alors ministre de l'industrie et de la recherche, a été l'initiateur de l'échelonnement des départs dans les grandes industries automobiles; nous avons pu mesurer, l'année dernière, que cette opération avait eu une certaine efficacité au niveau des encombrements autoroutiers. C'est vraisemblablement en raison de l'impulsion donnée en 1976-1977 que de grandes sociétés, comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, ont décidé, cette année, de laisser toute latitude à leurs ouvriers de partir en vacances quand ils le souhaitent.

Je ne nie pas que la situation de la balance des paiements se dégrade. C'est la raison pour laquelle je compte procéder à une plus grande rationalisation de mes crédits de promotion. Je pense que cette dégradation de la balance des paiements peut être de nature à convaincre mes collègues ministres de ce que le tourisme est certainement un facteur d'enrichissement de la nation lorsque la balance est positive, mais qu'il peut menacer la balance générale des comptes de la nation lorsque la balance touristique est négative ou risque de le devenir.

Je souhaite développer les actions de promotion de la France vis-à-vis des Français et vis-à-vis de l'étranger. C'est ainsi que j'ai créé l'association française d'action touristique, qui peut être associée ou étroitement liée à l'action de l'office que j'ai l'intention de créer pour multiplier nos moyens sur le plan mondial.

En ce qui concerne la montagne, je pense avoir répondu à M. le rapporteur Durand d'une façon assez complète.

Monsieur le rapporteur Malassagne, vous avez abordé une question qui, vous le savez, me tient beaucoup à cœur, celle du thermalisme. Pourquoi y suis-je si attaché ?

D'abord, parce que je suis — reconnaissez-le — le premier secrétaire d'Etat à avoir entrepris une campagne nationale en faveur du thermalisme, à avoir véritablement donné la preuve que je le considère comme faisant partie de l'activité touristique française, et cela non pas par des déclarations, mais par des actes.

En tant que maire de Nice — j'aurai l'occasion de revenir sur cette fonction dont nul n'ignore que je l'assume — j'ai financé, sur les crédits municipaux, une chaire d'enseignement d'hydrologie à la faculté de médecine de notre ville. Evidemment, l'enseignement de l'hydrologie est la base même d'une relance éventuelle du thermalisme.

Je crois beaucoup à la cure thermale. La France dispose, notamment dans votre magnifique région (*L'orateur s'adresse au rapporteur pour avis.*), d'un patrimoine thermal remarquable que nous n'avons pas le droit de laisser périr. Il faut donc que des efforts importants soient déployés pour doter nos établissements thermaux de tout le confort et des techniques les plus contemporaines.

Je m'en entretenais, monsieur le rapporteur, voilà quarante-huit heures exactement, avec Mme Veil au ministère de la santé; elle a adopté effectivement, vis-à-vis de mes propositions, l'attitude que vous avez fort aimablement soulignée tout à l'heure.

On a beaucoup évoqué le rapport Blanc et l'aide à la personne. Si vous le permettez, je répondrai globalement à tous les orateurs qui ont bien voulu aborder ce sujet.

Le rapport Blanc, qui a été réalisé en étroite collaboration avec mon administration, a, en fait, joué le rôle de détonateur. Il a placé en pleine lumière des problèmes qui constituaient une sorte de dossier contentieux du tourisme depuis la Libération. L'aide à la personne, en fait, était dans l'air depuis cette époque.

J'ai été particulièrement sensible, messieurs les rapporteurs, aux remerciements et aux félicitations que vous avez bien voulu adresser à mon administration. Je sais avec quel dévouement travaillent ses fonctionnaires, dans des conditions quelquefois difficiles, car nous ne sommes pas nombreux, mais nous démontrons, en tout cas, que l'efficacité et la qualité ne sont pas forcément liées à la quantité.

Evoquant les crédits à l'hôtellerie, vous avez souhaité un assouplissement des seuils d'intervention pour les prêts du FDES. Je vous en dirai quelques mots tout à l'heure en rappelant les mesures que j'ai fait adopter par le Gouvernement.

Vous m'avez également sollicité pour la suppression de la carte de zone « primable » et une éventuelle suppression des seuils. M. d'Ornano y a insisté, ainsi, je crois, que d'autres orateurs.

Je suis pour ma part, comme vous le savez, tout à fait convaincu que les règlements qui se superposent finissent par perdre de leur efficacité. Malheureusement, les moyens budgétaires de mon ministère, et même ceux du ministère des finances, ne me permettent pas, cette année, de supprimer cette carte, mais il me paraît possible de concevoir un système où l'hôtel serait « primable » en fonction de son intérêt. C'est pourquoi j'ai créé et mis en place les commissions régionales d'équipement hôtelier qui donnent un avis sur l'attribution des aides publiques et qui, en déterminant l'intérêt qu'il y a ou non de construire un hôtel, ôtent ainsi toute utilité à la carte.

Je rappelle que ces commissions spécialisées n'ont ni un rôle coercitif, ni un rôle malthusien, et qu'elles se prononcent simplement sur l'opportunité de créer telle densité de chambres en tel ou tel point du territoire.

De même, on pourrait envisager au coup par coup le financement d'hôtels de standing lorsque l'intérêt économique, c'est-à-dire, par exemple, l'apport de devises, est démontré et que ces catégories sont inexistantes dans les stations.

Tout à l'heure, en répondant à M. Hugo, je lui démontrerai que nous ne menons pas une politique en faveur du tourisme de luxe, lequel, d'ailleurs, se passe très facilement de nous.

Une politique du tourisme doit s'adresser à toutes les catégories de gens parce que ce ne sont pas les touristes « sociaux » qui apportent des devises extérieures à la France et qui, par conséquent, contribuent à l'équilibre de notre balance commer-



ciale touristique, équilibre qui devrait, dans les hypothèses évoquées par M. Hugo, être particulièrement spectaculaire puisqu'il veut tout donner à tout le monde, et gratuitement. Il sera toujours nécessaire que quelqu'un paie. Il sera donc souhaitable, dans ces conditions, que nous fassions entrer quantité de touristes étrangers en France, afin qu'ils y laissent des devises. Il faudra, pour cela, construire quelques palaces, même si M. Hugo, un jour, est amené à assumer des responsabilités au niveau du secrétariat d'Etat au tourisme. (*Rires et marques d'approbation à droite ainsi que sur les travées du RPR, de l'UCDP et de la gauche démocratique.*)

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat. J'évoquerai dans un instant la réorganisation territoriale ainsi que le rôle des comités régionaux de tourisme, et à cette occasion je vous donnerai plus de précisions, monsieur le rapporteur, de même qu'à M. d'Ornano.

Je tiens à vous rassurer, comme je l'ai fait devant les commissions. Depuis mon exposé devant celle que présidait M. le sénateur Chauty, je n'ai pas vraiment rencontré de difficulté quant à cette réforme des structures territoriales. Je vous en parlerai dans un instant.

Je voudrais rappeler les efforts déployés en matière de formation professionnelle. C'est un grave problème parce que l'Etat, en l'occurrence le ministère de l'éducation, ne forme pas suffisamment de techniciens. L'hôtellerie pourrait « consommer » vingt mille techniciens du tourisme chaque année, mais nous n'en formons que huit mille, soit un déficit annuel de douze mille. Soulignons de surcroît que les étudiants qui veulent aborder la formation technique sont en grande majorité des jeunes citoyens de notre pays, que de ce fait on trouve dans l'hôtellerie très peu de main-d'œuvre importée.

Je n'ai rien contre cette dernière, mais, étant donné le nombre de chômeurs que l'on compte en France, il faudrait que l'effort d'information se développe et que l'on prenne conscience que ce problème doit être traité au niveau de l'éducation.

J'ai engagé un certain nombre d'actions dans le domaine de la restructuration des marchés et de la formation professionnelle. Lorsque je me suis retrouvé au secrétariat d'Etat, les centres étaient multiples et désorganisés, dispersés sur la totalité du territoire et dotés d'équipements et d'encadrements absolument dérisoires. Ils dispensaient, de surcroît, des formations qui n'étaient absolument pas homogènes.

Nous avons également réuni une commission permanente, avec les professionnels qui travaillent toute l'année dans mon secrétariat d'Etat, afin d'adapter la formation aux besoins du marché. En effet, qui, mieux que les professionnels, peut nous tenir informés ?

Nous avons également développé, sur le plan international, les contacts avec les pays qui souhaitent bénéficier d'une formation française, et j'ai déjà signé de nombreux contrats de coopération internationale sur le plan de la formation, bien que nous soyons très faiblement équipés dans ce domaine.

Je voudrais, en revanche, souligner la qualité pédagogique des formations et dire, d'une manière tout à fait solennelle, qu'à l'heure actuelle la formation hôtelière française est indiscutablement considérée, sur le marché international, comme la meilleure. Mais il nous manque peut-être des moyens techniques modernes pour répandre plus largement cette formation dans le monde entier.

En tout cas, pour répondre à un besoin immédiat des régions et des départements, j'ai, cette année — vous le savez — financé, sur le budget du secrétariat d'Etat au tourisme, la nomination de dix assistants techniques à l'hôtellerie.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je souhaitais faire à vos rapporteurs. Cela étant, je voudrais maintenant exposer sommairement ce qu'est ce budget du secrétariat d'Etat au tourisme pour 1978 que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

Il s'inscrit, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, dans la ligne des règles fixées par le Gouvernement pour l'ensemble des départements ministériels. Il participe ainsi à l'effort de redressement national tout en permettant, par des mesures nouvelles, une action positive favorisant l'accès aux loisirs pour toutes les catégories de Français.

Les crédits de paiement augmentent de 13 p. 100 par rapport à 1977 pour l'ensemble des dépenses ordinaires et en capital, pour atteindre 124 millions de francs au lieu de 109 millions.

Les dépenses ordinaires — personnel et fonctionnement — connaissent une croissance de 9,7 p. 100 qui ne traduit, en fait, aucune réelle augmentation des moyens de services.

Le supplément s'explique principalement par la revalorisation de quelques crédits nécessaires pour faire face aux hausses des dépenses obligatoires. A la faveur de redéploiements en provenance de divers chapitres qui en supportaient précédemment la charge, il est toutefois procédé à l'intégration sur le régime classique des contrats de l'Etat, d'un effectif de trente-six agents précédemment rémunérés sur crédits de subvention et d'équipement.

J'ai respecté la règle de reconduction à son niveau actuel en francs courants des dotations du programme d'action prioritaire n° 9 à la promotion touristique à l'étranger.

Entièrement imputé sur les titres des dépenses ordinaires, ce programme ne bénéficie pas de l'accroissement de 6,1 p. 100 alloué aux crédits d'équipement concourant à l'exécution des programmes d'action prioritaires — PAP.

Compte tenu de l'évolution du solde de notre balance des paiements touristiques, cela va nous obliger à rationaliser encore plus nos efforts pour que le secteur d'activité dont j'ai la charge puisse continuer à apporter à l'économie nationale, par le jeu des échanges internationaux, une contribution positive.

En revanche, les PAP n° 23, « valoriser les zones rurales », et n° 24, « défendre le patrimoine naturel », disposent collectivement de crédits sensiblement accrus qui me permettent de mettre un accent tout particulier sur les opérations de tourisme social.

Les dotations du chapitre 66-01, consacrées aux villages de vacances et aux terrains de camping-caravaning, s'accroissent de 9,2 millions de francs en autorisation de programme — soit 34 p. 100 par rapport à 1977 — et de 11,9 millions de francs en crédits de paiement — soit plus 53 p. 100.

Ainsi mon budget fixe une priorité : le tourisme pour tous.

Je suis particulièrement heureux de constater que, prenant conscience de la nécessité de faire un effort collectif dans ce domaine, le Gouvernement a décidé, lors du dernier conseil des ministres, d'arrêter un train de mesures qui vont faciliter l'accès aux vacances des Français.

La discussion de mon budget devant votre Haute Assemblée me donne l'occasion de vous informer du détail de ces décisions. C'est, en effet, la première fois qu'un gouvernement se préoccupe de façon aussi complète des problèmes du secteur dont j'ai la charge, et les mesures arrêtées témoignent du souci personnel du Président de la République de considérer le tourisme comme un élément essentiel de la qualité de la vie de nos compatriotes.

Comment favoriser l'accès aux vacances de tous les Français ?

Tout d'abord, en adaptant l'offre en moyens d'hébergement. Il faut remédier aux déséquilibres provenant d'un patrimoine immobilier sous-utilisé par une mise en valeur du patrimoine bâti.

Le projet de loi de finances pour 1978 prévoit que les locations de logements meublés seront soumises au taux réduit de la TVA : 7 p. 100 au lieu de 17,6 p. 100. Il en résultera pour ces opérations un allègement substantiel de la charge fiscale.

En complément de cette mesure, il a été décidé, en vue de faciliter la mise en location des résidences secondaires et permettre ainsi une meilleure utilisation du patrimoine immobilier privé au profit de la collectivité, de dispenser les loueurs en meublés non professionnels, dont les recettes annuelles toutes taxes comprises n'excéderont pas 21 000 francs, des obligations particulières qui incombent aux personnes soumises au forfait. Les intéressés, qui n'auront aucun versement à effectuer au titre de la TVA, seront soumis à l'impôt sur le revenu sur une somme égale à la moitié du montant total des loyers perçus, à moins qu'ils ne demandent à être imposés selon les modalités prévues pour les professionnels.

Ces mesures s'appliqueront aux loyers encaissés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978.

Dans le même sens, la profession agricole et, plus largement, les ruraux, doit être encouragée à développer l'accueil.

Le ministre de l'agriculture mettra en œuvre, en 1978, un crédit exceptionnel et supplémentaire de 16 millions de francs pour la réalisation d'équipements d'accueil et d'animation en milieu rural ; ce crédit sera notamment affecté à la réalisation de gîtes ruraux et de campings à la ferme ; une tranche de 500 000 francs de ce crédit sera affectée à des actions d'organisation de la commercialisation des hébergements.

Les conditions de financement d'une extension des aides aux créations de gîtes ruraux réalisés par des non-agriculteurs seront étudiées par les ministères chargés de l'économie et des finances, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme.

Dans le domaine de l'hôtellerie, la politique mise en œuvre en 1976 sera poursuivie.

Elle fixe en priorité l'aide privilégiée aux hôtels une et deux étoiles de faible capacité.

Les dotations pour les prêts du FDES seront de 380 millions de francs, dont 300 iront à l'hôtellerie, et celle de la prime spéciale d'équipement hôtelier de 40 millions de francs.

En tenant compte des reports sur exercices antérieurs et des réemplois de remboursements, c'est plus de 500 millions de francs qui seront alloués aux professionnels pour les créations ou modernisations d'hôtels existants — je dis bien « créations ou modernisations ».

La France est l'un des rares pays au monde à avoir instauré, avec des moyens financiers publics, un système d'aide absolument exceptionnel ayant permis, en moins de vingt ans, de créer ou de rénover 200 000 chambres, soit la moitié de notre parc hôtelier classé; cet effort sera maintenu en 1978. Il s'exercera en faveur de l'hôtellerie à gestion familiale.

Les assouplissements suivants seront apportés aux conditions d'attribution des aides publiques pour le financement d'hôtels classés une ou deux étoiles — exceptionnellement trois étoiles.

La période de différé d'amortissement pourra être portée à quatre ans pour les prêts du FDES d'une durée de vingt ans accordés pour la création d'hôtels saisonniers.

La procédure d'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier sera déconcentrée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978, pour les créations et extensions d'hôtels de petite et moyenne capacité.

Pour la modernisation des petits hôtels ruraux, l'importance des activités de restauration sera prise en considération dans l'appréciation du niveau des prêts du FDES.

Les conditions nécessaires pour bénéficier des aides particulières aux jeunes professionnels seront assouplies — notamment par la prise en considération de l'expérience professionnelle.

Pour l'ensemble des établissements hôteliers, l'action de formation et d'organisation sera développée grâce à une accélération de la formation d'assistants techniques de l'hôtellerie et par des incitations au groupement en chaînes volontaires régionales.

Les orientations que j'ai déjà données à la politique hôtelière doivent être consolidées par une convergence de mesures de détail autour de la décision, très significative, de l'abaissement du taux de la TVA pour les hôtels non classés.

Le projet de loi de finances pour 1978 prévoit que les établissements hôteliers non classés de tourisme seront soumis au taux réduit de la TVA de 7 p. 100 au lieu du taux de 17,6 p. 100.

L'allègement substantiel de la charge fiscale dont bénéficieront ces exploitations sera complété par deux dispositions: d'une part, afin de protéger les exploitants locataires, le Gouvernement déposera un projet de loi étendant aux hôtels non classés les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1964 « modifiant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles affectés à l'hôtellerie »; d'autre part, afin que se poursuive l'effort de modernisation, les normes et conditions de classement dans les catégories inférieures des hôtels de tourisme seront modulées et la procédure sera déconcentrée.

Il faut donc inciter ces hôteliers à demander le classement « tourisme » et je vais pour cela lancer une campagne d'information. Une étude récente du centre d'études du commerce et de la distribution montre qu'en zone rurale la moitié de ces hôtels pourraient être classés sans travaux trop importants, travaux pour lesquels ils auraient accès aux aides publiques.

J'envisage, si mon collègue, le ministre délégué à l'économie et aux finances en est d'accord, de créer, pour les établissements ayant une véritable vocation touristique, une nouvelle catégorie qui bénéficierait ainsi d'une assistance de mes services dans le domaine de la promotion.

Les opérations à caractère para-hôtelier font l'objet de deux mesures techniques décidées par le Gouvernement: d'abord, les normes de classement des hôtels-résidences de tourisme, définies par l'arrêté du 27 mars 1973, seront abaissées de 600 lits à

200 lits; ensuite, le Gouvernement déposera, dans un délai de six mois, un projet de loi définissant le statut juridique et fiscal de la formule de la propriété spatio-temporelle, élément qui manque actuellement à notre arsenal législatif.

En ce qui concerne le camping, diverses mesures ont été arrêtées. Afin d'inciter les investissements privés, une procédure de prime spéciale d'équipement est instituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978 pour la création et la modernisation de terrains de camping dans certaines zones des départements littoraux. Une dotation de 10 millions de francs est réservée à cet effet, pour 1978, au budget des charges communes.

De même, ont été arrêtées des mesures touchant aux acquisitions foncières des communes pour la réalisation de campings. Le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire étudiera avec le ministre de l'intérieur et le ministre délégué à l'économie et aux finances les possibilités d'emploi des nouveaux prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, prêts dont la procédure a été mise en place au titre de la politique foncière des collectivités pour la réalisation d'opérations communales d'hébergement de plein air.

En ce qui concerne les mesures touchant à l'aménagement, le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire prendra les dispositions nécessaires, en particulier pour l'application de la réglementation de l'urbanisme et pour l'assistance aux collectivités locales, afin de donner aux aménagements de camping leur juste place dans l'occupation du sol.

En ce qui concerne les nouveaux hébergements de plein air, le ministre de la culture et de l'environnement et le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire présenteront au Conseil d'Etat, dans le délai d'un mois, le projet de décret relatif à l'implantation d'unités d'habitations légères de loisirs et aux parcs résidentiels de loisirs. Cela répond à la question que m'a posée M. Bouvier à ce propos. Ces mesures nouvelles renforceront les actions engagées antérieurement et nous permettront d'atteindre les objectifs du VII<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire le rythme annuel moyen de création de 125 000 places.

En outre, les réalisations des associations sans but lucratif seront aidées par les décisions d'ordre financier que je vais énumérer.

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports mettra en œuvre, en 1978, une dotation de 20 millions de francs pour la rénovation et la création de centres de vacances.

Les organismes d'HLM sont autorisés à développer un nouveau secteur d'activités répondant aux besoins de loisirs des familles en réalisant des résidences locatives de vacances.

C'est ainsi que, à titre expérimental et dans la limite d'un contingent annuel de cinq cents logements, des prêts réservés au logement social pourront être utilisés sous le contrôle du ministre de l'équipement. Les organismes d'HLM ne gèreront pas eux-mêmes ces hébergements mais passeront à cet effet des conventions avec des associations sans but lucratif.

Le secrétariat d'Etat au tourisme et d'autres administrations mettront en œuvre, en 1978, un crédit de 21 millions de francs pour la réalisation d'hébergements à caractère familial par des communes et des associations sans but lucratif dans le cadre de la mission pour l'aménagement de la côte Aquitaine.

Cette aide nouvelle permettra de financer la réalisation de 5 000 places nouvelles de camping et d'hébergements légers et 2 000 lits en villages de vacances.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je crois vous avoir ainsi convaincus que les moyens financiers dont je dispose, avec le budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous, seront démultipliés par la volonté d'autres ministères d'apporter leur contribution au développement du tourisme pour tous.

Je pense ainsi avoir démontré que ceux qui m'accusent régulièrement de favoriser le tourisme de luxe le font par ignorance, par démagogie ou par mauvaise foi.

A côté de cette aide à la pierre, faut-il créer une aide personnelle aux vacances?

La France présente, du point de vue des taux de départ, un bilan social exceptionnel, avec 28 millions de personnes qui prennent des vacances au moins une fois par an, soit 28 millions de « vacanciers » pour 53 millions d'habitants. Je détiens de l'ambassadeur d'Union soviétique en France les chiffres pour son pays: il s'agit de 13 millions de « vacanciers » pour 265 millions d'habitants. Je vous laisse comparer!

Le nombre de non-partants pour des raisons financières est tombé de 4 millions et c'est pour eux qu'un système d'aide personnalisée doit être envisagé en priorité.

En complément de la revalorisation des bas salaires et de la politique familiale, il paraît nécessaire de répondre à l'attente sociale par deux initiatives essentielles.

La première, applicable immédiatement, concerne l'augmentation de l'aide aux vacances des caisses d'allocations familiales qui répond aux besoins des familles les plus défavorisées et au souci d'un élargissement des séjours des enfants en centres de vacances souhaité par mon collègue, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Le Gouvernement a donc décidé d'autoriser la caisse nationale des allocations familiales à augmenter de 100 millions de francs le montant des bons vacances qu'elle accordera, en 1978, aux familles défavorisées, en faisant passer le crédit de 250 à 350 millions de francs.

L'institution d'une procédure de transfert plus général, appelée « titre vacances » dans le rapport de Jacques Blanc, a retenu l'attention du Gouvernement qui va provoquer une étude approfondie portant sur toutes les implications de la mise sur pied d'un tel système.

Vous avez souligné tout à l'heure, monsieur le rapporteur, la difficulté qu'il y avait à trouver une formule qui soit convenable. Je précise que le conseil supérieur du tourisme, saisi en 1975 de ce problème, n'a pu apporter de conclusions satisfaisantes. Or vous devez savoir que font partie de ce conseil non seulement les représentants de toutes les régions françaises et des professionnels du tourisme, mais aussi des représentants des syndicats ouvriers, et eux-mêmes n'ont pas été capables de dégager une doctrine commune.

Comme vous l'avez remarqué tout à l'heure, monsieur Malasagne, les handicapés physiques qui ne sont pas salariés d'une entreprise ne pourraient pas bénéficier de la procédure des chéquiers vacances, qui seraient payés par le patronat aux seuls salariés, pas davantage que les retraités, les fonctionnaires ou d'autres catégories. Il faut donc trouver, et nous nous en préoccupons, une formule susceptible de favoriser l'accès aux loisirs pour ceux qui sont actuellement dans l'impossibilité d'en bénéficier, c'est-à-dire quatre millions de Français.

L'un des rôles essentiels du secrétaire d'Etat chargé du tourisme est d'assurer de façon permanente la crédibilité du phénomène touristique dans la vie nationale car, vous le savez mieux que personne, le tourisme est un fait économique, social et humain de première importance et il convient de l'affirmer systématiquement.

Le rôle du secrétaire d'Etat est donc de mieux associer le tourisme à la vie régionale et locale.

Il faut, à cette fin, mieux aménager notre espace touristique, tout en le préservant, car il ne servirait à rien que le développement se fasse en brisant les équilibres géographiques, biologiques, sociologiques et humains.

Le développement touristique doit être voulu et non subi, et c'est pourquoi mes trois services d'études et d'aménagement continueront, comme par le passé, à faire en sorte que l'activité touristique soit bien intégrée dans le tissu d'accueil.

Ainsi, en ce qui concerne l'aménagement touristique de la montagne, les actions engagées poursuivront quatre objectifs.

Il faudra d'abord enrayer la dépopulation de la montagne par la création d'emplois et d'activités touristiques en continuant ainsi l'action menée pendant la durée du VI<sup>e</sup> Plan, au cours duquel plus de 12 000 emplois ont été créés grâce aux aménagements touristiques.

Il faudra ensuite développer les formes les moins onéreuses du tourisme de neige pour le rendre plus accessible à une clientèle élargie : essort du ski nordique, qui compte 450 000 pratiquants, alors qu'ils n'étaient que quelques centaines en 1970 ; aides à la création de stades de neige destinés aux habitants des grandes villes du piémont, aides aux hébergements sociaux en montagne.

Il faudra encore étaler dans le temps la fréquentation touristique de la montagne pour assurer une meilleure stabilité des emplois et une meilleure rentabilité des aménagements, notamment par la recherche des « doubles saisons », la création et l'organisation d'activités et d'animation en été.

Il faudra enfin contribuer à l'équilibre de la balance des paiements en attirant la clientèle étrangère de skieurs — en 1976, plus de 400 000 skieurs étrangers ont apporté environ 600 millions de francs de devises — et en retenant la clientèle française grâce à des réalisations exemplaires.

Les actions orientées vers l'amélioration de la qualité des sites ont été considérablement développées au cours des trois dernières années : restructuration de stations anciennes, reboisements et réengazonnements de pistes et de talus, études paysagères, financement d'opérations d'assainissement et de traitement d'ordures ménagères. Toutes ces actions seront poursuivies.

Dans l'espace littoral, soumis à de fortes pressions en raison de la variété des activités économiques qui s'y développent, de l'intensité de la fréquentation touristique et de la privatisation foncière qui en accentue la concentration, l'action du secrétariat d'Etat au tourisme vise à améliorer qualitativement et quantitativement le service rendu par les aménagements touristiques existants, à ouvrir l'espace littoral au public dans le respect de l'environnement et des paysages et à éduquer et informer les responsables et le public appelé à fréquenter le littoral.

A cet effet, les actions ont été particulièrement centrées sur l'étude, l'aménagement, la restructuration et l'exploitation des plages. L'aménagement concerne particulièrement les voies de désenclavement, les parkings, le mobilier de plage, etc. Enfin, la vulgarisation de la navigation de plaisance est également à l'ordre du jour et l'action du secrétariat d'Etat au tourisme en matière d'aménagement touristique de l'espace rural vise à réaliser les objectifs du programme d'action prioritaire du Plan relatif à la valorisation des zones rurales par l'organisation et le développement des activités de loisirs et de tourisme créatrices d'activités et d'emplois dans ce que nous avons appelé les « pays d'accueil ».

Nous voulons ouvrir l'espace, notamment par la création et la protection de sentiers, créer des randonnées, voir effectuer, par le biais des activités de loisirs, un travail de coordination, afin d'améliorer l'accueil, l'hébergement, les activités, et participer enfin à la création de bases de loisirs.

Pour confirmer et compléter ces orientations, d'autres dispositions pour ouvrir l'accès à l'espace ont été arrêtées en conseil des ministres.

Il ne s'agit pas de prendre des dispositions spéciales concernant l'aménagement des zones à forte pression touristique, qui a fait l'objet d'un ensemble de directives gouvernementales équilibrant l'occupation du sol, mais il s'agit, d'une part, d'adopter une série de mesures techniques facilitant l'accès aux espaces naturels et, d'autre part, de préciser l'orientation de certaines opérations importantes. Nous voulons également favoriser l'ouverture des domaines privés.

Le Gouvernement déposera bientôt un projet de loi tendant à éviter une dégradation irréversible du réseau des chemins ruraux, tout en préservant ceux qui présentent un intérêt pour les promenades et les randonnées.

Dans le même temps, des dispositions ont déjà été mises en œuvre pour préserver l'accès au littoral. Il a été décidé de prendre des dispositions nouvelles concernant les plages.

Il a été souhaité également que les préfets de région, comme les préfets des départements, soient étroitement associés désormais à la structure administrative du tourisme. Pourquoi ? J'ai eu l'occasion d'évoquer devant vous ces structures nouvelles ; j'ai pensé qu'elles devaient être réformées au niveau régional, précisées et mieux intégrées au niveau départemental et communal, afin de renforcer leur coopération à la politique touristique générale.

L'organisation territoriale du tourisme français est empirique et très composite. Elle est régie par des textes qui sont devenus obsolètes.

Au niveau de la région, le secrétariat d'Etat au tourisme dispose d'un échelon administratif déconcentré, la délégation régionale au tourisme, structure très légère — un délégué, un adjoint et un secrétaire — qui travaille en relation étroite avec le comité régional du tourisme, organisme au statut juridique mal défini, régi par des textes dépassés — les actes dits Lois de Vichy du 12 janvier 1942 et du 5 juin 1943 — regroupant des représentants de l'établissement public régional, des conseils généraux et municipaux, ainsi que des représentants des chambres consulaires, des comités départementaux de tourisme, des organisations professionnelles de tourisme, des grandes associations touristiques régionales, etc.

A l'échelon départemental, le secrétariat d'Etat au tourisme n'a plus de représentation administrative, mais seulement des correspondants d'origine privée ou élective.

En effet, dans la plupart des départements, les conseils généraux ont créé une association régie par la loi de 1901, chargée du développement touristique de la collectivité. Je dois

dire que ces organismes fonctionnent très bien. Mais ils ont des appellations très diverses : dans tel département, ce sera un office départemental, dans tel autre, un comité départemental, dans tel autre encore, une association départementale. Parfois même, il n'existe aucun organisme, et cela, assez curieusement, dans des départements très touristiques.

Alors, il est évident que le secrétariat d'Etat, qui veut établir une liaison entre la base et le sommet pour que les informations circulent dans les deux sens, se trouve quelquefois en butte à des difficultés de langage : il demande à un préfet de saisir son « comité » départemental de tourisme, s'il n'en existe pas dans le département, le préfet ne saisit personne, et la circulaire reste lettre morte.

C'est la raison pour laquelle, sans toucher aux structures existantes, qui donnent satisfaction, nous proposerons dans le projet de décret une structure juridique qui pourrait être progressivement adoptée par ceux qui n'en ont pas encore. Tous les organismes auraient alors une dénomination et une définition communes qui rendraient plus aisée la communication entre eux et les autorités de tutelle.

Voilà ce qui est inclus dans cette réforme dont vous me parliez tout à l'heure. Bien entendu, il n'est pas question pour moi, je tiens à vous le préciser — et je pense que depuis vingt-quatre mois vous avez appris à me connaître — d'imposer une réforme de cet ordre de façon autoritaire. Ce n'est que dans la concertation avec les représentants des régions au conseil supérieur du tourisme et avec les représentants des communes touristiques que nous étudieront la possibilité de mettre en place cette réforme qui me paraît pratique, sans plus.

Je voudrais vous dire encore un mot des dotations du FAL touristique ; elles sont en diminution en francs constants du fait de l'augmentation du nombre de communes allocataires, et il faut bien reconnaître que ce n'est pas la taxe de séjour, dont le barème est nettement insuffisant et qui, dans la plupart des cas, n'est pas perçue — le coût de sa perception étant supérieur à la recette escomptée — qui permettra d'améliorer la situation.

J'ai donc attiré l'attention de mes collègues du Gouvernement, notamment de M. le ministre de l'intérieur, sur l'impérieuse nécessité d'accroître la dotation du FAL dans sa part consacrée aux communes touristiques et de revoir les critères d'attribution.

Dans cet esprit, une révision des critères utilisés pour la répartition des allocations du fonds d'action locale aux communes touristiques est actuellement étudiée, dans le cadre du groupe de travail auquel participent, je tiens à vous le faire savoir, des représentants de mon secrétariat d'Etat.

Les travaux de ce groupe s'orientent vers une homogénéisation des conditions d'attribution de la dotation touristique du FAL entre les communes touristiques et les stations nouvelles, notamment en tenant compte, pour les communes touristiques, de l'effort qu'elles ont réalisé en matière d'équipements touristiques.

Ce sont des lois de 1919 et de 1942 qui ont prévu le classement des stations en six catégories en fixant une nomenclature. Je me suis exprimé à ce sujet, récemment, à l'occasion du congrès de l'association des maires de France, devant l'assemblée générale des maires de communes touristiques et de stations classées.

Nous avons souhaité une simplification du classement ; je pense qu'en réduisant le nombre des catégories, en définissant de manière plus rigoureuse et en les actualisant les critères de classement, en accélérant la procédure, en revalorisant les avantages inhérents au classement, en limitant aussi sa durée pour contraindre les stations à faire des efforts afin de se maintenir au niveau requis pour le classement, nous arriverons à créer une politique touristique bien coordonnée entre la base, qui est au niveau communal, et le sommet, qui est au niveau du secrétariat d'Etat.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, mes préoccupations en matière d'aménagement et d'organisation touristique régionale, départementale et locale.

J'aurais voulu pouvoir définir, une nouvelle fois, dans mon exposé général, l'ensemble de la politique que je poursuis. Mais je me dois d'écourter mon propos et, en répondant aux différents intervenants, je pense apporter encore quelques précisions.

Monsieur d'Ornano, je vous remercie de votre intervention. Je crois avoir répondu à bon nombre de vos préoccupations dans l'exposé que je viens de faire. Vous remarquerez que beaucoup de considérations du rapport Blanc ont été prises en

compte, le 30 novembre, par le conseil des ministres et qu'un certain nombre de mesures, qui me sont personnelles, ont également été adoptées ; elles sont au nombre de vingt-huit.

Vous avez pu constater l'effort qui est consenti en faveur de l'hébergement le plus modeste, notamment dans le cadre du tourisme rural.

En ce qui concerne un problème plus particulier, auquel vous vous êtes attaché et qui est très cher à mon cœur, celui du logement chez l'habitant, je suis en train d'élaborer un texte qui doit être publié très prochainement. Je souhaite que cette forme d'hébergement, qui est largement répandue dans le nord de l'Europe, se développe en France. Restent à préciser les conditions de l'attribution d'aides financières pour que ce logement puisse être modernisé, le rôle des relais départementaux, des gîtes ruraux en matière de commercialisation, et la nature de la fiscalité qui pourra être appliquée dans ce domaine.

Je crois avoir répondu à votre question relative aux aides personnelles.

La réorganisation des structures territoriales, je viens de vous en parler.

La promotion à l'étranger, dont les dotations budgétaires n'ont pas subi d'augmentation sensible, sera poursuivie et même développée grâce, précisément, à l'action de l'association française d'action touristique que j'ai mise en place l'année dernière ; cette association n'a pas encore apporté tout ce qu'on espérait, mais je suis persuadé qu'elle se montrera très efficace cette année.

Monsieur Bouvier, vous avez évoqué des sujets de satisfaction, et je vous en remercie. Vous avez aussi déploré l'insuffisance de mon budget, je vous en remercie également.

Vous avez présenté un certain nombre de remarques concernant notamment l'hôtellerie en secteur rural.

Je crois avoir répondu en ce qui concerne la suppression de la carte et des seuils. Les critères de classement, il faut que vous le sachiez, ont été assouplis par le conseil des ministres du 30 novembre et, comme je vous le disais voilà un instant, j'envisage d'abaisser à dix chambres le seuil d'attribution de la prime dans toutes les zones de la montagne française, c'est-à-dire de généraliser un régime qui, à l'heure actuelle, n'est applicable qu'au Massif central.

L'aide financière accordée aux collectivités locales par le secrétariat d'Etat au tourisme est difficile, compte tenu des crédits. C'est, comme je vous le disais tout à l'heure, au ministère de l'intérieur de se préoccuper des critères d'attribution du FAL ; lui seul est véritablement habilité à connaître la différence qui peut exister entre les efforts d'équipement faits au titre du tourisme par certaines communes et les équipements d'ordre général : viabilités, travaux éditaires courants, etc.

En ce qui concerne la moyenne montagne, je vous ai déjà répondu.

Il ne faut pas dire qu'elle a souffert, cette année, d'une baisse de crédits puisqu'elle recevra, en 1978, 1,1 million de francs de plus qu'en 1977.

Quant à la nécessité de décentraliser, vous prêchez à un convaincu, puisque mon secrétariat d'Etat est à peu près la seule structure ministérielle à avoir décentralisé une de ses branches : notre service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ne travaille pas dans un bureau parisien, mais à Chambéry, et souvent même sur le terrain ; il est extrêmement mobile et se rend dans tous les massifs montagneux de France.

Monsieur Vérillon, vous avez bien voulu me faire part, vous aussi, de votre regret de voir mon budget trop peu important. Mais vous avez une vue partielle, à travers mon budget propre, de l'action globale de l'Etat en matière de tourisme. Il est vrai toutefois qu'il faut faire procéder à l'étude dont je vous parlais tout à l'heure. Elle permettrait de comptabiliser les contributions de tous les départements ministériels dont le total peut être estimé, à l'heure actuelle, à 1,5 milliard de francs.

En matière de camping, vous m'avez dit que je ne réaliserais pas mon objectif de 125 000 places par an. C'est inexact, car le rythme d'exécution du Plan sera maintenu. En 1976, ont été créées 116 000 places de camping et, grâce à la prime camping, qui sera instaurée en 1978 et qui va servir d'incitation au secteur privé, nous arriverons à créer 30 000 places supplémentaires. Nous dépasserons ainsi l'objectif que nous nous étions fixé pour le VII<sup>e</sup> Plan.

Concernant l'aménagement touristique du littoral, je vous ai également répondu. Vous retrouvez dans les études de notre service d'étude et d'aménagement touristique du littoral la volonté de notre secrétariat d'Etat de créer des aménagements perpendiculaires aux côtes.

En ce qui concerne la montagne, j'ai apporté, je pense, à MM. les rapporteurs et aux orateurs qui vous ont précédé les renseignements que vous sollicitiez.

Monsieur Hugo, vous avez contesté les statistiques de mes fonctionnaires. Ce n'est pas gentil, car mes fonctionnaires font tout ce qu'ils peuvent. Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont très dévoués.

Les moyens dont ils disposent étaient, cette année, importants, puisque les statistiques ont été établies à partir de comptages aux frontières qui ont été réalisés au cours de l'année 1976-1977. Ces comptages nous ont apporté de nombreux enseignements, le plus important d'entre eux étant que les approximations faites par nos bureaux étaient très voisines de la réalité.

Lorsque vous affirmez qu'un Français sur deux ne peut pas partir en vacances, vous énoncez une contre-vérité. En effet, 53 p. 100 des Français et 54 p. 100 des ouvriers partent en vacances : c'est-à-dire que le nombre d'ouvriers qui partent en vacances est supérieur à la moyenne nationale ; les taux les plus faibles concernent les agriculteurs — 15 p. 100 — les commerçants et artisans, ceux qui sont généralement classés dans les catégories des exploitants — 42 p. 100.

Il faut que vous sachiez qu'il y a eu une progression très forte du nombre de Français qui partent en vacances au cours de ces vingt-cinq dernières années : nous en comptons, il y a vingt-cinq ans, douze millions, il y en a eu vingt-huit millions cette année.

Il reste, bien sûr, que trop de Français ne partent pas en vacances, mais ils ne sont que quatre millions à ne pas « pouvoir » partir. Comme nous ne sommes pas encore — et que nous ne serons jamais d'ailleurs ! — dans un régime de coercition, je ne me sens pas personnellement le courage de contraindre ceux qui ne veulent pas partir en vacances à y partir, encadrés par deux gendarmes.

Vous dites que le Front populaire a créé les congés payés. Comme vous avez raison de le rappeler, et comme vous avez raison de souligner que, dans les propos que j'ai tenus l'année dernière, je n'ai pas manqué de rendre hommage à ces conquêtes sociales du Front populaire ! Comme j'aimerais que vous fassiez preuve à mon égard d'autant de libéralisme et d'indépendance d'esprit pour rappeler que c'est sous la IV<sup>e</sup> République et la V<sup>e</sup> République que les conquêtes du Front populaire ont été magnifiées, améliorées ! Aujourd'hui, nous n'en sommes plus au congé annuel du Front populaire, nous en sommes à deux jours de repos par semaine, à quatre semaines de congé par an, et nous en serons bientôt à cinq semaines.

Vous m'avez demandé si j'étais favorable à l'octroi d'une cinquième semaine de congé payé. Vous savez très bien que ce n'est pas à mon niveau que se prendra la décision.

Mais permettez au maire de Nice, monsieur le sénateur, de vous dire que, depuis huit ans, 4 300 employés de la ville de Nice bénéficient d'une cinquième semaine de congé payé. En est-il de même dans la ville de Trappes ? (Applaudissements sur les travées du RPR.)

**M. Bernard Hugo.** Oui, et depuis neuf ans !

**M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat.** Vous m'avez battu...

Mais vous m'avez battu dans l'illégalité. Ancien parlementaire, j'ai été chargé de faire les lois, et je m'en serais voulu de ne pas les respecter. Je n'ai donc appliqué la mesure que lorsque cela a été possible, c'est-à-dire voilà huit ans.

Je vous félicite d'avoir bravé la loi !

Vous avez raison de dire que le cinéma et la télévision sont une incitation permanente pour nos concitoyens à aller toujours plus loin. Nous l'avons bien vu cet été : 65 000 Français, sur 28 millions, ont profité des conditions de prix offertes par les démocraties populaires pour aller découvrir le charme de ces pays, 65 000 Français contre 6 500 touristes en provenance des démocraties populaires vers notre pays — et encore ces derniers ne sont-ils jamais descendus à terre ou très peu souvent.

Vous avez pris à parti les milliardaires, bien sûr. Vous ne prenez pas à partie ceux avec lesquels vous avez pactisé pendant cinq années mais vous prenez à partie ceux qui détiennent des journaux importants, des hôtels de luxe, des marinas que vous intitulez « les marinas des parvenus ».

Monsieur Hugo, je vous accuse, en vous voyant souhaiter leur disparition, d'être ou de devenir responsable de la suppression de tous les emplois qu'ils créent. En effet, monsieur le sénateur, M. Hersant, les hôtels de luxe et les « marinas de parvenus », emploient plusieurs centaines de milliers de travailleurs qui reçoivent des salaires mensuels. Si demain il n'y avait plus ces marinas, ces journaux, ces hôtels de luxe, nous savons très bien que ce n'est pas dans les self-services que le personnel trouvera du travail parce que les gens se servent eux-mêmes et qu'il n'y a pas besoin de ces emplois hôteliers.

Vous m'avez dit aussi, et j'y suis habitué depuis deux ans, que je consacrais trop d'argent à l'aménagement des ports de plaisance. Est-ce à dire, monsieur le sénateur, qu'au cas où le programme commun viendrait à triompher, car il n'est pas aboli que je sache, vous regretteriez que nous ayons construit trop de ports de plaisance, alors que vous promettez l'enrichissement, l'épanouissement de tous les Français et que, grâce à vous, chacun aura un bateau ! Ne vous plaignez donc pas que nous ayons construit tant de ports de plaisance. C'est autant de moins que vous aurez à faire.

Mais vous risquez d'avoir à dire aux Français que nous aurons trop fait parce que vous ne serez pas capables de leur donner les bateaux que vous leur promettez. Alors, ayez la loyauté de le leur dire avant le mois de mars ! (Applaudissements sur les travées du RPR.)

J'en viens à la rade de Villefranche. J'aurais été évidemment surpris que vous ne m'en parliez pas. C'est de bonne guerre. Vous avez été battu à plate couture dans cette ville — et quand je dis vous, il s'agit de votre parti — sur un programme simple. Il y avait d'un côté ceux qui étaient pour l'aménagement de la citadelle par Tourisme et travail, et de l'autre ceux qui y étaient opposés. Pour vous, il s'agissait d'une élection où les résidents extérieurs étaient nombreux. Tel n'était pas le cas puisque, entre 1971 et 1977, il n'y a eu que quarante-sept nouveaux inscrits sur les listes électorales de la ville. Or, avec une moyenne de liste de 970 voix, la liste qui était contre l'aménagement de la citadelle précédait d'une centaine de voix la liste qui était pour. Cela fait plus de 10 p. 100. Quoi qu'il en soit, la liste qui a gagné est celle qui était contre la prise de possession de la citadelle par l'association Tourisme et travail. Comme il se trouve que pour ma part j'ai été élevé dans une forme de démocratie qui, bien sûr, ne peut vous inspirer que du mépris parce qu'elle manque d'autorité, j'ai appris que la majorité acquise par une seule voix est aussi respectable que celle qui l'est par 99,9 p. 100 des suffrages comme cela se produit dans certains pays dont je n'ai nul besoin de vous citer la position géographique.

Vous nous avez dit qu'en France les prix de l'hôtellerie étaient trop élevés, donc dissuasifs. Je m'inscris en faux contre une affirmation aussi nuisible. Il est anormal qu'un parlementaire français fasse une telle contre-publicité à son pays. Il est, en effet, faux de dire que notre hôtellerie pratique des prix trop élevés. Elle figure parmi celles qui pratiquent les meilleurs prix en Europe. Vous ne voyagez sans doute pas beaucoup à l'étranger. Je vous assure que si vous alliez seulement aux Pays-Bas ou en Belgique, pays à direction socialiste, vous seriez tout à fait surpris d'observer que les tarifs des hôtels français sont par comparaison particulièrement bas.

De surcroît, vous devriez être ravi, vous, que le dirigisme n'effraie pas puisque vous souhaitez l'instituer en France, de voir que notre gouvernement, pour faire face à des difficultés engendrées par la crise économique mondiale, a été obligé de contrôler les prix et, par conséquent, d'exercer sur ces derniers des pressions telles qu'ils n'augmentent pas autant qu'ils le devraient. Il convient tout de même, à certains moments, de cerner la vérité avec un raisonnement basé sur la logique.

Je suis un peu surpris de vous entendre dire qu'il faut faire ceci ou que je devrais accorder cela. Vous établissez un catalogue de demandes, comme si vous pouviez penser un instant qu'il soit possible de tout faire, vous qui, dans le programme commun, que depuis cinq ans et demi vous utilisez comme bible, avez consacré trois lignes au tourisme.

Dans cette panacée que vous avez proposée et que vous continuez de proposer au peuple français, vous avez écrit : « Le tourisme ne doit plus être une excuse face au sous-déve-

loppement économique des régions. Il doit l'accompagner sur le plan agricole, industriel et commercial. » Voilà ce que je lis à la page 92 de l'édition communiste du programme commun.

Je vous assure que ce n'est pas avec un tel programme que vous pouvez aujourd'hui vous ériger en juge sévère d'une politique qui est menée intelligemment, avec foi et, je crois, dans le souci de défendre ce secteur économique de la nation, si bien qu'il y a lieu, messieurs les sénateurs, de se montrer particulièrement réjoui du budget que je vous ai présenté aujourd'hui...

**M. James Marson.** Il y a vraiment de quoi se montrer satisfait !

**M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat.** Vous, monsieur le sénateur, vous avez tout lieu de vous montrer satisfait. Dans les pays où vous avez fait triompher votre idéologie, croyez-vous que le tourisme soit heureux et développé, voit-on venir leurs habitants visiter nos villages et nos provinces ? Vous avez vraiment de quoi vous flatter.

**M. James Marson.** Vous êtes gêné.

**M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat.** Si vous vous contentiez de critiquer sur le plan de la technique le budget que je vous présente, je me ferais un plaisir de vous répondre sur ce plan. Mais tel n'est pas le cas et, dans un ensemble parfait, M. Barel, à l'Assemblée nationale, et vous au Sénat, vous reprenez le même thème, notamment ces critiques qui sont un peu passées de mode — on sait que vous avez des tendances passistes permanentes — sur la citadelle de Villefranche. Pensez-vous vraiment qu'au moment où l'on discute un budget qui représente une infime partie du budget de la nation, mais qui conditionne l'épanouissement, le bonheur de toutes les provinces de France — je m'enorgueillissais d'avoir été pendant vingt-deux mois le secrétaire d'Etat au tourisme qui n'a négligé aucune des régions de France, qu'il s'agisse du littoral, de la montagne ou de la plaine, et qui a consacré le moins de temps possible à la mienne, dont on sait qu'elle est particulièrement touristique — pensez-vous, dis-je, que, dans la discussion d'un budget que j'estime sérieux parce que je lutte avec énergie pour faire reconnaître la valeur économique, sociale et humaine du tourisme, il soit convenable de ramener deux ans de suite l'essentiel du débat au problème de la citadelle de Villefranche ?

Permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas sérieux. Etant donné que vous n'êtes inspirés que par l'idéologie, on ne peut vraiment vous répondre que sur le terrain idéologique ; il n'est pas possible d'avancer devant vous des arguments de logique, celle-ci n'ayant aucune chance de vous atteindre ou de vous convaincre.

De toute façon, avant même qu'il ne monte à la tribune, M. Hugo était décidé à voter contre mon budget. Mais je ne saurais, quoi qu'il en soit, laisser passer les attaques qu'il a lancées, aussi bien contre les membres du Gouvernement dont je suis solidaire que contre le Premier ministre et contre la politique que nous avons suivie sous sa direction. C'est la raison pour laquelle je me suis permis, à mon tour, d'être un peu polémique.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie d'avoir eu la patience de m'écouter jusqu'au bout. J'ose espérer que ce budget du tourisme, sur lequel vous allez vous prononcer maintenant, me permettra, au cours de l'année 1978, de montrer, dans ce secteur de l'activité gouvernementale, quelque efficacité. (*Applaudissements à droite, sur les travées du RPR, de l'UCDP et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jean Chérioux.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Chérioux.

**M. Jean Chérioux.** Monsieur le secrétaire d'Etat, évoquant tout à l'heure l'opération « Nord-Sud » et « Est-Ouest », vous en avez donné quelques résultats. J'aimerais que vous nous donniez, si vous le pouvez, quelques indications complémentaires sur l'impact de cette action sur le « troisième âge ».

**M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat.** Il ne m'est pas possible de vous fournir ce soir, monsieur le sénateur, une réponse chiffrée ; mais ce que je puis vous dire, d'une façon certaine, c'est que l'opération a commencé difficilement, étant donné que nous n'avons pas reçu, au départ, une réponse très enthousiaste des régions réceptrices.

Vous le savez, le principe consiste à proposer, à des régions de forte population, des forfaits avantageux hors saison dans des régions qui connaissent une faible animation mais qui possèdent un potentiel d'accueil important.

Dès l'abord, nous n'avons pas été très bien compris. Mais cette année, ce qui nous a véritablement convaincus que nous étions dans une voie qu'il fallait approfondir et développer, c'est qu'à notre première demande de renseignements et de prospection de forfaits, nous avons vu les régions réceptrices beaucoup plus intéressées qu'elles ne l'avaient jamais été. Elles nous ont donné des renseignements et proposé des forfaits de qualité. Je dirai même que, d'une manière très spectaculaire, ces forfaits ont été finalement plus nombreux et pas plus chers que l'an passé.

En outre, comme vous le savez, ce sont souvent les bureaux d'aide sociale qui bénéficient de ces forfaits qui sont accordés en dehors des époques de pointe saisonnières. Les bureaux d'aide sociale auprès desquels nous avons effectué des sondages et qui sont éparpillés à travers la France, n'ont formulé aucune critique. Il semblerait que les forfaits aient été remarquablement respectés par les professionnels et par les comités régionaux de tourisme.

Si vous le désirez, je pourrai vous faire parvenir un bilan chiffré, que je n'ai pas à ma disposition ici, ce dont je suis navré.

**M. le président.** Plus personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la culture et de l'environnement, III. — Tourisme, et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 4 557 104 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV, moins 1 529 235 francs. » — (Adopté.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 32 792 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 17 290 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 36 465 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 11 500 000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le tourisme.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 5 décembre 1977, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 87 et 88 (1977-1978). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales.

**TRAVAIL ET SANTE**

**I. — Section commune.**

**II. — Travail.**

M. Daniel Hoeffel, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 32) ;

M. Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 92, tome II) ;

M. André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 92, tome III).

**JUSTICE**

M. Georges Lombard, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe 22) ;

M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 93, tome II), article 79.

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

**I. — Services généraux.**

**Aménagement du territoire.**

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe 24) ;

M. André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 90, tome IX).

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

	ABONNEMENTS		VENTE
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	au numéro.
	Francs.	Francs.	FRANCE et Outre-Mer. Francs.
<b>Assemblée nationale :</b>			
Débats .....	22	40	0,50
Documents .....	30	40	0,50
<b>Sénat :</b>			
Débats .....	16	24	0,50
Documents .....	30	40	0,50

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 579-01-95.  
Administration : 578-61-39.